

Approbation du Verbatim

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET
Séance du Conseil d'administration	12 juillet 2017

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver le verbatim ci-joint.

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mercredi 31 mai 2017

Ordre du jour :

1) Approbation du verbatim.....	1
2) Informations du Président.....	2
3) Convention-cadre Région.....	10
4) Pôle d'Ingénierie et de Management (PIM).....	23
a. Accord de consortium Pôle d'Ingénierie et de Management.....	24
b. Nomination du Vice-Président PIM.....	33
6) Culture scientifique et technique : fiche-action « Homme-Nature ».....	38
7) Financement I-SITE-BFC.....	40
a. Implications concernant les LabEx et IDEFI.....	40
b. Relation avec la Fondation de coopération scientifique BFC.....	44
8) Conventions de reversement UBFC/Etablissements pour les masters et MOOC.....	45
10) Rentrée universitaire 2017 des doctorants.....	46
11) Convention ABES.....	47
12) Adhésion à l'association VP-Num.....	47
5) Point d'avancement PIA 3.....	47
b. Nouveaux cursus à l'université.....	47
a. Ecole Universitaire de Recherche.....	56

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 31 MAI 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 42 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Je vous propose de commencer vu que nous avons un ordre du jour très léger, comme vous avez pu le constater !

1) Approbation du verbatim

M. Chaillet.- Nous allons démarrer comme d'habitude pas le verbatim et son approbation. Y a-t-il des modifications que vous souhaiteriez y apporter ?

Mme Peyron.- Oui, j'ai une petite remarque de forme. Je pense que l'on pourra faire la correction. Page 10, à côté de Jean-Emmanuel Rollin, il est indiqué qu'il est SNESUP alors qu'il est SNASUB. Les deux font partie de la FSU mais autant remettre le bon sigle. Ceci à deux endroits dans le paragraphe.

M. Chaillet.- Je vois. Merci.
Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Gillon.- J'ai vu un terme un peu bizarre en page 10, dans le dernier paragraphe de ton intervention : a été voté à l'aluminium au lieu de « à l'unanimité ». *(Rires)*

Mme Gazelle.- C'est page 8.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres corrections ? Non. S'il n'y a pas d'autres corrections et sous réserve de faire les modifications qui ont été demandées, qui s'oppose à l'approbation de ce verbatim ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.
Merci.

2) Informations du Président

M. Chaillet.- La première information est que nous allons décaler le rapport 9 intitulé « Frais de mission » au prochain conseil d'administration parce qu'il est manifestement insuffisamment juridiquement sécurisé. Il faut donc que nous le sécurisions davantage. Nous allons le faire avec l'aide précieuse du rectorat que je remercie. On vous le représentera au CA du 12 juillet.

Le deuxième point concerne le point rituel sur les signatures scientifiques "univ.bourgogne.franche-comté", les publications scientifiques émanant des laboratoires du site. En mai, pas à la date d'aujourd'hui mais il y a quelques jours, 33 % des publications du site mentionnaient la signature scientifique "univ.bourgogne.franche-comté" depuis 2015.

Je le rappelle à chaque fois, 2015 est la date qui était dans les jalons de l'I-Site. Cette date n'est pas d'une pertinence absolue parce qu'en 2015, cette politique n'en était qu'à ses débuts.

On regarde donc également depuis janvier 2016, ce qui a plus de sens. Là, nous sommes à 49 %. Nous sommes donc presque à la moitié. Il faut évidemment poursuivre les efforts dans ce sens. Je vous rappelle l'importance de cela pour nous tous et donc celle d'être les ambassadeurs de cette question auprès de l'ensemble de nos collègues.

Le point suivant concerne des déplacements que nous allons faire sur les sites. On ne s'est pas beaucoup déplacés depuis un an parce que nous sommes très chargés par la mise en place de la COMUE. On va aller à la rencontre de l'ensemble de nos collègues sur les différents sites des établissements membres de la COMUE dans les prochaines semaines et prochains mois. D'ici au 14 juillet, nous allons déjà essayer d'en faire quelques-uns et de compléter cela en septembre-octobre. A partir de la rentrée, nous lancerons une dynamique d'échanges avec l'ensemble de nos collègues sous cette forme et probablement sous d'autres formes.

Le conseil d'administration est évidemment invité dans les déplacements sur les sites, bien entendu.

Le point suivant est une réponse à une intervention lors du dernier CA sur la question du lien entre les conseils, en particulier entre le conseil d'administration et le conseil des membres. La proposition que nous faisons, que nous allons mettre en œuvre, c'est de faire un congrès en septembre. Ce congrès réunira les trois conseils. Il faudra que nous en étudions la forme. Il pourrait peut-être y avoir des ateliers pour que l'on puisse travailler tout un ensemble de sujets, notamment les sujets concernant la gouvernance, de manière sereine.

Le 6 juillet est un peu juste. Nous mettrons donc cela en place en septembre. C'est notre réponse à la demande qui a été formulée la dernière fois.

Je crois que j'ai fait le tour.

J'ai oublié d'accueillir notre collègue, le Professeur Koukam de l'UTBM. Bienvenue à vous.

M. Koukam.- Merci.

M. Chaillet.- Le professeur Koukam est le représentant de l'UTBM en remplacement de Sophie Chauveau qui n'est plus dans les effectifs de l'UTBM pour le moment.

Voilà pour les informations que je voulais vous donner.

Mme Benoist.- J'ai une déclaration à faire, si possible avant d'entrer dans l'ordre du jour.
"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames et Messieurs les administrateurs de la COMUE UBFC,

Je voudrais profiter de l'occasion de voir réunis ici des personnels des établissements de la COMUE, des élus de la région, des représentants des rectorats pour porter à la connaissance de chacun un problème majeur de fonctionnement de l'enseignement supérieur dans notre région.

Depuis plusieurs semaines, le Sgen-CFDT interpelle tour à tour les présidents et vice-présidents des deux universités, les recteurs de nos académies ainsi que les élus politiques de Dijon Métropole et de la région Bourgogne Franche-Comté au sujet des fermetures de formation effectives à l'université de Bourgogne et à prévoir à l'université de Franche-Comté.

Nous qui avons défendu la COMUE pour la création d'une coordination et d'une synergie qu'elle rendait possible, nous sommes atterrés par l'inertie et la paralysie dans lesquelles se trouvent l'UB et l'UFC sur la question de la coordination des formations actuelles (et non pour 2022). Vous savez sans doute que des filières à petits effectifs sont fermées sans qu'aucune solution de maintien ne soit recherchée à l'échelle du site, pour des raisons que nous ne comprenons pas. La licence et le master d'italien LLCER a failli fermer à l'UFC cette année, et sa suppression est actée par le CA de l'UB depuis lundi ; à ce rythme-là et sans réflexion globale à l'échelle du site, ce sont plusieurs filières qui sont menacées de disparition avant le prochain contrat. Il s'agit pour l'essentiel de disciplines de sciences humaines et de langues, dont la rentabilité économique ne saute certes pas aux yeux, mais qui sont pourtant essentielles au développement des connaissances, de la réflexion, de la culture, de la connaissance et du respect de l'autre, essentielles donc à des domaines dont la lente érosion impacte de nos jours gravement la vie en société.

Qu'attendent les établissements pour mener une réflexion sur ces problématiques ? Pourquoi les rectorats et la région ne poussent-ils pas à plus de coordination ? Pourquoi aucun des destinataires de nos courriers n'a daigné nous répondre ?

Cette inertie est pourtant aux antipodes des déclarations d'intention que l'on peut lire dans la convention cadre entre la région, la COMUE et les établissements qui la composent – que nous nous apprêtons à voter-, où les « missions de service public », le « renforcement des capacités de formation » sont mis en avant, et où il est rappelé que « la COMUE doit s'appuyer sur [...] une offre de formation pluridisciplinaire de qualité » et qu'il faut « encourager les jeunes bacheliers à poursuivre leurs études en Bourgogne Franche-Comté ». Quelle est l'utilité de signer une telle convention si dans les faits les établissements refusent de mettre en commun leurs ressources en matière de formation et de mener une réflexion sur les disciplines en danger ?

Sachez qu'il y a une profonde déception et un grand découragement chez les personnels devant tant d'inertie et d'indifférence de la part des décideurs. Et que les créations de grands ensembles, grande région, COMUE n'auront jamais l'assentiment de la population s'ils ne conduisent qu'à un éloignement toujours plus grand des préoccupations des agents.

M. Chaillet.- Merci Stéphanie. Est-ce qu'il y a des réactions, des commentaires ?
Marc.

M. Neveu.- Je ferai un commentaire pour le SNESUP. Stéphanie a fait remarquer, à juste titre, qu'il y avait une politique extrêmement grave de fermeture des formations, en particulier en Lettres, Langues, STAPS, etc., à l'université de Bourgogne. Je voudrais rappeler que malgré la

période, on est au mois de mai, les étudiants sont soit en stage, soit ont passé une première partie d'examen et attendent de passer la deuxième session, ils sont donc peu présents sur leur université, il y a tout de même 80 personnes qui se sont réunies pour manifester devant le CA de l'université de Bourgogne sur ce sujet.

A l'inverse du SGEN, je ne serai pas étonné du fait que la COMUE soit "inefficace" pour essayer d'aller à l'encontre de la disparition de tout un tas de formations puisque, lorsque les COMUE ont été créées, nationalement, le SNESUP avait pris position contre la structure qu'elles prenaient, la forme qu'elles prenaient. On ne remet pas en cause les mutualisations. Je ne refais pas un discours là-dessus, ce n'est pas le lieu.

Je ne suis donc pas surpris que l'on aille dans ce sens dans la mesure où la COMUE n'a pas pour objectif de faire autre chose qu'une forme de rationalisation qui n'est qu'économique. On le voit d'autant plus – et on l'a vu plus d'une fois ici – que nous sommes directement articulés au projet I-Site qui n'avait absolument pas pour objectif une garantie d'un maillage territorial des formations, en tout cas pas un maillage pluridisciplinaire.

On va probablement y revenir cet après-midi dans un certain nombre de discussions. Il n'y a malheureusement aucune surprise puisqu'on ne s'attendait pas à grand-chose d'autre de la part de la COMUE.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. Gillon.- J'ai été pendant quelques années directeur des études à l'UFR SLHS à Besançon. Cela fait 3 ans que le problème est posé, pour être très clair. Les VP nous avaient réunis il y a 2 ans pour discuter de cela entre équipes de formation. Pour moi, pour le moment, ce n'est pas du ressort de la COMUE, on est bien d'accord, c'est du ressort des deux établissements et je pense qu'il serait très important que ces deux établissements arrivent à discuter sur ces formations parce qu'il y a effectivement, dans le quinquennal qui vient, trois ou quatre formations qui sont très clairement suspendues, sachant qu'à terme, il serait stupide de fermer d'un côté et d'avoir des collègues qui n'aient pas forcément tous des cours et, de l'autre, ouvrir et avoir des collègues qui sont en heures complémentaires, puisqu'on en arrive à cela à l'heure actuelle.

Ce qui m'intéresserait, c'est que la COMUE puisse se saisir de cette question, puisque nous en avons déjà parlé un peu au niveau de la carte de formations et des formations à faible effectif. Après tout, les financements - puisque c'est un problème de financement - étant conditionnés maintenant avec la Région, etc., si la Région pouvait appuyer pour que les membres concernés puissent se réunir et discuter de façon intelligente, ce sera parfait.

M. Prévôt.- On l'a déjà dit ici mais je pense qu'il est important de le rappeler : les COMUE sont ce que nous souhaitons en faire puisque les COMUE se développent sur la base de leurs statuts avec un cadrage qui est fait par la loi, évidemment, mais un cadrage tout de même très souple. Rien n'empêcherait donc notre COMUE d'aller sur ce terrain-là et d'autres mais cela nécessite bien entendu qu'elle soit saisie.

Nous pouvons agir en dehors de ce qui est inscrit dans les statuts, mais seulement sous forme de médiation. Le cas échéant, agir plus fortement nécessiterait l'inscription dans les statuts et, pour cela, il faut bien entendu que les membres soient d'accord. C'est le premier point afin de bien préciser les choses.

Deuxièmement, je pense qu'il ne faut pas attribuer à la COMUE ce qui était antérieur à la COMUE. Là, cela ne relève pas uniquement des membres mais aussi des acteurs. Je crois savoir que, sur un certain nombre de disciplines, il y a eu des discussions qui ont été difficiles entre les

collègues. Il y a quelques années, cette idée de mutualiser ou de se rapprocher était refusée par certaines disciplines.

M. Gillon. - Je mets un petit bémol. Ce n'est pas tant au niveau des collègues sur le terrain mais plus sur le niveau juste au-dessus.

M. Prévôt. - C'est possible. Ce qui est important, c'est qu'il y ait un consensus, une recherche de consensus sur la volonté d'aller dans ce sens parce que, de fait, la COMUE pourrait jouer un rôle. A titre personnel, j'en suis convaincu. Encore faut-il que l'ensemble des acteurs aient le souhait de chercher une solution qui ne peut être le maintien de l'état existant puisqu'on voit bien qu'elle met en difficulté les acteurs, les étudiants et les personnels. Il faut aussi, économiquement, pour que les choses soient toujours viables, que la solution soit supportable ou soutenable.

J'insiste une dernière fois, car c'est très important, sur le fait que la COMUE ne peut pas se substituer aux établissements et aux acteurs. Nous avons opté pour une organisation fédérale avec une logique de subsidiarité. C'est bien entendu au Président de se prononcer sur cette question mais il est évident que si la COMUE venait à être saisie, nous créerions les conditions d'un dialogue et d'un échange pour essayer de trouver des solutions satisfaisantes mais on ne peut pas s'autosaisir de sujets aussi sensibles sans être ingérant dans la vie des établissements.

M. Bardi. - Comme j'ai entendu que la Région était sollicitée dans cette prise de parole, je m'exprime pour dire que je rejoins votre déception ou frustration sur le fait de ne pas avoir eu de réponse à votre courrier. Je ne sais pas à qui ce courrier a été adressé, si c'est à la Présidente ou à la Vice-Présidente mais je vous invite à m'en transmettre une copie de manière à ce que je puisse regarder ce qu'il en est et relayer cela avec les personnes concernées de manière à pouvoir apporter une réponse. Je ne trouve effectivement pas satisfaisant qu'un courrier n'ait pas de réponse, quelle que soit la réponse.

Sur le fond, pour revenir sur la position de la Région, j'entends qu'il y a une très forte attente de la part de la Région. Olivier Prévôt vient de préciser que la COMUE ne pouvait pas faire d'ingérence dans la vie des établissements, la Région ne fera pas d'ingérence non plus dans la vie des établissements ou dans la vie de la COMUE.

Vous avez repris des extraits d'articles de la convention-cadre qui sera présentée tout à l'heure. Dans ces éléments, notamment certains qui ont été cités, il est important de bien comprendre que la position actuelle de la Région Bourgogne Franche-Comté est d'être vraiment dans un soutien à la COMUE et aux établissements membres de la COMUE. Vous l'avez peut-être vu et cela peut paraître purement formel mais nous avons souhaité, avec l'accord du Président de la COMUE, que l'ensemble des établissements soit également signataire de cette convention-cadre et pas uniquement la COMUE. Pour nous, il est important qu'un soutien fort soit apporté à la COMUE qui est aujourd'hui un élément structurant du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la région, mais que les établissements ne se sentent pas dépossédés de ces missions qui sont les leurs, qui leur sont propres et, à ce titre, nous souhaitons que cette convention soit vraiment validée, ratifiée et signée par l'ensemble des membres.

Autre élément, et c'est l'un des termes que vous avez cités, on est bien dans un besoin de structurer l'enseignement supérieur et la recherche en termes de multidisciplinarité sur l'ensemble du territoire. Il n'est donc pas question pour nous, élus régionaux, de ne mettre l'accent que sur certains domaines d'excellence qui pourraient être portés par certains établissements ou la COMUE

dans le cadre de l'I-Site. On parle également, dans cette convention, d'appels à projet en émergence sur des sujets interdisciplinaires partenariaux, notamment sur les SHS puisqu'on est aussi complètement conscients de l'importance des sciences humaines dans la vie des habitants, dans le développement de nos territoires. A ce titre, il n'est pas question que les élus régionaux fassent un autre choix que celui de l'interdisciplinarité.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Peyron.- Je voudrais juste signaler que sans avoir une ingérence dans les établissements, le conseil d'administration de la COMUE, ou le Président de la COMUE, pourrait s'étonner ou faire remarquer qu'il est étonnant, à propos de ces formations à petits flux où il y a des difficultés, que les principaux responsables d'établissement n'arrivent pas à dialoguer ou ne dialoguent pas sur le devenir de ces formations à petits flux.

Justement, puisque la COMUE est le garant d'une certaine cohérence sur le site d'UBFC, sur le territoire d'UBFC, elle pourrait peut-être proposer ou inciter les gens à ouvrir un dialogue sérieux sur ces formations à petits flux et pour envisager la suite, ceci sans intervenir dans leurs décisions. Il me semble que ce serait important.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Le tout premier élément est évidemment de déplorer cette situation. Je pense que l'on peut tous la déplorer. Il s'agit de trouver les modes de coordination qui vont pouvoir générer une soutenabilité financière suffisante pour les uns et pour les autres. C'est tout de même un point extrêmement important.

Les discussions qui ont eu lieu il y a quelques années ont été évoquées mais je ne sais pas jusqu'à quelle étape de proposition d'un projet plus collectif permettant d'obtenir une soutenabilité financière elles sont allées.

M. Gillon.- Je dirais qu'on en revient à un problème qu'on a vécu et qu'il ne faut pas se cacher. C'est-à-dire que chacun a fait sa carte de formations de son côté et qu'au départ, ces réunions étaient là pour au moins coordonner les cartes de formations. On n'en était pas, là encore, à la soutenabilité financière.

La situation de l'Italien est la même à Besançon, il a failli être fermé pour la rentrée prochaine. On a obtenu qu'il ne ferme pas pour le moment en faisant des sacrifices sur d'autres éléments. Il est donc maintenu mais avec un plan qui nous a amenés, au bout de 3 ans, à mettre des personnes en sous-service.

Je vais lancer un pavé dans la mare mais les fonctionnaires n'étant pas licenciables de ce point de vue, à un moment cela devient une situation assez amusante ou paradoxale qui consiste à fermer des formations parce qu'il y a des heures complémentaires, ce qui coûte un peu trop cher mais, à la fin, on en arrive à avoir des personnes qui vont être en sous-service et il n'y aura plus de formation.

M. Chaillet.- C'est pour cela que j'insiste un peu là-dessus. Pour moi, la question clé est de trouver les bonnes modalités de coordination qui feront que l'on parviendra à maintenir des formations. Parce que concaténer deux formations n'est pas une modalité, cela ne change rien au problème. Il faut trouver des modalités qui permettent de maintenir des formations.

M. Gillon.- C'est faire cela puis travailler sur la pyramide des âges et sur les recrutements.

M. Chaillet.- Ces modalités doivent s'étudier ensemble, entre les établissements qui sont vraiment concernés et là, évidemment, dans les compétences coordonnées de la COMUE au titre de la formation et de l'insertion professionnelle, il y a la coordination des offres de formations des établissements membres en vue de la mise en cohérence de la carte interrégionale des formations.

Mme Legnard.- Je voudrais rappeler que ce travail de coordination avait été initié dans le cadre du CA provisoire de la COMUE bien une année avant les travaux qui ont conduit à l'accréditation de nos formations. Nous sommes d'ailleurs ici, au sein même de ce CA, plusieurs à avoir participé à ce travail de coordination qui, personnellement – et j'ai certainement dû le dire au moment du CA provisoire -, m'a beaucoup intéressé et interrogé sur le sens du travail qui était fait et des modalités qui avaient été mises en œuvre. Parce qu'en réalité, on voyait bien que la façon dont les choses se mettaient en place n'anticipait pas toute une série de difficultés qu'on était déjà en mesure d'imaginer il y a de cela quelques années.

Il peut paraître inutile de le rappeler mais il me semble important de le dire. C'est-à-dire qu'en fait, la question de la coordination de la carte de formations avait déjà été initiée et travaillée. On n'a donc pas forcément fait les choses comme on aurait pu les faire.

M. Chaillet.- Cette coordination n'a pas conduit, me semble-t-il - et c'est naturel, ce n'est pas du tout un reproche – à ce que, dès ce contrat-là, on puisse afficher à l'échelle du site l'ensemble des formations sous des champs de formation communs. Je pense que c'est aussi tout l'enjeu du contrat d'aujourd'hui que d'avoir, pour la prochaine fois, une carte de formations qui soit affichée à l'échelle du site mais sous des champs de formation qui soient communs et qu'il y ait vraiment ce travail de coordination qui se mette en place. On sait que ceci prend du temps ; on parle d'il y a quelques années. Néanmoins, il ne faut pas nier le problème d'aujourd'hui qui est réel.

Mme Legnard.- Il faut peut-être se poser la question de savoir pourquoi on coordonne une carte de formations, à quoi cela sert. Et le sens même de ce travail n'a pas été réellement posé dans les bons termes. Sinon, aujourd'hui, on serait peut-être dans des difficultés mais pas forcément les mêmes. Le sens du travail, c'est finalement le sens de la COMUE puisque l'une de ses seules prérogatives à l'époque était la coordination des cartes de formations. Dans sa configuration précédente, c'était la seule chose qu'on avait à faire.

M. Chaillet.- C'est un premier point.

J'étais à l'étranger il y a 15 jours et l'occasion m'a été donnée de présenter la COMUE. Je peux vous dire que présenter une carte de formations plus globale, cohérente et unifiée donne aussi au site une puissance accrue par rapport aux différents établissements. Parce que quand on est de loin, que ce soit Dijon, Besançon, Belfort-Montbéliard, Nevers ou que sais-je, c'est la même chose. C'est donc pour moi l'enjeu qui est vraiment important.

Mme Legnard.- Mais ce n'est pas suffisant.

M. Chaillet.- J'ajoute que sur les masters qui vont ouvrir en septembre et qui sont cofinancés par l'I-Site et opérés par les établissements, par les collègues des établissements, le travail de coordination s'est réellement fait. Là, on a été dans notre rôle de faire en sorte que le travail de coordination se fasse puisque, sur ces masters, il y a systématiquement plusieurs

collègues de plusieurs établissements qui, ensemble, ont monté une formation de master. Cela peut donc se faire. Mais il n'empêche qu'il y a tout de même le sujet de trouver les bonnes modalités parce qu'on peut retourner le problème dans tous les sens, à un moment donné, il faudra bien parler des moyens. C'est moche mais c'est comme cela. Il faut donc trouver les bonnes modalités pour que l'on puisse faire en sorte que des formations qui sont à petits flux, mises ensemble selon les bonnes modalités et pas juste concaténées parce que cela ne changera strictement rien, ceci peut-être en s'associant à des projets de laboratoire.

Il y a donc là une véritable réflexion à mener pour trouver les bonnes modalités.

Mme Legard.- Peut-être qu'en plus de la question des euros, il faut toujours aussi se poser la question de l'intérêt de nos étudiants et de voir, au-delà des soucis financiers que l'on peut avoir, les uns et les autres, comment faire pour préserver l'intérêt des étudiants.

M. Chaillet.- C'est sûr, c'est le prérequis sur les formations.

Mme Legard.- Ce qui nous permettra de dépasser les espèces de conflits larvés entre établissements et une concurrence malsaine, sachant qu'en fin de compte, on peut se demander à quoi nous amène cette concurrence. Elle nous amène à priver les étudiants d'un site de formation et finalement à ne pas trouver une réponse globale dans le cadre de quelque chose qui ne sert finalement qu'à cela. Les COMUE ne servent finalement uniquement qu'à travailler nos intérêts de façon à ce que l'on soit constructifs les uns avec les autres et pas seulement en concurrence. Je ne dis pas qu'il faut effacer toute la concurrence mais tant que cet espace-là n'est pas présent, cela veut dire que nous n'avons malheureusement pas encore trouvé les modalités recherchées au départ de ces COMUE et qui, en principe, devraient justement aboutir à éviter ce genre de situation.

M. Chaillet.- Je redis que le rôle de coordination qui est le nôtre peut s'exercer. Je vous ai donné l'exemple des masters où le travail s'est fait, me semble-t-il en vraiment bonne coordination.

Je peux aussi vous donner un autre exemple autour de la formation tout au long de la vie qui est bien un sujet des établissements. Ce n'est pas la COMUE qui fait de la formation tout au long de la vie, ce sont bien les établissements qui le font mais le travail de coordination qui a été réalisé sur les projets des établissements a permis d'emporter cet appel à manifestation d'intérêt autour de la formation tout au long de la vie. On peut donc faire des choses. Il y a la question du PI3 et des nouveaux cursus à l'université sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

La proposition que je peux vous faire, sachant que nous n'avons pas du tout été saisis de cela par les établissements et que nous avons un conseil des membres mercredi prochain, c'est d'évoquer cette discussion que nous avons en CA sur cette question. Ceci si vous en êtes d'accord et afin de savoir quelle est la position des établissements et, le cas échéant, quel rôle nous pouvons jouer dans tout cela.

Je ne sais pas si les équipes de terrain, les équipes pédagogiques, se sont vues ces dernières semaines sur ces formations entre l'UB et l'UFC.

Mme Legard.- En fait, les deux équipes ont eu des difficultés qui ont été résolues de façon séparée.

M. Chaillet.- Et il n'y a pas eu de velléités d'échanges ?

Mme Legeard.- Il y a eu des demandes des équipes, des collègues mais, en réalité, cela n'a pas été suivi d'effets. Il n'y a eu aucune concertation de faite sur le sujet.

M. De la Brosse.- J'ai un regard extérieur mais j'ai l'impression qu'il y a des formations qui ont peu de flux, peu d'étudiants dans chacune des universités. Est-ce que l'idée d'avoir une formation dans l'une des deux universités et zéro dans l'autre, quitte à partager mais qu'elle soit plus forte est quelque chose qu'on envisage ou est-ce qu'on pense qu'on ne va pas y arriver parce que c'est trop compliqué, parce que les profs sont basés dans une université et pas dans l'autre ?

M. Trichard-Comparot.- On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de discussion entre les équipes de gouvernance des deux établissements sur ce sujet. Jacques Bahi et Alain Bonnin se sont rencontrés au mois de novembre. Je tiens d'ailleurs à rappeler qu'il y a effectivement eu un travail durant le CA provisoire de cette COMUE. Je rappelle qu'il est intéressant de voir aujourd'hui que le CA provisoire de la COMUE a finalement eu raison de travailler sur un certain nombre de sujets alors qu'à l'époque, on lui reprochait de travailler sur d'autres sujets que simplement la préparation des élections. Toujours est-il que les deux équipes de gouvernance de l'UFC et de l'UB se sont rencontrées, les deux présidents se sont rencontrés, ils ont acté l'idée de pouvoir travailler notamment sur les petits flux. Des courriers ont été signés sur le sujet. Les vice-présidents formation ont essayé de travailler sur le sujet.

J'entends dire qu'il faut travailler dans le sens de nos étudiants. Mais qui peut penser ici qu'une personne des équipes des deux universités, que ce soit même des écoles ou de la COMUE, n'a pas pour sens premier la volonté de travailler pour les étudiants ? Ce serait tout de même assez incroyable de le penser.

Les équipes ont donc évidemment essayé de travailler ensemble. Il y a un contexte que personne ne peut remettre en question, qui est tout de même un contexte budgétaire. L'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté sont toutes les deux en déficit. Elles ne le sont pas par hasard, elles le sont de manière systémique et elles sont loin d'être les seules dans le paysage national. Il y a un problème de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. On peut le regretter, on peut tous essayer de chercher, selon nos fonctions et notre situation, à faire en sorte de modifier les règles du jeu en la matière mais il n'empêche que, dans ce contexte, l'université de Bourgogne doit préparer un plan de retour à l'équilibre. Elle le fait et elle a construit une offre de formations qui se doit d'être soutenable. C'est malheureux et on peut le regretter, il n'empêche que c'est une obligation qu'elle a sous risque que les financements qui lui manquent ne lui soient pas délivrés sur la possibilité d'utiliser le fonds de roulement par le Chancelier, la Chancelière de l'université, ce qui est son rôle.

A partir de là, on peut le regretter. Les équipes de gouvernance ont la responsabilité de devoir mettre en place des cartes de formations en ce moment. Chacune des équipes - et ce serait tout de même incroyable de le nier ici - a connu des problématiques dans la mise en place de ces cartes de formations, que ce soit dans la discussion, le dialogue, peut-être la concertation ou peut-être dans la méthode, je n'en sais rien mais peu importe. Il n'empêche que cela n'a pas pu aboutir et que nous sommes dans la situation dans laquelle nous sommes. Mais à aucun moment on peut dire qu'il n'y a pas de discussion entre les deux équipes de gouvernance. Les vice-présidents formation sont toujours en lien et je pense que Khadija Chahraoui pourra le confirmer également concernant les relations entre les équipes de formation et la vice-présidente au sein de la COMUE sur d'autres sujets. Ce n'est pas comme si nous avions deux établissements qui ne se parlent pas, même si on peut se laisser à le penser et qu'on aimerait bien le croire.

Mme Chahraoui.- Je voudrais confirmer que les VP formation de l'ensemble des établissements se rencontrent régulièrement sur les dossiers que nous avons à traiter et que, bien entendu, sur cette question, entre l'UB et l'UFC, il y a eu un partage d'informations entre les VP. Nous avons donc eu des discussions à ce niveau-là. Maintenant, cette discussion a eu lieu, le partage d'informations a eu lieu, on ne peut que regretter cette situation. Après, il y a une limite à aller plus loin que cela en raison des difficultés internes des établissements.

Ce que l'on peut espérer, c'est que l'on puisse aller de l'avant et avoir une vraie réflexion à ce niveau. C'est la seule chose que l'on puisse espérer et que les équipes souhaitent également. Je ne peux pas en dire plus.

Mme Benoist.- J'ai interpellé le Président Bonnin en comité technique il n'y a pas longtemps, il m'a dit que cette réunion qui a eu lieu en novembre n'avait pas abouti, du moins qu'elle avait abouti sur la conclusion que c'était – je cite - trop compliqué de chercher des solutions pour coordonner les formations à petits flux. C'est ce que vous dites également ?

M. Trichard-Comparot.- Je viens effectivement de dire que vu l'ensemble des difficultés, notamment les blocages internes dans chacun des établissements, il n'a pas été possible d'arriver à ce partage entre les formations à petits flux. C'est vrai, c'est la réalité et tout le monde le sait.

Mme Benoist.- Je suis membre du personnel de l'UFR Langues et je sais que, depuis novembre, nous n'avons pas été sollicités, il ne s'est rien passé. Je ne sais donc pas d'où viennent les blocages mais ils ne viennent pas du terrain, ils ne viennent pas des départements, ils ne viennent pas des UFR.

M. Chaillet.- Nous n'avons pas fait le tour de la question, surtout pas, mais en tout cas le tour de ces échanges. La question est donc posée et il appartient effectivement aux établissements de travailler sur ce sujet et à nous de coordonner, le cas échéant, si nous sommes saisis de cela. Merci.

3. Convention-cadre Région

M. Chaillet.- Le point 3 a été évoqué il y a quelques minutes, il s'agit de la convention-cadre avec la Région. Je ne vais pas vous la lire, vous l'avez eue. Le cadre général - et je parle sous le contrôle de Luc Bardi qui pourra confirmer, infirmer ou corriger sans aucun problème ce que je vais dire - s'inscrit aussi dans le cadre de la fusion des deux anciennes régions pour créer la nouvelle grande région Bourgogne Franche-Comté. Les deux anciennes régions avaient des modes d'intervention dans l'enseignement supérieur et la recherche qui étaient différents, et c'est bien naturel puisqu'il y avait deux régions. Ces deux modes d'intervention vont s'éteindre à la fin de l'année pour laisser place à des modes d'intervention qui seront évidemment à l'échelle de la grande région Bourgogne Franche-Comté. J'imagine que l'idée assez logique est de prendre le meilleur des modes d'intervention des uns et des autres. C'est le premier point.

Le deuxième point est qu'avec l'arrivée de la COMUE, il est jugé très pertinent de part et d'autre d'avoir une convention-cadre qui nous permettra d'édicter des principes, comme toute convention-cadre, et des champs d'intervention de la Région sur l'enseignement supérieur et la recherche. L'un d'entre eux a été rappelé. Il y en a d'autres mais je ne vais pas les lister. Cette

convention-cadre se traduira concrètement par ce que nous avons appelé des fiches-action qui vont décliner, dans les grands axes qui ont été définis dans la convention-cadre, des actions beaucoup plus précises.

Un autre avantage de ses fiches-action est de donner une double souplesse. La première souplesse est qu'il ne s'agit pas, pour la Région, de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur qui soit la COMUE UBFC mais bien d'avoir l'ensemble des interlocuteurs du paysage de l'ESR Bourgogne Franche-Comté. Ce qui signifie que lorsqu'une action sera une action territoriale, une action collective, l'échange se fera naturellement avec la COMUE. Mais il ne s'agit pas d'assécher les actions sur tel ou tel site ou de tel et tel établissement. C'est la raison pour laquelle tous les établissements sont signataires. C'est donc la première souplesse.

La deuxième souplesse, c'est que les fiches-action permettent de ne pas figer les choses sur toute une mandature et de pouvoir renforcer une action qui se serait révélée tout à fait pertinente, en abandonner une autre, d'en retravailler une autre qui n'a pas donné les résultats escomptés, donc d'avoir cette souplesse de mode d'action.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. La convention-cadre couvre l'ensemble des champs que l'on peut couvrir sur l'enseignement supérieur et la recherche, y compris la question de la vie étudiante qui est importante, la question des pôles territoriaux, des sites territoriaux, des campus qui rejoint tout cela et je pense que la discussion qui a eu lieu juste avant est éclairante vis-à-vis des axes d'engagement qui sont dans la convention. Cette convention doit évidemment nourrir ce qu'on appelle généralement l'excellence. C'est donc en lien avec l'I-Site mais pas qu'avec l'I-Site. Ceci doit également nourrir – et c'était important aux yeux de tous - la pluridisciplinarité, les différents sites, les choses émergentes à la fois en formation et en recherche parce que, là aussi, l'excellence de demain se construit aujourd'hui avec des choses émergentes. Il faut donc encourager l'émergence. Il y a également toute la question du rayonnement et de l'attractivité qui renvoie à la question de la mobilité internationale. Tous ces sujets sont listés dans cette convention.

Je voudrais enfin souligner la qualité des échanges que l'on a pu avoir avec la Région sur cette question. Vous verrez tout à l'heure que le point 6 sur la culture scientifique et technique rentre typiquement dans ce cadre et il fera l'objet d'une fiche-action sur une action de site.

Je ne vais pas aller plus loin et je vous laisse la parole.

M. Bardi. - Je vais compléter un tout petit peu ton propos, sans redire ce que tu as déjà dit, Nicolas.

Effectivement, depuis pratiquement un an, dès l'élection du nouveau président, nous avons souhaité, avec Océane Charret-Godard et la Présidente de Région, mettre en place cette convention qui a pris plusieurs mois au cours des douze derniers mois. Elle s'est appelée convention d'objectifs et de moyens puis convention-cadre, elle s'appelle aujourd'hui convention-cadre. Ceci de manière à structurer les relations entre la Région et la COMUE puisque nous avons la chance, sur ce territoire Bourgogne Franche-Comté, d'être sur la même échelle territoriale, ce qui n'est pas le cas de toutes les COMUE, certaines sont parfois à cheval sur plusieurs territoires administratifs. En tout cas, aujourd'hui, nous avons cette chance à la fois d'avoir cette unité territoriale et je crois ne pas dire de bêtise en disant que nous avons aussi une vision partagée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est d'ailleurs précisé, dans les termes employés dans cette convention-cadre, une ambition partenariale de développer à la fois les formations en direction des étudiants, développer la qualité de la recherche parce que c'est une nécessité aujourd'hui pour pouvoir valoriser les travaux des chercheurs, les garder et en faire venir d'autres et également parce que tous ces travaux de recherche au-delà de la formation ont aussi des effets à terme sur l'économie de nos territoires.

Il était donc nécessaire que cette convention se mette en place. Comme l'a précisé Nicolas, c'est effectivement un élément structurant des relations entre la Région et la COMUE mais ce n'est pas un élément qui doit être un verrou et qui doit bloquer les collaborations, d'où l'intérêt de ces fiches-action qui feront elles-mêmes ensuite l'objet de conventions spécifiques avec les établissements qui seront porteurs de projets, porteurs d'actions qui peuvent d'ailleurs être partagées entre plusieurs établissements. Nous sommes effectivement aussi complètement à l'écoute et en attente de ces projets inter-établissements, interdisciplinaires.

J'ai parlé tout à l'heure d'interdisciplinarité alors que je voulais parler d'université pluridisciplinaire, excusez-moi d'avoir "fourché".

Il est donc important que nous ayons ces éléments-là aujourd'hui qui posent le travail entre la COMUE et la Région sur une durée de trois années. Ce qui va nous amener au milieu de l'année 2020 et, après, on verra bien.

M. Chaillet.- Marc.

M. Neveu.- Juste une question très brève avant quelques petits commentaires.

Puisque les différents établissements sont concernés, la signature des différents présidents ou directeurs d'établissement est sollicitée. Est-ce que cela signifie qu'elle repasse par les CA des établissements ?

M. Chaillet.- Oui. Elle est déjà passée par celui de l'ENSMM.

M. Neveu.- Nous ne l'avons pas vue au dernier CA de l'UB. Je voulais donc savoir ce qu'il en était.

Mme Courbet.- Elle est passée au CA de l'ENSMM le 18 mai dernier. Il y a eu accord à l'unanimité des membres du conseil d'administration, avec simplement un petit ajout qui a été demandé à l'un des articles. C'est l'article 3.2 "Publication de propriétés industrielles et intellectuelles" et cela va dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure. Les membres du conseil d'administration souhaitent que soit ajouté, au bout de la phrase « ...*devra faire mention de la participation de la COMUE UBFC...* » "et du ou des établissements concernés". Ceci pour bien rappeler qu'il y a accord et qu'il y a participation des établissements.

M. Gillon.- Si l'ENSMM vote ce texte-là, est-ce que les autres doivent voter avec ce texte-là ?

M. Chaillet.- Oui, on va voter avec ce texte mais, si vous êtes d'accord, on agrégera les remarques des uns et des autres. On ne va pas se compliquer la vie.

M. Bardi.- Il y a déjà eu pas mal d'allers et retours dans les différents services.

M. Chaillet.- Marc ?

M. Neveu.- Il y a donc une réponse précise.

Quelques éléments sur le fond et la forme de cette convention. Sur le fond, on n'est pas très étonné. La discussion précédente a d'ailleurs tourné un peu autour du rôle de la COMUE. On peut voir que les stratégies générales de mise en place des politiques d'enseignement supérieur et

de recherche au niveau national ont été transférées en partie au niveau des COMUE. C'est le bon vieux principe financier de "la patate chaude" qui consiste à dire qu'on ne donne pas les moyens pour financer les différents éléments qui constituent les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'Etat s'en désengage donc, le refile aux établissements autonomes qui héritent de la "patate chaude" de la même façon et donc ne peuvent pas financer un certain nombre de formations. Nous en avons parlé tout à l'heure.

On retrouve le même schéma sur les définitions des grands axes thématiques de la recherche en Europe, qui est complètement décliné dans les stratégies nationales de recherche, lesquelles sont de nouveau copiées collées dans les stratégies régionales de la recherche, lesquelles sont de nouveau copiées collées dans les stratégies des établissements. Pourquoi ? Parce qu'on nous donne l'impression d'être libres en nous disant : « vous pouvez vous inscrire. » Mais on s'inscrit uniquement dans les thèmes qui sont prédéfinis et uniquement dans ces thèmes-là parce que ce sont les seuls qui sont abondés d'une manière ou d'une autre ou qui ont des chances de passer. On pourra y revenir dans l'écriture, par exemple, du PIA3 sur les écoles universitaires de recherche où, en gros, quelque part, il faut montrer sa bonne volonté. Il faut donc reprendre les bons termes qui font plaisir : dynamique structurante, comitologie, etc. On y va ! Il faut avoir le jargon technocratique, c'est celui qu'on a retrouvé dans tous les PIA1, sachant que je les ai tous lus, jusqu'à la nausée ! Jusqu'à la nausée parce que ce sont les mêmes cabinets de consultants qui ont écrit pour tout le monde, pour tous les établissements qui ont d'ailleurs payé très cher pour cela. On retrouve les mêmes termes partout. Ce sont les termes obligés pour pouvoir bénéficier de la manne.

Du coup, on peut toujours nous dire que la COMUE peut orienter, etc. Que dalle ! Vous me permettez cette expression triviale : que dalle. C'est de la poudre aux yeux. C'est pour cela que je disais tout à l'heure à Stéphanie que nous n'étions pas surpris puisque les COMUE ont été construites pour cela, c'est un des échelons idéologiques de la loi ESR, cela fait partie de la loi ESR, ce n'est pas venu par hasard. On peut toujours imaginer les éléments techniques les uns à côté des autres, des briques les unes à côté des autres, si on ne regarde pas la logique, on n'y comprend pas grand-chose. La COMUE intervient dans la loi ESR qui suit exactement la loi LRU. On est dans une logique qui est extrêmement claire : on pilote par le haut, c'est du *top down*, on ne donne pas les moyens et ce sont les établissements qui coupent les branches mortes. On va couper les branches mortes, ici, autour d'I-Site qui sera le domaine d'excellence, le reste vivotera comme il pourra. Ceux qui ont déjà eu le PIA1 et les IdEx avant nous, donc avant que nous ayons l'I-Site, ont déjà fait cette expérience de "l'assèchement", ce que le président de l'université et le président de l'IdEx ont appelé "l'assèchement" autour d'un certain nombre de points d'excellence qui "pompent" parce qu'ils sont prioritaires.

On le retrouve dans le réaffichage nécessaire des thématiques d'excellence de l'I-Site, dans la spécialisation intelligente du territoire. Vous noterez que, dans ce genre de choses, on ne se pose pas la question de la richesse et de la diversité de tous les segments de la recherche mais on se place dans des segments qui sont déjà constitués : les trois pôles de l'I-Site qui sont une réponse à la spécialisation intelligente, qui sont une réponse à une stratégie nationale, elle-même héritée des stratégies européennes. On retrouve les mêmes mots-clés un peu partout, toujours. Il faut donc donner des signes de bonne volonté. On les retrouve ici sur les éléments de recherche. Ça dégouline sur les formations. Je n'y reviens pas puisque nous avons eu toute une discussion introduite par Stéphanie tout à l'heure là-dessus.

Je voudrais donner encore un exemple de la façon dont on veut restreindre, sachant que ce n'est pas forcément volontairement mais peut-être par maladresse. On a un chapitre qui s'appelle « *Favoriser le continuum de la production de connaissances à la compétitivité économique* ».

Notez bien les termes "compétitivité économique". Je considère, comme tout le monde, j'imagine, qu'il serait idiot de dire que quand c'est possible, parce que certains champs scientifiques en sont à certains éléments de recherche qui ont suffisamment abouti, voire suffisamment mûr, comme on le dit pour faire jargon, que cela puisse être utilisable et permettre à un certain nombre d'entreprises, notamment les entreprises de la région, de bénéficier d'échanges qui peuvent être profitables. Mais ce continuum n'est pas possible dans tout un tas d'autres domaines, il n'est d'ailleurs pas forcément souhaitable puisque ce n'est pas forcément la compétitivité économique que l'on retrouve dans certains domaines de la sociologie ou des choses comme cela. Du coup, pour favoriser ce continuum, on sent bien que, quelque part, on détourne une partie d'un certain nombre de champs de recherche de leur objet propre. Il y a donc ceux qui sont dans les clous parce que, scientifiquement, cela fait partie des champs disciplinaires qui peuvent "facilement", sachant que ce n'est jamais facile, permettre des débauchés vers l'industrie, mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. On est donc là en train d'approuver un certain nombre de segments de recherche.

Ce n'est qu'un exemple, sachant que l'on retrouvera cela à peu près à toutes les pages de la convention.

Je voudrais également donner quelques interrogations. Je ne sais plus trop où mais on mentionne tout de même trois grands pôles sur la région, c'est même dans la première page de présentation, qui sont Dijon, Besançon et Belfort-Montbéliard. Je fais remarquer au passage que la Bourgogne Sud n'y est plus alors que c'est ce qui avait fait l'objet d'une discussion lors d'un des premiers CA où la communauté d'agglomération de la région Le Creusot, Chalon, Montchanin, etc., tout ce coin-là, avait montré qu'ils avaient un potentiel industriel, un potentiel scientifique important.

M. Chaillet.- Je suis d'accord.

M. Neveu.- Je me pose du coup la question de la validité de : « *Des efforts seront faits sur les sites délocalisés* ». Je ne vois pas trop comment lorsqu'on est plutôt en train de reconcentrer un certain nombre de choses. Ce sera peut-être nécessaire via les formations. Ce sera peut-être nécessaire via certains éléments de recherche. Du coup, ce n'est pas une attaque mais juste une interrogation sur comment on va faire pour maintenir ce maillage territorial.

Mme Peyron.- On ne parle pas de l'Yonne et de la Nièvre.

M. Neveu.- On ne parle pas de l'Yonne et de la Nièvre, j'en étais sur les quatre grands centres initiaux que nous avons "identifiés". Ce n'est donc pas forcément judicieux partout.

Sur la forme, je suis assez surpris de voir des termes dont je n'ai pas l'habitude. J'ai été un peu interloqué par la comitologie. "Comitologie" est un terme qui vient de la Commission Européenne.

Mme Attuel-Mendes.- Lorsqu'on fait un projet ANR, c'est pareil.

M. Chaillet.- C'est un terme français, on est d'accord ?

M. Neveu.- Oui, mais il faut toujours savoir d'où viennent les mots. C'est comme "gouvernance". Les termes ont un sens, ils ont une origine et ils modèlent complètement la réflexion.

Comitologie : construction normative au niveau européen, structuration des procédures...

M. Chaillet.- Le terme de comitologie est utilisé pour décrire les trois comités qui structurent la relation. Il ne faut pas chercher plus loin.

M. Neveu.- Lorsqu'on prend exemple sur la Commission Européenne, je trouve que ce n'est pas le meilleur exemple parce qu'en termes d'opacité, c'est un exemple. En termes de démocratie, ce n'est certainement pas un exemple. Essayons de garder un vocabulaire qui ne soit pas le vocabulaire technocratique à la mode qui nous fait gagner des points lorsque les dossiers sont évalués.

M. Chaillet.- Là, nous n'avons pas de points à gagner comme dans une évaluation.

M. Neveu.- Ça devient une habitude et, après, on n'y fait même plus attention. On ne parle d'ailleurs plus que de gouvernance.

M. Chaillet.- J'aurais un millier de choses à dire car cette discussion est à mon avis intéressante puisque je pense que, les uns et les autres, nous partageons le même objectif. Je voudrais juste vous dire qu'à mes yeux, lorsqu'on regarde les établissements qui sont en haut des classements dans le monde, ils ont toujours un ancrage territorial. Il ne faut pas penser que les établissements sont au sommet des classements parce qu'ils sont hors sol. Ils rayonnent internationalement mais ils s'ancrent aussi territorialement. C'est le premier point.

Je pense que nous partageons tous l'idée, l'envie et même l'ambition et la conviction que nous avons un rôle à jouer sur le territoire pour son développement ainsi que pour sa compétitivité, ce qui est tout de même un sujet pour la Région. Je ne veux pas m'exprimer à la place de la Région mais je ne crois pas que l'on puisse passer ce sujet sous silence, c'est un sujet essentiel pour la Région et qui ne s'appuie pas que sur l'ESR mais en partie sur l'ESR.

Encore une fois, je pense que nous partageons tous la même ambition. Maintenant, sur la question des gens que se calqueraient sur un jargon technocratique européen, je ne voudrais tout de même pas laisser penser cela car il y a peut-être et sans doute dans cette salle des personnes qui se sont déjà coltinés – excusez-moi le terme - l'écriture de ce type de projet. On y passe des nuits, des week-ends, des vacances et je peux te garantir que la question n'est pas celle du jargon. La question est celle du fond que l'on met dans le projet et de répondre à l'objet de l'appel à projet. Si on veut répondre à un jeu de tarot en jouant à la Belotte, cela ne va simplement pas aller. Je rappelle tout de même que les gens qui font ce travail le font assez souvent - je suis désolé de le dire – de manière désintéressée parce que cela va au-delà de leur propre personne, cela irrigue aussi plein d'autres collègues. Ils y passent un temps incroyable et il faut aussi, de temps en temps, leur rendre hommage, sachant qu'ils ne travaillent pas que pour eux. Ils travaillent aussi pour la reconnaissance de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire.

Mais si on partage tous le même objectif, on ne peut pas dire que, d'un côté, il y a les chevaliers blancs qui disent qu'il faut de la pluridisciplinarité et de tout et que tout soit égal en toute chose et puis, d'un autre côté, les jargonneurs et les technocrates qui pondent de tels projets comme cela pour leurs propres intérêts et leur propre ambition. Non, ce n'est pas comme cela. Ce n'est pas aussi tranché, je suis désolé de le dire. Les collègues qui ont écrit l'I-Site, qui sont tout de même nombreux, ils n'ont pas tous pensé qu'à eux-mêmes. Je suis désolé de le dire mais c'est vrai également. Les gens qui ont écrit les LabEx, et j'en étais dans les deux cas, n'ont pas tous pensé qu'à eux-mêmes. Ce n'est d'ailleurs pas eux qui, la plupart du temps, ont récupéré l'argent qui leur a permis de faire fonctionner leur recherche et qui leur a permis de contribuer au rayonnement de

l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire.

Je ne suis donc pas sûr qu'il faille systématiquement opposer les uns aux autres. On a besoin des deux dans une vision commune que l'on partage tous, je crois, qui est le développement de notre territoire et le développement de l'ESR. Pour développer notre territoire, il faut de la pluridisciplinarité, il faut des implantations sur les sites et ne pas tout mettre sur un seul site et assécher tout le reste parce qu'un territoire qui concentrerait l'ensemble de l'ESR et rien autour ne serait pas une bonne chose pour une région quelle qu'elle soit.

Je voulais donc juste rétablir l'équilibre par rapport à ce que tu disais.

Maintenant, sur les axes I-Site, je crois que personne n'est empêché, dans la communauté, de déposer un projet. Il ne me semble pas qu'il y ait des instructions précises pour dire qu'untel peut le faire et qu'untel ne le peut pas. Il n'empêche qu'il y a effectivement des domaines scientifiques, "scientifiques" étant à entendre par recherche et formation, qui sont évidemment moins proches de l'impact économique mais qui sont peut-être plus proches de l'impact sociétal ou social. Les choses ne sont pas toutes dans la même proximité par rapport au monde économique mais je voudrais juste signaler aussi qu'il y a eu – et je connais des exemples précis –, par exemple dans le champ de la linguistique, des *start-ups* qui ont été développées. J'en connais.

Il ne faut donc pas fermer la porte en disant que celui-là fait des sciences dures, qu'il va donc pouvoir créer des *start-ups* et puis écrire des Projex et puis qu'accessoirement on va un peu lui taper dessus en lui disant qu'il travaille pour lui et que, tel autre qui travaille pour le savoir et pour la citoyenneté des gens, en contrepartie ne pourra pas toucher un sou. Non, ce n'est pas aussi tranché que cela.

Il faut que, tous, nous nous mettions bien en tête que nous pouvons et que nous avons le droit de déposer des projets de recherche et de formation dans les différents outils financiers que nous avons. Ce n'est pas interdit, ce n'est interdit par strictement personne. Je dis cela en toute sérénité simplement pour vous dire que, finalement, la seule ambition qui nous anime tous dans cette salle, c'est de développer l'enseignement supérieur et la recherche sur ce territoire, ce qui passe par toute une série de choses et c'est pour cela que l'I-Site est un élément essentiel de la COMUE mais pas un élément exclusif. Et je rappelais la question de l'émergence : personne n'est empêché de penser un projet émergent, quelque chose dans sa discipline qui pourrait, dans le cadre de la convention Région ou dans un autre cadre, se déployer et former l'excellence de demain qui nous irriguera aussi tous. Personne n'est empêché de faire cela, il ne faut donc pas opposer les uns aux autres. A mes yeux, on a très clairement besoin de tout le monde. On a aussi besoin de former nos étudiants à la citoyenneté, de former nos étudiants à des disciplines qui seront utiles pour leur vie professionnelle quelle qu'elle soit, y compris l'Italien. On ne va pas faire de l'Italien uniquement pour les belles langues, on va aussi faire de l'Italien parce que cela doit correspondre, quelque part dans sa tête, à un projet professionnel.

Je terminerai par le fait que je pense que le problème que nous avons dans notre pays, c'est que nous avons un ensemble d'élites, au moins deux types d'élites, qui ne se côtoient pas suffisamment. Autant, dans d'autres pays, c'est tout à fait possible mais il est moins culturel dans notre pays de reconnaître des études longues dans des domaines qui ne sont pas ceux des grandes écoles comme étant des parcours professionnalisants permettant de faire aussi des bilans de carrière. Cela, il faut qu'on se le dise et que l'on pousse aussi dans ce sens-là. On peut faire de brillantes carrières avec tous les domaines mais il faut que, culturellement dans ce pays, on puisse l'entendre et il est clair qu'on ne l'entend pas suffisamment.

Pardon, j'ai été un peu long. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Tatibouët.- On voit apparaître partout "*Améliorer la réussite des étudiants*" avec un

certain nombre de mots qui restent tout de même des mots assez creux. Ce sont souvent les mêmes. Ce qui compte, c'est ce qui suit après. Dans les modalités d'exécution, tout ce qui est formations...

M. Chaillet.- J'espère bien, Bruno, qu'un jour, en t'appuyant sur cette convention, tu pourras penser et soumettre un projet qui concrétisera cette ligne.

M. Tatibouët.- Dans le suivi des modalités d'exécution, à aucun moment les représentants des formations ne sont véritablement associés. Après, cela fait encore un certain nombre d'instances nouvelles, ce qui est bien puisque cela veut dire qu'il y a de la concertation, mais je ne suis pas certain que tout le monde soit prêt à continuer à instituer de nouveaux pôles.

M. Chaillet.- Il n'y a pas d'instances nouvelles. Le processus n'est sans doute pas parfait mais le processus tel qu'il a été pensé ensemble est un processus de fiches-action. Je parle sous le contrôle de Luc Bardi pour redire que je ne pense qu'il te soit interdit, à toi ou à d'autres, de penser un projet dans le cadre de la phrase creuse que tu viens de mentionner pour lui donner du contenu. Ce n'est pas interdit. On peut tout critiquer et remettre en cause, je suis d'accord, et puis avoir une extériorité par rapport à cela, mais il n'est pas interdit d'y contribuer.

M. Tatibouët.- On a aussi le droit de faire des remarques.

M. Chaillet.- Il n'y a aucun problème.

M. Tatibouët.- Je n'ai pas dit que cela allait rester des mots creux mais que ce qui compte, après, ce sont les actes qui suivront.

M. Chaillet.- Les actes qui suivront relèvent aussi de nous tous.

M. Bardi.- Ce document est bien une convention-cadre qui peut effectivement paraître creuse mais, depuis un an, on est plutôt sur des logiques de déclaration d'intentions par les élus régionaux, par les membres de la COMUE sur cette envie, cette ambition partagée de développer l'enseignement supérieur et la recherche sur notre territoire. C'est quelque chose qui est déclaré depuis une année. Aujourd'hui, on passe à un autre niveau avec un document qui cadre effectivement les choses entre nous et qui nous engage collectivement dans la réussite de ce projet. Derrière, il faut en effet passer dans l'action. On n'est pas, là, dans l'action, avec cette convention qui ne fait que poser un cadre entre les établissements membres, la COMUE et la Région. Derrière, c'est le passage à l'action qui devra être porté par chacun d'entre vous au niveau des établissements et de la COMUE, sur lequel nous travaillerons ensemble pour que la Région apporte son soutien. Ce sont ces actions qui seront évaluables et qui permettront de dire si on a progressé ou pas. C'est un point d'entrée.

M. Chaillet.- Il aurait pu y avoir une alternative à cela, c'est-à-dire faire les choses différemment. La Région aurait pu penser les outils dans son coin et nous dire qu'à partir de 2018, cela allait se jouer de telle et telle façon. Ce n'est pas ce qu'elle a souhaité faire, ce dont je la remercie.

On entend bien les remarques et merci de les formuler, sachant que je ne voulais surtout pas être désagréable et excuse-moi si tu as eu ce sentiment, mais c'est aussi à nous de le nourrir. Plutôt que d'avoir des schémas tout faits, sachant qu'il faudra structurer, ce n'est pas non plus

l'auberge espagnole, la Région voudra aussi des cadres, bien sûr, mais au-delà de cela, plutôt que d'avoir des cadres tout faits, que nous en prenions connaissance et que nous essayions de nous inscrire dedans, la Région a souhaité dialoguer pour établir cela pour les années qui viennent. On ne peut donc que s'en réjouir. Comme le disait Luc Bardi tout à l'heure, on a quelques inconvénients mais on a aussi quelques avantages, notamment le fait que l'ESR qui est fédéré dans le cadre de la COMUE soit sur une seule et même région, ce qui n'est pas forcément le cas partout. Utilisons donc aussi cet avantage dans ce sens-là.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Mme Martinez.- Je souhaite intervenir sur la dimension territoriale qui a été évoquée précédemment. Déjà pour remercier d'avoir souligné le potentiel industriel de la communauté urbaine Creusot Montceau, c'est la première chose. Je souhaite aller plus loin dans le même sens. La convention qui nous est présentée a un prisme par établissement pour montrer bien évidemment que l'ensemble des établissements composant la COMUE s'intègre dans la convention aux côtés de la Région. Ce prisme par établissement met nécessairement de côté les territoires, même si cela ne veut pas dire que, dans les faits, ils sont ignorés puisque dans le territoire comme le mien, par exemple, l'établissement qui est présenté, l'université de Bourgogne, l'est exclusivement. Néanmoins, la mention des douze sites territoriaux qui existent à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, en termes d'affichage, sachant que je ne mets pas en cause la prise en compte des sites territoriaux dans le conventionnement, irait mieux en le disant.

M. Chaillet.- Les 13 sites sont mentionnés.

M. Bardi.- Ils ne sont pas dénommés.

M. Chaillet.- Donc les lister. D'accord, je n'avais pas compris.

Mme Martinez.- Il est important, aussi bien pour Auxerre, pour Nevers que pour la communauté urbaine Creusot Montceau, que ces territoires puissent concrètement apparaître nominativement. Ça a l'air d'une question de forme mais je pense qu'en termes d'affichage, c'est important pour l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et surtout de la recherche sur le territoire.

De la même manière, quand vous évoquiez tout à l'heure le fait que, *de facto*, lorsque le travail s'opère avec un établissement, l'ancrage territorial est effectivement naturel, j'en reviens à la distinction des antennes territoriales qui sont au sein d'un plus grand établissement. Je pense que cela nécessite d'autant plus de le mettre en avant, d'autant que je sais, par ailleurs, la Région extrêmement soucieuse du maillage territorial et de la mise en avant de l'ensemble des territoires, des potentiels développements économiques comme l'enseignement supérieur. Je pense donc que cela a du sens et je le dis d'autant plus que je prends l'exemple que vous évoquiez, et j'anticipe peut-être sur un des rapports à venir, celui concernant la culture scientifique et technique. Le territoire Creusot Montceau a toujours été extrêmement investi sur les questions de culture scientifique et technique. Or, nous n'avons pas, à ma connaissance, été sollicités sur le projet que vous évoquiez tout à l'heure. Je le regrette.

M. Chaillet.- Personne ne l'a été à ce stade.

Mme Martinez.- Aujourd'hui, trois collectivités sont tout de même engagées

financièrement. Elles ont donc été de fait interpellées sur cette question-là.

Ce que je veux simplement dire, c'est qu'on est là et c'est aussi la raison pour laquelle on siège au sein de ce conseil d'administration, on est là en tant qu'interlocuteur, nous, collectivités territoriales. N'hésitez pas, de la manière la plus transparente possible avec les établissements qui sont présents sur notre territoire, à prendre notre attache puisque notre volonté est bien d'être présents sur des questions comme celle-ci afin de pouvoir y répondre en termes d'engagement, quelle que soit la nature de l'engagement, sachant qu'on n'exclut pas le financier mais également de manière plus générale.

M. Chaillet. - C'est bien noté. Merci.

M. Prévôt. - Permettez-moi une intervention courte car je ne voudrais pas trop alourdir le débat. Je voudrais exprimer deux choses. La première porte sur ce qu'a dit Marc Neveu sur les cadres européens, nationaux, locaux. On peut évidemment discuter ici, mais surtout dans d'autres lieux, sur la part consacrée au fonctionnement des universités et la part de plus en plus importante des appels à projet avec un canevas qui fait qu'on voit effectivement bien - et c'était également la remarque de Sylvain Comparot tout à l'heure - que les établissements, nationalement et localement, ont des difficultés à faire face à leurs responsabilités. On peut discuter de cela mais une fois qu'on a discuté de cela sur le fond, après, notre choix est soit de ne pas répondre à cet appel à projet et donc de nous paupériser, soit d'y répondre et de le faire avec les clés qui nous sont imposées. Je dirais donc qu'il y a aussi un certain pragmatisme parce que, comme l'a très bien dit le Président, il est évident également que lorsqu'on répond à des appels à projet, et qu'on les obtient, l'I-Site par exemple, et d'autres, cela nous permet évidemment d'avoir des moyens financiers pour agir et cela bénéficie en premier lieu au cœur de l'appel à projet mais cela bénéficie aussi, par rayonnement, à bien d'autres.

Je ne veux donc pas paraphraser mais je pense qu'il était important de rappeler cela et que notre travail ici, en tout cas celui des gouvernances des établissements et de la COMUE, c'est d'agir dans le cadre tel qu'il est, même si, par ailleurs, dans d'autres instances, on peut exprimer nos inquiétudes, nos désaccords lorsque c'est possible. Mais lorsqu'on est en responsabilité, il faut évidemment agir.

Deuxièmement, je veux rebondir sur ce que vous avez dit parce que c'est très lié au premier sujet sur les filières à faibles flux, c'est que vous connaissez notre position, en particulier sur la question des pôles territoriaux et des territoires. Dans les statuts actuels de la COMUE, il n'est pas inscrit comme mission que nous travaillions sur ces questions mais je considère comme fondamentalement important que, très vite, la COMUE et les établissements membres travaillent pour une meilleure articulation entre les territoires là où ils se situent, le territoire régional, les établissements et la COMUE. C'est fondamentalement important pour quantité de raisons, tout d'abord la vitalité des territoires, leur implication, leur engagement. Ensuite, cela nécessite - parce qu'il faut en parler - de trouver les modèles économiques viables pour l'ensemble des secteurs en évitant ce qui peut arriver, c'est-à-dire que, progressivement, si les établissements se paupérisent, des formations ferment dans les territoires les plus fragiles ou les moins développés. Il faut éviter que des chercheurs, des enseignants-chercheurs, soient dans des formations pour lesquelles il n'y a pas de recherche attelée et que nous ayons de jeunes maîtres de conférences qui ne puissent pas exercer de la recherche parce qu'il n'y a pas de recherche. En même temps, on peut tous admettre, je pense, que les sites plus petits ne peuvent pas avoir une carte pluridisciplinaire allant de la première année au doctorat, avec la recherche attelée, on n'en a pas les moyens et la puissance. Il faut donc bien que nous ayons une politique régionale pertinente.

On peut dire qu'on ne peut pas avoir de spécialisation intelligente mais si on ne peut pas avoir de spécialisation intelligente et qu'on ne peut pas généraliser la pluridisciplinarité sur l'ensemble des treize sites, soit on reste comme aujourd'hui et, globalement, on se paupérise, soit on fait un certain nombre de choix et, ces choix, il faut qu'on les fasse de façon concertée, intelligente entre les établissements, bien entendu, avec la Région et avec les collectivités territoriales. Mais, là aussi, la COMUE n'est pas mandatée aujourd'hui pour faire ce travail et je peux vous dire qu'à titre personnel, je ronger mon frein qu'elle le soit enfin parce que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et c'est une des raisons de mon engagement, ici, à la COMUE.

M. Trichard-Comparot. - Je vais être rapide puisque nous n'en sommes qu'au deuxième point de l'ordre du jour réel et que les uns et les autres, à 18 heures, auront sans doute du mal à rester.

Juste pour dire le travail remarquable qui se fait avec les élus du Conseil régional, d'une part sur cette convention mais globalement avec tout le travail qui a été mis en place. Il y a en effet certaines instances qui peuvent paraître nouvelles là-dedans mais qui, en réalité, sont en place depuis un an de manière informelle à l'initiative de la Région, donc de la vice-présidente. Il y a là un travail de collaboration et de partenariat qui n'est pas de définir les choses chacun de son côté mais de travailler ensemble, ce qui est plutôt positif.

Je voudrais donc également remercier la Région d'avoir tenu sa promesse sur le fait que cette convention-cadre soit évidemment signée avec tous les établissements puisqu'il y a un certain nombre de choses opérationnelles prévues dans cette convention-cadre, ce qui demande forcément l'accord des établissements par le fait qu'ils doivent les valider par le biais de cette convention-cadre. A ce titre, il est évident que chaque conseil d'administration le valide également.

Enfin, sachant que vous y êtes tous habitués en ce qui concerne l'université de Bourgogne, parce que nous avons peut-être la logique de travailler sur nos six campus territoriaux, la phrase page 2 disant : « *L'attractivité des trois pôles Dijon, Besançon, Belfort-Montbéliard et l'ensemble des treize sites universitaires* » me semble encore une fois et comme toujours très malheureuse parce que soit on parle des treize campus territoriaux ou sites universitaires territoriaux, si vous le souhaitez, soit on pourrait aussi très bien parler de l'attractivité de la métropole, des autres pôles et des treize universitaires, ce qui n'est pas le cas. Donc autant parler des treize directement.

Mme Martinez. - D'autant plus que si l'évolution, comme on le voit sur un certain nombre de rapports, est de travailler de plus en plus en proximité avec le monde économique, l'intérêt et la logique veulent que l'ancrage territorial soit d'autant plus renforcé. Je pense à un site industriel comme le mien, sur lequel on a la chance d'accueillir aussi bien des fleurons internationaux de l'industrie que des PME où l'ancrage avec le monde économique sur le territoire a du sens. On ne peut pas considérer que l'on ne va travailler qu'autour du tissu économique de Montbéliard, Besançon Dijon. Cela, je pense que personne ne l'a présumé, je ne fais pas de procès d'intention mais de manière générale, sur l'ensemble des documents contractuels de la COMUE, si à chaque fois il peut être fait référence à l'ensemble des sites, une phrase, une mention avec nommément chacun des treize sites.

M. Chaillet. - C'est une très bonne proposition. Je vous propose donc de les lister à la place de « *et de l'ensemble des treize sites universitaires de Bourgogne Franche-Comté* ».

M. Prévôt. - Je voudrais insister sur le fait que nous sommes tout à fait d'accord avec votre

demande ; nous y souscrivons. Mais au-delà de l'importance de nommer la question est de savoir ce que l'on fait concrètement, qui le fait, avec quels outils et avec quels moyens. C'est là-dessus que j'insiste. Aujourd'hui, comme pour la question des formations à faibles flux, la COMUE n'est pas mandatée pour travailler sur cette question. Sur cet aspect, au-delà de ce que la Région souhaitera à on niveau, la COMUE ne pourra pas agir de façon directe sur ces questions. Il est important de le dire, voire de le dénoncer parce que cela fait maintenant un an que nous sommes en situation. Pour ma part, je le dénonce.

Mme Legard.- Je pense que le plus important, c'est de savoir ce que l'on va pouvoir faire concrètement de façon très pragmatique. Or, j'ai eu l'occasion de lire, complètement par hasard, un article sur l'AEF, sur une interview, un entretien avec le directeur de la MSHE de Besançon et cela m'a un peu inquiétée. Dans le cadre de cet article dans lequel il présente ce projet de MSHE qui a investi aujourd'hui de magnifiques locaux qui ont été réhabilités, trois éléments ont attiré mon attention. Le premier, c'est le fait que la mise en place de la COMUE constitue pour cette fédération de recherche une source de fragilisation. Il explique pourquoi.

M. Chaillet.- Est-ce que tu peux mentionner le "pourquoi" ?

Mme Legard.- Je vais revenir sur les deux ou trois arguments.

Le deuxième point est que la fusion des régions est également un risque.

Enfin, le troisième point est que l'I-Site qui était considéré comme étant un élément de danger pour les petites équipes de recherche, finalement, de ce point de vue, ils ne sont pas aussi pessimistes que cela, ils sont en train de travailler sur des appels à projet et ils vont donc tirer les leçons du premier appel à projet. Finalement, l'I-Site ne les inquiète donc pas autant que cela.

Par contre, la COMUE et la fusion des régions constituent un danger pour cette fédération des équipes de recherche qui reste tout de même relativement petite. Pourquoi ?

Concernant la mise en place de la COMUE, l'argument qui est donné, c'est que dans l'état actuel des choses, ils pouvaient bénéficier de deux allocations de recherche. Or, les écoles doctorales sont maintenant gérées au niveau de la COMUE et ce mode de fonctionnement fait qu'ils seront complètement bousculés. Il y a donc une inquiétude.

M. Chaillet.- J'ai une réponse très claire à ce point.

Mme Legard.- Le deuxième point, c'est la Région. Pourquoi est-ce que la fusion des régions constitue un risque pour cette petite fédération de recherche ? C'est parce que jusque-là, ils avaient l'habitude de fonctionner avec la Région de Franche-Comté qui leur proposait un système d'appel à projet annuel qui leur permettait de travailler correctement. Le souci est de savoir, avec la fusion, si on va prendre le meilleur des deux régions ou est-ce que cela ne va finalement pas être aussi simple puisque, en Bourgogne, cela fonctionne différemment et que les modalités de Bourgogne, c'est tous les 4 ans, quelque chose comme ça. Si c'est cette modalité qui est retenue, cela va fragiliser les petites équipes de recherche.

Il y a donc tout de même un certain nombre de questions à se poser au-delà du cadre qui me semble, pour ce qui me concerne, être plutôt un bon cadre. Et surtout, au-delà du cadre que vous avez donné et qui me semble intéressant, c'est plutôt l'esprit du cadre, c'est-à-dire faire le mieux de ce qui s'est fait jusque-là et retenir ce qu'il y a de meilleur.

M. Chaillet.- Merci. Je ne veux pas couper la parole aux uns et aux autres mais il va falloir

que l'on clôture cette discussion intéressante, j'en suis désolé.

Par rapport aux thèses, encore aurait-il fallu déposer des thèses via les établissements et ce n'est pas une question d'école doctorale de la COMUE. Mais j'étais sûr qu'on allait me coller cela sur le dos ! On y est donc strictement pour rien. Il fallait que les gens répondent aux appels à projet, c'est tout ce que je peux dire. On a appris cela dernièrement mais tous les autres l'ont fait. C'est donc franchement une question "université de Franche-Comté".

M. Bardi.- Je soutiens complètement la proposition de modification de l'article qui permettra de nommer l'ensemble des treize sites universitaires.

Un deuxième point pour dire que dans ce travail de co-construction des politiques que la Région conduit, on n'oublie pas les collectivités puisque dans l'une des instances que nous avons mises en place depuis l'année dernière et que l'on va continuer d'animer, il y a ce qu'on appelle grossièrement le CORES qui est le comité régional enseignement supérieur et recherche. Ce dernier nous permet de rassembler une fois par an a minima l'ensemble des représentants des collectivités sur lesquelles nous avons des sites universitaires pour permettre aussi cet échange direct entre la Région et les élus locaux, ou en tout cas les personnes qui les représentent dans ce cadre.

M. Chaillet.- Merci.

M. Ignat.- Une petite correction concernant la fonction du directeur général de l'ENSAM. Il faut éliminer "campus de Cluny" ou alors c'est pour le site de Cluny qu'il signe.

M. Chaillet.- Tous les chefs d'établissement ont eu le document.

M. Ignat.- Ils ne l'ont peut-être pas lu jusqu'à la signature.

M. Chaillet.- Que faut-il modifier ?

M. Ignat.- C'est : "Le Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers".

M. Chaillet.- D'accord. Merci.

Mme Attuel-Mendes.- Il y aura aussi des corrections à faire sur l'intitulé de l'ESC, de BSB. C'est juste pour que vous le sachiez, vous aurez une version amendée. Dans la même veine que l'ENSAM, il faut qu'il y ait la dénomination sociale de l'école qui est ESC Dijon-Bourgogne et pas Burgundy Scholl of Business.

M. Chaillet.- La Région a envoyé le document à tous les établissements et au Rectorat.

Mme Attuel-Mendes.- Il n'y a pas de souci, c'est vraiment du formalisme pour le respect de la langue française et le fait que ce soit le nom officiel.

M. Bardi.- On n'a prévu une signature qu'à la rentrée universitaire 2017, ce qui nous laisse encore deux mois pour affiner la question de forme du document.

M. Chaillet.- On va faire les modifications.

Je retiens qu'il faut mentionner les autres sites pour être exhaustif. Quelle est la phrase concernée ?

Mme Traxer.- Il faut juste lister les treize sites et ne pas mettre "les trois pôles".

M. Chaillet.- Sur ce point, la Région peut s'exprimer parce qu'indiquer "les trois pôles" était vraiment une demande de sa part.

M. Bardi.- Je pense que l'on peut ajouter un complément avec le nom des autres sites.

M. Chaillet.- C'est sur la forme de la phrase que je voudrais que nous ayons quelque chose de clair.

Mme Legard.- Il y a un endroit où les trois pôles sont cités. Il faudrait peut-être juste les citer.

M. Chaillet.- C'est le bas de la page 2.

M. Bardi.- On les met par ordre alphabétique.

M. Chaillet.- D'accord. C'est une bonne suggestion.
Si vous en êtes d'accord, nous allons passer au vote pour passer au point suivant.
Marc ?

M. Neveu.- Une explication de vote en une phrase. Je pense que c'est normal.
Je crois que mes propos ont été mal interprétés puisque je reconnais le travail qui a été fait, je ne fais pas partie des chevaliers blancs qui regardent passer en ne faisant rien. Je fais partie de ceux qui travaillent et de ceux qui critiquent.

M. Chaillet.- Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire.

M. Neveu.- Je reconnais donc l'ensemble du travail qui est fait mais c'est le cadre qui ne me satisfait pas, comme vous l'aurez compris. Voilà pourquoi on votera contre cette convention-cadre.

M. Chaillet.- Nous allons passer au vote sous réserve des quatre modifications que l'on vient d'indiquer, avec celle de l'ENSMM, en sachant que d'autres viendront s'agréger suite aux différents CA des établissements.

Qui s'oppose à l'adoption de cette convention ? 3 oppositions.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

4) Pôle d'Ingénierie et de Management (PIM)

M. Chaillet.- Nous allons passer au point 4 qui concerne le Pôle d'Ingénierie et de Management. Pour cela, je vais appeler Bernard Cretin qui est chargé de mission sur cette question.

(Entrée de M. Bernard Cretin et de Mme Christèle Marchand dans la salle du conseil)

M. Cretin.- Bonjour à toutes et à tous.

M. Chaillet.- Comme je l'ai dit, Bernard Cretin est chargé de mission Pôle d'Ingénierie et de Management au sein de la COMUE. Il va vous présenter cela. Christèle Marchand, personnel UBFC, est en charge d'un point de vue technique et administratif du Pôle d'Ingénierie et de Management. Je vous la présente donc pour celles et ceux qui ne la connaîtraient pas.

Mme Marchand.- Bonjour à tous.

M. Chaillet.- Bernard, la parole est à toi.

a. Accord de consortium Pôle d'Ingénierie et de Management

M. Cretin.- J'ai essayé de faire court. Je vais rapidement faire un petit historique pour que vous compreniez le contexte parce que tout cela n'a pas été créé *ex nihilo*. Il faut savoir que nous avons commencé par une association. Cette association a été créée en 2007 pour la partie Bourgogne et elle a été étendue, en 2010, à la Franche-Comté. Concrètement, vous avez à l'écran la liste des acteurs.

J'indique une petite précision. Vous voyez apparaître les IT2I qui s'appuient sur le CFAI. Ce sont des organismes privés, ce qui ne crée pas de difficulté dans une association mais ils n'ont pas vocation à entrer dans une COMUE.

Vous verrez que nous avons élargi un peu le périmètre lorsque nous sommes passés au Pôle d'Ingénierie et de Management, nous avons donc ajouté l'IAE de Besançon qui n'apparaissait pas dans le cadre de ce Polytechnicum qui est une simple association, qui existe toujours mais qui est en voie d'extinction puisque l'idée est d'intégrer ce Pôle d'Ingénierie et de Management à la COMUE, c'est-à-dire faire en sorte que l'association devienne un élément de la COMUE.

Il faut bien garder en tête le rôle de cette association : c'est avant tout une agence de projets. C'est-à-dire qu'on s'appuyait sur un certain nombre d'objectifs que nous avons en commun, l'objectif clé étant la promotion de l'ensemble des écoles d'ingénieurs et de managers de Bourgogne Franche-Comté. Ceci s'appuyait sur un constat que tout le monde connaît malheureusement, qui est que les meilleurs élèves des lycées ont souvent tendance à partir soit à Lyon, soit à Strasbourg, soit à Paris et c'est quelque chose qui nous désole réellement. On se dit qu'il faut absolument garder les meilleurs dans la région et faire en sorte qu'ils s'insèrent ensuite dans le monde professionnel.

Nous avons beaucoup travaillé cette action et ce qui était important pour nous, c'est de prendre l'habitude de travailler ensemble, d'échanger les bonnes pratiques. Cela fait partie des éléments clés. A partir de cela, il s'agit d'impulser des projets de développement. Ces projets de développement comprennent les établissements, mais également les impacts territoriaux.

Parmi les actions qui sont des actions importantes, il y a eu des choses faites autour de l'entrepreneuriat. Cela nous a semblé important, justement parce qu'il s'agissait de développer l'économie. Il y a eu beaucoup de choses autour de la promotion des établissements, comme je l'ai dit, mais surtout faire en sorte de favoriser la mixité de genre et l'égalité des chances. Pourquoi ? Parce qu'on sait bien que l'ascenseur social a tendance à être en panne aujourd'hui et cela fait partie

des points importants que nous allons travailler.

On s'est également dit qu'il était important d'innover. Il faut savoir que le Polytechnicum, l'association, a été l'un des piliers de Talent Campus qui est un superbe outil qui s'est bien développé et qui, aujourd'hui, est en lien fort avec notre COMUE.

Comme je l'ai dit, nous avons un peu changé le périmètre, je ne vais pas revenir dessus. On a des associés potentiels. Ces associés, s'ils existent un jour, seront déjà des associés de la COMUE avant d'être des associés du Pôle d'Ingénierie et de Management. De toute façon, la logique sera une logique de passage par la COMUE puisque ce dispositif tel qu'il est vu aujourd'hui est un dispositif évidemment intégré à la COMUE.

Si vous regardez les statuts de notre COMUE, dans le préambule apparaissent des pôles thématiques. Dans ces pôles thématiques, il y a le Pôle d'Ingénierie et de Management, il apparaît très clairement. Là, on ne fait donc que concrétiser ce qui existe déjà dans le préambule des statuts.

Par rapport à l'association, il est clair que nous serons plus dans les missions globales. Précédemment, on était dans la promotion et puis dans les actions très ponctuelles. Là, nous sommes vraiment dans le triptyque classique, triptyque qui est indispensable car si l'on veut arriver à être cohérent, il faut travailler la partie formation, travailler la partie recherche qui est évidemment maintenant complètement coordonnée par UBFC et puis travailler aussi toute la partie interactions avec le tissu économique, en sachant que le but est de faire en sorte que les élèves qui sont formés puissent s'insérer le mieux possible dans le tissu économique. Il faut donc être en phase avec ce tissu économique.

A partir de cela, il y a un certain nombre d'actions ajoutées : l'international, la communication et la FPL.

Par rapport au Polytechnicum, nous sommes passés d'une agence de projets à quelque chose qui est un élément de la COMUE avec des actions qui seront plus larges, tout cela évidemment au service d'UBFC. L'objectif est bien d'être un élément d'UBFC et de faire en sorte que l'on soit complètement en phase avec la feuille de route d'UBFC.

A partir de cela, qu'est-ce qui nous semble important ? Vous avez à l'écran une liste assez longue. Dans les points qui nous semblent prioritaires aujourd'hui, le premier est d'établir une cartographie. Ceci est en lien avec UBFC. Et faire en sorte que nous ayons des formations qui répondent le mieux possible aux besoins des entreprises ou des administrations.

A partir de cela, l'idée est de regarder le cas échéant s'il faut croiser des diplômes, c'est-à-dire des diplômes de type ingénieur-manager ou des diplômes de type ingénieur-ingénieur, ceci parce qu'il y a une valeur ajoutée. Quand vous avez une école qui est spécialisée dans un domaine, s'il y a une formation double avec une autre compétence ajoutée, c'est là que l'innovation est la plus facile à créer. Nous sommes donc vraiment dans un cadre intéressant.

On s'est aussi dit qu'il était important de garantir la poursuite d'études, de faire en sorte de privilégier un dispositif efficace pour que des ingénieurs ou des managers puissent poursuivre en thèse. Cela renforcera nos laboratoires, cela renforcera le territoire. C'est vraiment important.

Au-delà, il s'agit de se dire que lorsqu'on a des thématiques qui sont des thématiques fortes que l'on a rencontrées dans l'I-Site, l'idée est aussi de faire en sorte de renforcer les outils de haute technologie, que l'on renforce la qualité de nos formations et, en même temps, la visibilité. A la fin, il s'agit de se rapprocher le plus possible de quelque chose qui soit si possible optimal pour satisfaire aux besoins du territoire.

À partir de cela, comment faire en sorte que "la mayonnaise" prenne ? Il faut arriver à bien se connaître. On a déjà un travail qui s'est fait sur plusieurs années. Et puis nous avons déjà l'habitude de travailler ensemble puisque, dans l'association, on se rencontrait régulièrement, on avait des projets en commun. Là, il s'agit de projets démultipliés.

Pour cela, il nous faut une structure. Ce que nous avons proposé, c'est d'une part une structure interfaciale avec la présidence de la COMUE. On s'est dit qu'un vice-président pourrait être utile. Pourquoi ?

Tout d'abord un point intéressant : dans ce Pôle d'Ingénierie et de Management, tous les membres de la COMUE sont présents.

Deuxième point : nous représentons à peu près 10 000 étudiants, ce qui est déjà une masse critique. On pense qu'il est important de travailler la culture commune, mais surtout de faire en sorte que cette culture puisse diffuser. Il faut avoir en tête que tout ce qui est ingénierie et management est très normatif aujourd'hui, c'est-à-dire que nous travaillons dans un cadre qui est complètement normé au niveau national. Ce cadre est vraiment particulier et nous sommes convaincus qu'il faut arriver à échanger avec les autres formations et faire en sorte que les parties qui sont les plus intéressantes puissent diffuser. Il ne faut évidemment pas tout faire diffuser puisque chacun a ses spécificités.

Pour être plus concret au niveau du terrain, on propose un comité de pilotage qui comprend le Président de la COMUE, bien évidemment, le VP en charge du pôle, le coordinateur, en l'occurrence la coordinatrice Christèle Marchand, et les directeurs d'école. Ce comité de pilotage a un rôle exécutif, comme vous l'aurez compris.

On a vraiment besoin d'avoir une vision claire. Pour avoir cette vision, nous allons nous appuyer sur des membres extérieurs, sur le comité de pilotage et puis faire en sorte que nous ayons aussi une participation des collectivités territoriales, la Région, les communautés d'agglo, que ce soit Besançon, Dijon, Nevers, etc. L'idée est de faire en sorte d'avoir un comité d'orientation stratégique à la fois suffisamment solide et en même temps suffisamment représentatif des grandes orientations, donc évidemment avec un appui des collectivités.

Si on va à un niveau plus bas, il faut des groupes de travail qui seront des groupes composés de personnels des écoles, des universités. A partir de cela, ce sera en fonction des sujets à traiter. On a déjà pris l'habitude de réunir des groupes, sachez-le. On avait commencé à le faire au niveau de l'association Polytechnicum et là, nous sommes dans une poursuite de ce qui avait été fait précédemment avec un changement de périmètre d'actions.

Ce qui est important pour nous, c'est vraiment de prendre l'habitude de se rencontrer, de faire en sorte que nous ayons beaucoup d'échanges et surtout faire en sorte que nous puissions interagir positivement. On peut donner des exemples qui, aujourd'hui, sont déjà opérationnels, ce sont les doubles diplômes. Nous sommes donc dans une démarche de doubles diplômes avec quelques-uns qui fonctionnent.

Nous organiserons un séminaire tous les ans, ce qui nous permettra de garantir que nous réunirons tout le monde, tous les groupes seront là et nous ferons un débriefing sur les actions à mener. Par contre, les groupes de travail se réuniront sur la base des travaux à l'instant T.

J'en ai terminé avec cette présentation que j'ai voulue très synthétique afin que vous ayez une vision suffisamment claire. Je suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Tatibouët. - Je vous remercie pour cette présentation. C'est tellement consensuel qu'on a envie de voter pour. Néanmoins, il y a tout de même quelques points qui me gênent, mais je tiens à préciser que je ne suis pas là pour être contre les écoles. Je reconnais leur travail de *lobbying* et puis leurs capacités à s'organiser pour s'autopromouvoir. D'un autre côté, on nous propose maintenant un pôle alors que les différents pôles ne sont pas encore structurés, finalisés, il n'y a pas de statuts, rien. Donc pourquoi spécifiquement un pôle maintenant alors que nous n'avons pas encore défini la notion de statut des pôles, de ce que pourraient être les autres pôles ? Pourquoi est-

ce un peu deux poids deux mesures entre les universités et les écoles ?

J'ai effectivement vu que les statuts du Pôle Ingénierie et Management ont été passés dans les différents CA des universités. Je ne comprends pas pourquoi ils devaient passer dans ces CA, probablement parce que les enjeux sont relativement importants. Je ne suis pas opposé au Pôle Ingénierie et Management mais je trouve tout de même que le périmètre est relativement restreint et, surtout, qu'il est exclusif. Nous avons des formations qui font de l'ingénierie, qui placent leurs étudiants au niveau ingénieur et, en plus, nous avons des cursus de masters en ingénierie qui n'apparaissent absolument pas. On comprend, en lisant le texte, que nous pourrions au mieux être associés mais que nous ne ferons certainement pas partie du cœur. Pour moi, c'est vraiment inacceptable. Je veux dire qu'il y a vraiment deux poids deux mesures : les écoles et puis les pauvres universitaires qui n'ont qu'à s'écraser. Voilà mon point de vue.

M. Cretin.- Ce n'est pas du tout l'état d'esprit, vous vous en doutez. Là, c'est un peu provocateur.

M. Tatibouët.- Dans les faits, si.

M. Cretin.- Il y a plusieurs éléments de réponse.

Premièrement, il s'agit d'un dispositif qui existait précédemment et qui pourrait parfaitement continuer sous une forme qui serait un statut privé, c'est-à-dire Polytechnicum association.

On a fait du *benchmarking* pour voir ce qui se passait dans toutes les autres régions. Dans toutes les autres régions, il y a des structures équivalentes qui existent. On peut dire, comme vous le dites, qu'il y a une forme de *lobbying*, peut-être. Ceci dit, je suis convaincu que là, il s'agit de réunir des personnes qui ont une culture commune, une habitude de travailler ensemble. Ce n'est donc surtout pas en opposition avec le reste.

M. Tatibouët.- Que vous réunissiez des personnes qui ont une vision commune et une envie de développer des choses ensemble n'a rien de répréhensible.

M. Cretin.- Je vais poursuivre, si vous le permettez. On s'est posé la même question que vous, à savoir : est-ce que l'on doit augmenter le périmètre ? On s'est dit que, dans nos filières, on avait pensé, à un moment, à associer les IUT en disant qu'on pouvait carrément les intégrer. Les IUT représentent 5 000 à 6 000 étudiants. On est à 10 000, on passerait donc à 15 000 ou 16 000. Si on ajoute les masters qui sont dans le domaine, on arrive à 20 000. Là, on s'est dit qu'il y avait peut-être un problème. Si on représente près de 40 % de l'ensemble, qu'est-ce que cela veut dire ? On peut se poser cette question également.

J'ai essayé de voir le problème sous toutes ses facettes, comme vous. Je répète qu'il ne s'agit surtout pas d'une opposition. Il s'agit de se dire qu'il y a des personnes qui ont l'habitude de travailler ensemble et que, en toute logique, y associer les IUT est possible. On voit que là, on dépasse les 25 % avec 15 000 à 16 000 étudiants, on doit même être plus près de 30 %. C'est la question que l'on se pose : jusqu'où va-t-on ?

On arrive à la conclusion que si on veut six ou sept pôles dans UBFC, il ne doit pas y en avoir un qui fait 20 000 et les six autres qui fassent 30 000. Voilà pour le raisonnement.

On peut tout inverser - et je comprends bien votre remarque - en disant que les écoles veulent être indépendantes des universités. Non, nous avons une culture commune, c'est ce que j'ai dit. Cette culture commune fait que nous n'avons aucun souci pour travailler ensemble, ce qui ne

veut pas dire qu'on ne va pas travailler avec les autres. On travaille avec les IUT. Toutes les écoles, en général, sont co-habilitées pour délivrer des masters. On ne peut donc pas dire qu'on ne travaille pas avec les universités. Nos enseignants enseignent à l'université, cela ne change donc rien. Que ce soit l'UFR ST ou l'école d'à côté, qu'est-ce que cela change ?

Mme Attuel-Mendes.- L'inverse est vrai ; nous avons des enseignants de l'UB qui viennent enseigner à l'école.

M. Tatibouët.- Je dis simplement que le périmètre est défini et que, dans les termes choisis, il est relativement exclusif. Or, il y a d'autres formations qui font exactement cela, c'est-à-dire de l'ingénierie purement et simplement. Du coup, les termes choisis et le périmètre tel qu'il est défini sur les écoles d'ingénieurs habilitées par la commission des titres, sont relativement restrictifs. Ce n'est pas un système très ouvert. Je ne comprends pas pourquoi les CA des universités se sont mis dans cet étage de subornation.

M. Trichard-Comparot.- Ce n'est pas de la subornation.

M. Chaillet.- Oumhanie.

Mme Legard.- C'était juste pour compléter mais je vais le dire un peu différemment. En ce qui me concerne, le fait que les écoles aient envie de partager une culture commune et donc de s'organiser collectivement en tant qu'écoles ne me choque pas. Mais dans votre présentation, vous avez tout de même mis en évidence le fait que cette culture très normée que l'on retrouve dans toutes les écoles constituait finalement quelque chose qu'il fallait essayer de dépasser. Là, par exemple, dans le cadre de votre projet, vous pouviez le faire en intégrant les cursus master en ingénierie puisque ce sont des cursus qui sont actuellement mis en œuvre par des enseignants des universités qui se battent pour pouvoir faire reconnaître la qualité de leurs formations. Aujourd'hui, on va les retrouver dans l'application Post-bac et cette université-là, au niveau national, essaie de faire reconnaître la qualité des formations sur un plan plus national, de la même façon que vous le faites dans vos écoles.

Par ailleurs, cela pourrait justement constituer un espace de dialogues, de discussions et de diffusion de ces cultures qui ont certainement à apprendre les unes des autres, ceci dans le cadre d'une COMUE qui a justement pour objectif de fédérer des établissements et de s'entraider, de porter des valeurs communes à l'échelle des COMUE. Donc c'est vrai qu'on ne comprend pas trop.

M. Cretin.- J'ai une réponse à cela, bien évidemment. On a un peu réfléchi, on a envisagé d'intégrer les CMI et on a regardé ce qu'il en était, sachant que nous sommes très pragmatiques. Des CMI, il y en a en géologie, il peut y en avoir avec ce que l'on fait par ailleurs, c'est donc exclu.

Deuxièmement, et c'est peut-être quelque chose que vous n'avez pas bien vu et j'aurais peut-être dû insister, jusque-là, quand on a parlé des membres de ce pôle, c'était à chaque fois quelque chose qui était une école, c'est-à-dire une composante de. Le problème de ces masters CMI, c'est que ce ne sont pas des composantes, ce sont des diplômes dans un dispositif. Le gros problème que nous avons est que nous ne savons pas bien délimiter leur périmètre.

Le problème de dire qu'on ajoute quelque chose dont on ne sait pas bien délimiter le périmètre peut être difficile, mais il n'y a pas d'antagonisme.

M. Tatibouët.- Est-ce un problème ? Puisqu'en fait, les pôles devaient regrouper des

ressources humaines, ils n'étaient pas censés être des composantes. Là, est-ce qu'on ne recrée pas une autre super-composante à l'intérieur de la COMUE que l'on pourrait appeler INP, Institut National Polytechnique ?

M. Cretin.- Un INP est une fusion.

M. Neveu.- En quoi est-ce gênant qu'il y ait quelque chose dans l'ingénierie en géologie ? Est-ce dégradant de faire de l'ingénierie en géologie ou est-ce que ce n'est pas satisfaisant ?

M. Cretin.- Non, il n'y a pas de critique.

M. Neveu.- En quoi est-ce gênant d'avoir cet éclairage autre que celui qui existe déjà dans le Pôle Ingénierie et Management ? J'aurais tendance à dire que cela pourrait s'appeler le pôle des écoles d'ingénieurs et de management...

Mme Attuel-Mendes.- Alors pourquoi y a-t-il les IAE dedans ?

M. Neveu.- J'ai dit « cela pourrait ».

Mme Attuel-Mendes.- Donc non puisqu'il y a les IAE qui, par définition, sont universitaires. Ce sont des écoles universitaires, certes.

M. Trichard-Comparot.- Il y a des écoles universitaires, on ne peut donc pas dire qu'il y a les écoles d'un côté et les universités de l'autre, ce n'est pas vrai.

En ce qui concerne l'université de Bourgogne et le fonctionnement même des établissements depuis longtemps, nous parlons toujours de nos UFR, de nos écoles, des IUT, de l'IAE et nous prenons la force de chacun. Chacun apporte dans nos communautés. Je ne veux pas reprendre les termes de Nicolas Chaillet mais là, je partage à 100 % ce qu'il a dit tout à l'heure : on a chacun à s'apporter pour pouvoir faire ensemble, pour pouvoir monter tous ensemble.

Si on résume un peu et que l'on revient à l'historique, on est sur quelque chose qui a cherché à rassembler et à fédérer le travail d'écoles, notamment parce qu'un certain nombre d'élèves partaient ailleurs. C'est une réalité. Ils partaient en dehors tout d'abord de la Bourgogne initialement, puisque cela a commencé en Bourgogne, puis ensuite de la Bourgogne Franche-Comté et nous sommes tous suffisamment au fait de cette problématique.

Il faut parvenir à mettre en place une action qui fasse en sorte de garder nos jeunes et même d'en attirer d'autres, parce que simplement chercher à faire en sorte que les jeunes lycéens bourguignons francs-comtois restent en Bourgogne Franche-Comté, je ne pense que ce soit une simple politique. L'idée est d'être attractif plus globalement. A partir de là, est né le Polytechnicum tel qu'il s'est mis en place. L'idée n'était pas d'enlever aux uns et aux autres mais au contraire de chercher à faire en sorte de mutualiser les forces des structures, chacune ensemble, que ce soit des écoles externes, que ce soit des écoles internes aux universités et donc leur gouvernance. A ce titre, toutes les communautés sont représentées et pas simplement les écoles internes. A partir de là, il y a eu des travaux communs, il y a toute une histoire de travail collaboratif qui trouve aujourd'hui une déclinaison au sein de la COMUE afin aussi - et c'est d'ailleurs ce qu'ont voulu les pères fondateurs de cette COMUE dans le préambule - de faire en sorte que nous n'ayons pas 15 000 structures les unes à côté des autres. Le Conseil régional pourrait d'ailleurs, lui aussi, trouver cela particulièrement malvenu. L'idée est plutôt de renforcer et de chercher à faire en sorte que nous

allions tous dans le même sens. Nous avons là quelque chose qui travaille bien ensemble, qui devra ou pas être évolutif, ce n'est pas la question. Pour l'instant, la question est plutôt de savoir, si cette chose a bien fonctionné jusqu'à maintenant, est-ce qu'elle est encore utile ? Je pense que nous sommes un certain nombre à le penser. Est-ce que cela a été une force pour la réussite d'un certain nombre de projets ? Je ne vais pas revenir sur I-Site et compagnie mais c'est une réalité. Vis-à-vis des entreprises, ç'en est une autre. Il faut donc utiliser ces atouts aujourd'hui en renforçant UBFC en intégrant clairement le Polytechnicum comme un pôle. C'est exactement là où nous en sommes aujourd'hui. L'avenir, nous le construirons tous ensemble.

M. Chaillet.- Le temps avance. Je suis désolé de devoir vous le rappeler.

M. Tatibouët.- Je m'adresse là plutôt aux responsables de la COMUE. Pourquoi un pôle sans que les autres aient été au moins définis de façon formelle, puisqu'ils ne sont pas extensibles mais au moins qu'il y ait le cadre ? Parce que là, on comprend que non seulement on va mettre toutes les richesses des différents établissements dans une seule structure, que d'autres seront un peu dépareillés mais que ce n'est pas grave puisque, apparemment, en Bourgogne la gouvernance est pour.

M. Trichard-Comparot.- La gouvernance est pour car ce n'est pas une problématique. Le Polytechnicum est né à l'université de Bourgogne. Et là, vous aurez remarqué qu'il y a eu des transitions de gouvernance et que c'est tout de même quelque chose qui s'est maintenu quelle que soit la gouvernance et qui s'est développé. On voit d'ailleurs bien que c'est une richesse à l'échelle de notre territoire global au niveau Bourgogne Franche-Comté. C'est plutôt une richesse. L'histoire de notre pays est liée à ce double système. On peut le regretter mais on ne peut pas tout détruire comme cela, en disant que, finalement, il n'y aurait que les universités qui existeraient et que les écoles n'ont rien à faire là. Il y a une réalité. La réalité est qu'il y a des universités qui ont des structures internes diverses et variées, il y a des écoles qui existent aussi à côté et mieux vaut en faire globalement une force et puis chercher à faire en sorte de tous tirer vers le but – pour prendre une métaphore de foot - plutôt que de se tirer la balle les uns contre les autres, ce qui n'a pas de sens. Là-dessus, cela a toujours été dit, cela a été dit dans le conseil d'administration provisoire préalablement, cela a même été dit par la gouvernance actuelle de la COMUE : les propositions de pôles peuvent émerger et, pour le coup, elles n'ont pas forcément à venir du haut, elles peuvent venir de la base, faut-il encore les faire.

M. Chaillet.- Je ne veux pas stériliser le débat, il est important mais le temps avance. Je voudrais juste dire que l'on peut aussi inverser la proposition et, suite à ce qui s'est dit, demander à ce que le Conseil d'administration soit vigilant sur les résultats du Pôle d'Ingénierie et de Management, sur ce que cela va donner concrètement et être vigilant également sur les interfaces avec les autres formations du site. Il doit être vigilant également sur le plan de la recherche puisque l'essentiel des laboratoires qui sont sous cotutelle des écoles sont précisément sous cotutelle, ce qui veut dire que les laboratoires sont déjà complètement transversaux. Il faut donc aussi une exigence par rapport à cela, c'est la formulation que je vous propose, d'être vigilant sur les résultats de ce Pôle d'Ingénierie et de Management.

Mme Legard.- À quelle échéance ? Un an, deux ans ?

M. Cretin.- On peut faire cela annuellement, c'est-à-dire qu'on vous rend compte tous les

ans, on rend compte au CAC et au CA. C'est quelque chose qui serait raisonnable.

M. Chaillet.- Une dernière intervention, si vous le voulez bien.

M. Prévôt.- J'aimerais préciser deux choses qui sont d'ailleurs liées avec le point qui va venir. Dans la discussion que nous avons eue pour la rédaction de cet accord de consortium, il ne s'agit pas de statuts mais d'un accord de consortium. Le PIM est dans la COMUE, il n'a donc pas de statut juridique particulier.

Deuxième point. Dans les discussions que nous avons eues avec les partenaires du PIM et avec Bernard Cretin, il y a dans l'article 5 un point essentiel pour répondre aux remarques. Il s'agit de la valorisation et du développement des synergies entre les écoles et les universités. C'est donc dans l'accord de consortium et c'est dans le mandat, si vous souscrivez à la proposition du vice-président chargé du Pôle d'Ingénierie et de Management de tout à l'heure, c'est aussi dans la feuille de route du vice-président que de travailler à ce qu'il y ait un espace qui soit un espace de développement et de collaboration entre les écoles, qu'elles soient internes ou externes, aussi avec les formations et la recherche des universités.

Je souscris aux propos qui ont été tenus, c'est-à-dire que cet espace est utile, il est pertinent mais il ne faut pas qu'il soit exclusif et c'est le mandat qui est donné au PIM et au VP que de travailler aussi à ces bonnes articulations. C'est un équilibre qui me paraît être convenable.

M. Tatibouët.- Une dernière question. Y aura-t-il un VP pour chaque pôle ?

M. Chaillet.- Non, ce n'est pas sûr. Je ne voulais certainement pas m'engager là-dessus aujourd'hui. Le Pôle d'Ingénierie et de Management, vous l'avez compris, s'il est présenté aujourd'hui, c'est parce qu'il est un peu particulier. Ce pôle a souhaité avoir un vice-président et la proposition qui va vous être faite après émane de ses membres. Elle n'émane pas de la gouvernance d'UBFC. La gouvernance d'UBFC a recueilli la proposition du Pôle d'Ingénierie et de Management, proposition qui vous est faite aujourd'hui. C'est donc entre les membres.

Il y a dans le document une modification qui est la même que celle de tout à l'heure.

M. Tatibouët.- Ce qui veut dire que la première question n'est pas de voter pour ou contre.

Est-ce que cela veut dire que le CA vote s'il est d'accord pour mettre un VP, créer un poste de VP supplémentaire sur ce Pôle Ingénierie et Management ?

M. Chaillet.- Non, il y a deux questions. La première question est le vote sur le document et, dans le document, il y a le VP. C'est dedans. La deuxième question est de désigner ce VP.

Il y a une modification dans le document, c'est la même que tout à l'heure.

M. Ignat.- C'est encore pire !

M. Chaillet.- Je pense pourtant qu'ils devraient l'avoir encore plus lu.

M. Ignat.- C'est l'ancien directeur général et l'ancien directeur du campus.

M. Cretin.- Pour information, sachant qu'il y a plusieurs aspects, le document que vous avez est un document qui a déjà été approuvé par tous les établissements, c'est-à-dire qu'il est passé

aussi bien dans les universités que dans les écoles. Dans les écoles, il a été approuvé à l'unanimité. Dans les universités, il y avait une large majorité, vous êtes bien placés pour le savoir. On est donc dans une situation où on arrive au niveau d'UBFC aujourd'hui.

La version que vous avez de ce document date du 10 janvier. Il y a donc effectivement un certain nombre d'informations qui, de fait, sont actualisées. Concernant les Arts et Métiers, il y a effectivement eu changement de Directeur Général et changement de Directeur de campus. Michel Ignat est directeur depuis 15 jours, quelque chose comme cela.

M. Ignat.- Depuis le 24 avril.

M. Cretin.- Donc un mois. Ce qui fait que ce n'est pas à jour.

Concernant l'ESC, il faut être un peu vigilant, il y a un détail à connaître qui est que BSB est une marque, ce n'est pas le nom officiel.

M. Chaillet.- Nous en avons déjà parlé.

M. Cretin.- Désolé !

Mme Attuel-Mendes.- C'est très bien de le rappeler.

M. Chaillet.- Il y a un élément qu'il faudrait peut-être ajouter concernant le comité d'orientation stratégique. Dans ce comité d'orientation stratégique, du point de vue des collectivités, il y a uniquement la Région.

M. Cretin.- Il faut ajouter les Communautés d'agglomération.

M. Chaillet.- Je le signale car cela a été relevé par les Communautés d'agglo dans d'autres CA, en particulier le CA de l'UB. C'est effectivement pertinent de faire cela.

M. Cretin.- Il y a beaucoup de Communautés d'agglo, on s'est donc dit que nous allions les inviter et que ceux qui voudraient venir viendraient. Cela va surtout dépendre de leur volonté d'appuyer ce Pôle d'Ingénierie et de Management pour lequel nous avons proposé de reprendre le nom de l'association Polytechnicum parce que c'est plus simple puisqu'en fait, il s'agit à peu près du même périmètre, comme je l'ai expliqué.

M. Chaillet.- Nous allons passer au vote.

Mme Peyron.- J'ai une dernière question.

M. Chaillet.- Oui.

Mme Peyron.- C'est par rapport au rôle du coordonnateur, parce qu'on a parlé du vice-président mais en plus, en lisant le texte, j'ai vu qu'il y avait la présence d'un coordonnateur. Je trouve que ce qu'il est chargé de faire correspond un peu au rôle du vice-président. N'y aurait-il pas un double et combien cela va-t-il nous coûter ? Sachant que nous sommes en période de restrictions budgétaires.

M. Cretin.- Je vais vous rassurer.

Mme Peyron.- Il est marqué : « *De veiller à la cohérence générale en liaison avec les équipes de gouvernance et les responsables des autres formations* ». Si je prends le rôle du vice-président qui est un peu avant, c'est : « *En charge du pôle, articule les liens avec le pôle et rend compte de ses actions* ».

M. Cretin.- Oui, c'est simplement le niveau au-dessus. Le vice-président sera là pour servir d'interface.

Il y a deux choses. Premièrement, par rapport à l'indemnité VP, je ne demande rien. Vous êtes donc rassurés. Par contre, Christèle Marchand a été employée justement pour cette coordination opérationnelle. Concrètement, imaginons une réunion du Copil, elle va se charger de la partie opérationnelle de la réunion.

Mme Peyron.- Est-ce un personnel type BIATSS ?

M. Cretin.- Oui.

Mme Peyron.- Ce n'est indiqué nulle part. On parle d'un coordonnateur attaché aux services d'UBFC. Cela pourrait très bien être un enseignant-chercheur ou autre.

M. Cretin.- Il faut avoir en tête l'histoire de la COMUE. Dans les premiers postes qui ont été obtenus, étant donné qu'il y avait dans les statuts la création de ce Pôle d'Ingénierie et de Management, on avait prévu un poste pour la coordination. C'est ce qui explique que ce poste n'apparaisse pas de manière suffisamment claire, je le reconnais.

Mme Peyron.- C'est donc un poste qui était orienté dès le départ, quelque part.

M. Cretin.- Oui, c'était un poste qui était orienté dès le départ, absolument.

M. Chaillet.- Passons au vote, si vous le voulez bien. Je vous remercie pour vos interventions.

Qui s'oppose à cet accord de consortium ? 3 oppositions.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie.

b. Nomination du Vice-Président PIM

M. Chaillet.- Pour l'étape suivante, Bernard Cretin conserve la main puisque c'est consécutif à la question des pôles. Je vous ai dit que le pôle avait lui-même fait la proposition de son vice-président. Je vais donc laisser à Bernard Cretin le soin de présenter cette candidature.

M. Cretin.- Le mieux, c'est que je me présente et que je vous dise ce que je souhaite faire. Il se trouve, par rapport à ce que j'ai entendu, que je suis vraiment l'interface entre l'université et les écoles. J'ai une formation qui comprend une partie universitaire, une partie école puis une partie

universitaire. Dans mon parcours, ma carrière, il y a une partie université et une partie école, je suis donc passé des deux côtés et j'ai à chaque fois essayé de mettre en place un certain nombre de choses.

Ayez en tête que le VP est nommé pour 2 ans. Ensuite, une rotation se fait. L'idée est que ce ne soit pas toujours la même personne qui soit aux manettes.

Je fais partie des personnes qui ont été honorées de manière importante. J'ai deux types de Docteur Honoris Causa. Je suis classe exceptionnelle. Je n'ai donc plus rien à apporter à ma carrière. Vous êtes donc certains que, si je travaille, c'est pour la collectivité et pas pour moi, c'est important.

Je dois ajouter qu'à chaque fois que je suis arrivé dans un dispositif, je me suis toujours investi pour faire en sorte que de nouvelles filières émergent, des équipes de recherche, etc., selon le cas. J'ai entre autres participé à la création de Femto ST. C'est moi qui ai imaginé le suffixe "ST", ceci pour la petite histoire. J'étais à l'époque directeur de département et j'étais dans l'équipe qui a participé à cette création. J'ai créé *ex nihilo* une équipe de microscopie champ proche, j'ai participé à plusieurs filières d'enseignement au niveau de la création, dont une à l'université de Franche-Comté et puis pas mal de choses à l'école d'ingénieur ENSMM.

Aujourd'hui, je suis directeur de l'école, je préside le Polytechnicum et vous aurez compris que nous étions en train de commuter et que le Polytechnicum n'a plus rien à faire aujourd'hui.

Comme tous les responsables, je me retrouve avec plein de casquettes. Je me retrouve donc avec un certain nombre de choses : le pôle des microtechniques, le CNAM, l'incubateur, etc. J'ai été nommé dès le départ par Annie Vinter en tant que chargé de mission pour la création du Pôle et par Nicolas Chaillet – je tiens à le remercier pour sa confiance - chargé de mission pour la structuration. Il s'agit donc là d'une démarche cohérente par rapport à cela.

J'ai eu pas mal d'activités au niveau national, dont des responsabilités intéressantes. J'ai fait deux mandats au CNU, ce qui est extrêmement utile parce que cela permet de voir ce qui se passe de haut et la vision nationale est intéressante, sachant que j'ai encore quelques activités.

Maintenant, vous devez connaître la raison de ma place aujourd'hui ici. On a proposé un processus démocratique en demandant, si on créait un Pôle d'Ingénieur et de Management, s'il y avait des candidats pour être vice-président. Il y avait trois candidats, ce qui est bien. Nous avons donc procédé à une élection. Il y avait neuf présents à cette élection, vous aurez bien compris que le maximum est de 10. Un des candidats a obtenu une voix, une autre deux voix et j'ai obtenu six voix. Voilà la justification de ma présence ici, c'est-à-dire que j'ai été largement soutenu pour cela.

Mes engagements sont clairs. Je suis directeur d'école, ce qui peut être vu comme un inconvénient parce qu'il y a effectivement toujours un petit risque mais je travaille dans le consensus avec mes collègues et cela se passe très bien, c'est important.

Aujourd'hui, je considère que je peux travailler sans trop de difficultés deux jours par semaine pour ce dispositif, ce que je fais déjà. Je dois dire que je suis largement relayé à l'école puisque nous sommes en train de mettre en place une nouvelle structure qui permettra justement au directeur d'être un peu plus tranquille.

Vous pouvez compter sur moi pour être à l'écoute, pour travailler dans l'intérêt général. Je l'ai toujours fait jusque-là, il n'y a pas de raison que je m'arrête et vous avez bien compris que je n'avais plus rien à gagner au niveau carrière.

« Porter les valeurs du service public », je le fais au quotidien. Et puis faire en sorte qu'on arrive à faire passer des choses avec si possible un consensus, cela me semble clair.

Je m'engage à vous rendre compte des actions menées. Je répète : le mandat est seulement pour 2 ans, sachant qu'il me reste 2 ans à faire à la direction de l'école. Après, vous pouvez considérer que cela changera d'office. La situation est donc relativement simple et claire !

Pourquoi suis-je là aujourd'hui ? C'est surtout parce que depuis 2012 je porte le

Polytechnicum et nous sommes là dans la continuité, vous l'avez bien compris.

M. Chaillet.- Merci Bernard. Y a-t-il des remarques, des commentaires ?
Oui, Pierre ?

M. Lamard.- Je vous ai entendu lorsque vous êtes venu nous présenter le Pôle. On sent toute la passion. On sent beaucoup de volonté d'avancer. On sent que, dans vos responsabilités, vous êtes tout à fait digne d'être élu vice-président. Je ne porte donc pas de jugement sur le projet ou sur votre propre carrière qui est au moins extrêmement respectable.

Par contre, ce qui me gêne sur le plan du fonctionnement de l'université, et je ne parle pas des écoles d'ingénieurs, c'est que cette vice-présidence soit imposée, elle n'est pas choisie par le président d'UBFC.

D'autre part, vous êtes dans un conseil qui s'appelle le conseil des membres et vous allez être vice-président. Quelque chose me heurte dans cette double casquette, sachant que cela n'a rien à voir avec votre personne ou avec le projet. C'est simplement sur le respect, on ne peut pas être dans l'exécutif et dans le législatif. Ceci me gêne énormément.

M. Chaillet.- Ce n'est pas subi, c'est accepté.

M. Cretin.- Nous en avons discuté avec Nicolas Chaillet qui était tout de même présent le jour de l'élection.

J'entends bien votre raisonnement mais on n'est pas dans une situation où il y a des engagements qui vont être très forts, je ne le vois pas comme cela. C'est-à-dire que là, c'est une opération de coordination. Le petit risque que j'y verrais, c'est entre directeur et VP plus qu'autre chose. La problématique que nous avons, et nous en avons longuement discuté au sein du Copil puisque c'est de cela dont on parle, c'est qu'il fallait de la légitimité. L'idée la plus simple était de prendre quelqu'un parmi nous parce que nous avons l'habitude de travailler ensemble et de prendre quelqu'un de légitime.

Mais j'ai bien entendu votre message, c'est-à-dire qu'il y a un tout petit risque de dichotomie entre les deux. Par contre, pour ce qui est de l'exécutif, ici on ne parle pas du CA mais du conseil des membres. Pour moi, c'est différent. C'est le CA qui pilote, ce n'est pas le conseil des membres.

M. Chaillet.- C'est un point que nous avons effectivement évoqué avec Bernard et, bien entendu, entrant dans la gouvernance d'UBFC - nous en avons discuté également -, il sera totalement solidaire des décisions prises en commun.

M. Cretin.- Je peux vous dire que j'ai l'habitude de suivre les décisions des CA, il n'y a pas de souci par rapport à cela. Vous pouvez être complètement tranquilles.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Bruno.

M. Tatibouët.- Quand on dit "VP", on s'attend à un travail important. Lorsque Monsieur Cretin présente le fait qu'il n'y a trop d'engagements, pourquoi un poste de VP mis à part pour l'affichage ? On comprend que c'est le côté "image".

M. Cretin.- Non, ce n'est pas cela. Deux jours par semaine représentent beaucoup,

sachant que je ne travaille pas six heures par jour. Je pense qu'il y a un vrai engagement derrière. Ce qui me semblait important, c'est par rapport à ce qui a été dit, c'est-à-dire le fait qu'il y ait cette dichotomie. Faire la part des choses n'est pas toujours facile, je le reconnais. Un directeur d'établissement a tendance à défendre son établissement, j'en suis convaincu. Pour moi, ce rôle est réellement un rôle pour faire en sorte que des actions communes puissent être décidées. Derrière, l'exécution ne se fait pas à ce niveau-là, c'est-à-dire que l'exécution sera faite par les personnels.

Si je prends un cas simple, celui du double diplôme parce que celui-là est concret, je peux vous dire qu'au quotidien, les doubles diplômes, nous travaillons dessus et nous allons les décider au niveau du Copil mais, derrière, ceux qui vont exécuter, ce ne sont pas ceux-là. On est donc dans une dynamique multi-niveaux, il ne faut pas la réduire à deux niveaux qui pourraient être extrêmement serrés. En tout cas, je le vois ainsi.

Après, par rapport aux engagements, ce ne sont pas des engagements opérationnels au sens où il s'agit de descendre jusqu'à l'exécution de base, nous sommes bien d'accord. Le rôle de vice-président n'est pas celui-là. Pour moi, le rôle de vice-président, c'est avant tout la coordination au sens "décisions" entre la partie présidence d'UBFC et la partie directeurs d'école. Je pense que c'est ce qui va constituer un gros travail. Cela signifie que ce sont des contacts permanents. On est à un niveau qui n'est pas, pour moi, le niveau opérationnel.

M. Prévôt.- Oumhanie.

Mme Legeard.- J'ai deux petites questions.

En tant que vice-président, vous allez forcément défendre la politique d'UBFC.

M. Cretin.- Oui, bien sûr.

Mme Legeard.- Nous sommes d'accord. L'un des éléments qui a été tout à l'heure souligné en particulier par notre vice-président, c'est qu'il y a un travail de rapprochement à faire dans le cadre de ce pôle, de rapprochement entre la formation universitaire et la formation d'ingénieur.

Ma première question : comment allez-vous vous y prendre pour faire ce travail ?

Ma deuxième question. J'ai bien vu que vous étiez très sensible à la question de l'égalité femmes/hommes puisque nous avons un dispositif vocationnel qui fonctionne très bien. Comment allez-vous en faire profiter plus largement à des publics étudiants ? Des femmes qui ont des masters dans notre université peuvent se retrouver en difficulté d'insertion, en tout cas en inégalité. Est-ce que vous avez éventuellement quelque chose à proposer pour élargir ce très beau dispositif à l'ensemble des étudiants de master ?

M. Cretin.- Je commence par la première question en vous donnant juste un exemple. Il se trouve que j'en ai discuté avec le premier vice-président, Olivier Prévôt, qui est ici. Il est prévu que je rencontre dans les 15 jours les directeurs d'IUT. Pourquoi ? Justement parce qu'on est dans le cas que vous évoquez, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les écoles ont tendance à recruter pour partie des étudiants issus des IUT. La moindre des choses est justement qu'on essaie d'établir le lien, c'est-à-dire une continuité dans un schéma de formation professionnelle. Il ne s'agit donc surtout pas d'exclure, ce n'est pas cela. Il s'agit de se dire qu'il y a un dispositif où on a l'habitude de travailler ensemble, donc regardons maintenant comment on peut l'ouvrir. On commence par les IUT parce que c'est la voix la plus raisonnable pour nous, c'est nous la "pompe". On va tirer du bas.

Le deuxième aspect concernera les masters, ce sera la suite. En tout cas, pour les IUT, il y aura sous 15 jours une réunion avec les directeurs d'IUT. On est donc vraiment dans un schéma où le dialogue est déjà engagé.

Pour la petite histoire, précédemment, alors que nous travaillions au sein du Polytechnicum, nous avons déjà approché les IUT qui avaient dit que le Polytechnicum ne les intéressait pas. Ceci dit, on est dans le schéma UBFC, ce qui n'a plus rien à voir. On est dans un schéma qui est plus global et on est déjà lancé dans ce processus.

Après, qu'est-ce qu'on espère faire avec eux ? Il y a plusieurs choses. Il s'agit évidemment de voir comment arriver à renforcer les liens, si l'on peut mettre des plateformes technologiques en commun, puisque le schéma de mutualisation est quelque chose d'important aujourd'hui. Et puis voir comment on peut arriver à travailler sur des filières professionnelles plus longues. On nous parle de Bac - 3, Bac + 3. Nous, écoles, sommes embêtés parce que nous sommes à Bac + 5 au final. Nous n'entrons donc pas dans ce schéma.

Par rapport à votre deuxième question, je suis persuadé – et malheureusement depuis très longtemps – que c'est difficile à faire. Je suis persuadé que c'est dès le plus jeune âge qu'on est acculturé, c'est-à-dire qu'il faudrait pouvoir aller très très bas dans l'éducation pour arriver à faire en sorte de dépasser l'idée de plafond de verre, etc.

Nous avons effectivement travaillé là-dessus dans le cadre du Polytechnicum. Nous avons essayé de transposer cela en allant plus loin et nous avons malheureusement vu des limites à l'exercice parce que jusque-là nous travaillions sous forme de séminaires, c'est-à-dire que des dames illustres qui avaient des formations avec lesquelles elles avaient réussi, pour faire simple, venaient apporter leur témoignage. C'est quelque chose d'essentiel.

Par rapport à votre demande sur le fait de savoir faire cela en master, je pense que c'est encore plus facile que dans une école parce qu'on a affaire à des filles. Mais je reste persuadé que ce n'est pas le bon niveau, c'est-à-dire que ce n'est pas au niveau du master qu'il faudrait le faire mais beaucoup plus tôt pour être plus efficace.

Je suis dans une école de mécanique, j'ai fait des efforts pour augmenter le nombre de jeunes filles. Au début, lorsque je suis arrivé à la direction, il y avait 12 à 13 % de jeunes filles. Aujourd'hui, nous sommes à 18 %. On est content mais, pour autant, aujourd'hui, la mécanique, ce n'est plus la mécanique à l'ancienne. On a encore de vieilles machines-outils mais nous sommes passés à la 3D, c'est donc devenu propre, car il y a en effet l'esprit du cambouis derrière, je suis désolé. C'est peut-être un peu brutal de le dire ainsi mais c'est la réalité et cela n'attire pas les jeunes filles. Je suis donc persuadé que très tôt, le plus tôt possible, en tout cas dès la première année dans le supérieur, il faut effectivement faire passer des messages. Je suis persuadé que c'est important et que c'est ce qui nous permettra de dépasser cela à l'échelle de 20 ou 30 ans. Je serai donc en retraite. Par contre, je suis sûr qu'il faut le faire et le faire progressivement avec cette intention de faire évoluer les cultures progressivement. Mais faire évoluer les cultures, c'est aussi avec des démonstrateurs. Je crois aux démonstrateurs. Les démonstrateurs, ce sont soit des femmes qui ont bien réussi, soit le simple fait de dire qu'une formation dans une matière, ce n'est pas ce que les filles peuvent imaginer.

Un jour, on a mis le mot "santé" dans les formations. Je peux vous dire qu'on a immédiatement vu beaucoup plus de jeunes filles arriver. Ce qui est choquant puisque nous ne faisons pas les choses différemment pour autant. Cela joue uniquement sur 5 à 10 % de la formation.

Il y a donc cet état d'esprit à faire évoluer et je suis persuadé que cela ne doit pas se faire qu'au niveau des écoles, cela doit se faire à l'université et là, l'essaimage de bonnes pratiques et fondamental, il faut le faire.

M. Chaillet.- Merci. Je vous propose de passer au vote.

M. Cretin.- Merci à vous.

M. Chaillet.- Il s'agit d'un vote concernant une personne, nous allons donc voter à bulletin secret. L'urne est prête.

(Départ de M. Bernard Cretin)

M. Prévôt.- Est-ce que tout le monde a son bulletin de vote et un deuxième bulletin s'il a une procuration ? *(Approbation générale)*.

(L'assemblée procède au vote à bulletin secret)

(Messieurs Chaillet, Prévôt et Neveu procèdent au dépouillement)

Résultat du vote : 29 votants. Pour : 21 - Contre : 4 - Blancs : 4
3 personnes ne prennent pas part au vote.

M. Chaillet.- Merci à tous.

Je vous propose d'enclencher sur les points à voter, sachant que nous reviendrons sur le PIA3.

6) Culture scientifique et technique : fiche-action « Homme-Nature »

M. Chaillet.- Le point suivant à voter concerne la Culture scientifique et technique. Estelle Seillès va arriver pour une rapide présentation.

(Entrée de Mme Estelle Seillès)

Mme Seillès.- Bonjour. Je vais vous parler de Vivo Homme-Nature. Il s'agit d'un programme de création scientifique et artistique qui devrait être un événement emblématique de culture scientifique mêlant les Arts et les Sciences qui serait déployé principalement sur l'année 2018 et sur tout le territoire Bourgogne Franche-Comté à partir des recherches de nos établissements.

Je vais aborder très brièvement la programmation. Je vais surtout axer sur les temps forts qui vont correspondre en fait à des rencontres avec le grand public et les Scientifiques de nos établissements sur le mode "festival". A Dijon, ce programme devrait prendre racine à l'occasion de la semaine de la nature au printemps 2018. A Besançon, ce sera à l'automne de manière parallèle à la Fêtes de la Science mais aussi des manifestations prévues sur les sites du Nord Franche-Comté, ainsi que sur d'autres sites, en particulier en relation avec AgroSup compte tenu de la thématique Nature et aussi en discussion avec d'autres établissements comme l'ENSAM de Cluny.

Au programme, des dispositifs interactifs pluridisciplinaires très variés, du spectacle vivant, des résidences d'artistes, des rencontres de chercheurs, etc. On va s'appuyer, pour monter cet ambitieux programme, sur l'expérience précédente en Franche-Comté qui s'appelait le

programme « LUX, soyons brillants ! » qui avait été coordonné par l'université de Franche-Comté à l'occasion de l'année internationale de la lumière 2015 proclamée par l'UNESCO et qui avait été soutenue par l'ONU, principalement sur le territoire franc-comtois à l'époque, avec une très forte implication des collectivités et des communautés d'agglomération, en particulier Besançon.

Tout ceci a fait la démonstration que nous étions capables de mobiliser, à travers une action culturelle Arts Sciences, 700 participants, 120 actions, 50 000 visiteurs dont 13 000 au moment du temps fort sur Besançon.

Maintenant, nous aimerions reproduire l'opération avec cette thématique qui s'inscrit à la croisée des thématiques des deux axes de l'I-Site, en particulier l'axe 2 "Territoires Environnement". Ce sont des questions et des problèmes qui sont soulevés par les tensions ou les relations qui existent entre l'homme et son environnement. Il sera question de traiter, à travers les recherches de nos établissements, de la place de l'homme dans la nature, de l'impact de l'environnement dans les sociétés anciennes, de l'impact de l'environnement sur la santé et, inversement, des stratégies d'occupation du territoire, de l'alimentation, de l'homme-augmenté, de l'homme-nature, du retour à la nature de l'homme, etc.

Vous avez les thématiques, tout ceci mobilisant de très nombreuses disciplines complémentaires. L'objectif de tout cela, la raison pour laquelle UBFC s'engage dans une opération de cette envergure, c'est parce qu'on estime que l'action culturelle et artistique est une mission coordonnée d'UBFC et les liens entre les sciences à la société représentent une façon, pour la population, de s'approprier les thématiques de recherche de nos établissements, de faire connaître nos recherches dans tout le territoire, mais pas seulement en direction de la société mais aussi en interne. Tout ceci pour augmenter la lisibilité, l'attractivité d'UBFC et participer aussi au renforcement du maillage territorial.

L'autre objectif est qu'une action culturelle d'envergure associant l'ensemble des établissements est aussi une façon de faciliter l'identification et le sentiment d'appropriation d'UBFC par notre communauté. C'est un problème qui est actuellement soulevé, en particulier lorsque l'HCERES est venue. Lors sa visite, elle a soulevé ce point-là.

La Région Bourgogne Franche-Comté est très fortement impliquée dans la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle. Elle souhaite bien évidemment, puisque c'est une compétence d'Etat qui a été transférée en 2014 à la Région, placer la recherche au cœur de son intervention et elle a inscrit une opération d'envergure de ce type dans son plan de mandat. C'est inscrit dans le plan de mandat de la Présidente de Région et c'est probablement appelé à se renouveler tous les deux ou trois ans. C'est pour cela que la Région a sollicité UBFC, tout d'abord à travers l'UFC puis l'UB, pour coordonner et piloter une telle opération.

Je vais juste vous parler de la dimension budgétaire. La précédente opération avait bénéficié d'un budget de 421 k€. On aimerait pouvoir bénéficier du même montant, avec bien évidemment une implication forte de la Région de Franche-Comté. C'est la raison pour laquelle on vous a transmis une fiche-action, c'est le format type que souhaite faire valider le Conseil régional et le circuit était de le présenter devant les instances d'UBFC avant que ce soit présenté à la Région.

Je reviens sur la dimension budgétaire : 350 à 400 k€ avec une participation entre 200 et 300 k€ de la Région. Le reste sera apporté par les collectivités, la DRAC, du mécénat. UBFC mettra à profit du temps de travail valorisé et s'impliquera en particulier dans la communication. Les établissements impliqués seront intégrés par le temps de travail et aussi la consolidation.

J'espère avoir été complète en 5 minutes.

M. Chaillet.- Merci Estelle et bravo pour avoir tenu les délais. Avez-vous des questions sur cette initiative ?

Mme Martinez.- Je reformule ce que j'ai évoqué tout à l'heure.

M. Chaillet.- Et vous avez raison !

Mme Martinez.- C'est-à-dire de voir les territoires associés, donc les treize sites territoriaux de la Bourgogne Franche-Comté associés à la démarche. Ce ne sera pas une difficulté, sans préjuger de l'aboutissement ou non de la démarche mais que contact soit pris pour voir comment il est possible d'associer ces différents territoires et la formation et l'enseignement supérieur à la démarche que vous présentez.

Mme Seillès.- Je vous remercie. Je vous entends bien.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Attuel-Mendes.- Sur la fiche-action, il est indiqué « *Un budget consolidé de l'ordre de 500 000 €* ».

Mme Seillès.- Oui. Nous avons un peu réduit l'enveloppe autour de 400 000 €, ceci pour diverses raisons. En se remettant autour de la table, il se trouve que l'on doit plutôt dimensionner le projet autour de 400 000 €. Je n'ai pas plus de réponse pour l'instant.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres questions, commentaires ou remarques ? Non. S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur l'approbation de cette action et l'autorisation que vous donnez à UBFC pour sa mise en œuvre, en entendant effectivement votre remarque justifiée.

Qui s'oppose à l'approbation de cette action et à l'autorisation de sa mise en œuvre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Merci Estelle pour ton efficacité.

7) Financement I-SITE-BFC

a. Implications concernant les LabEx et IDEFI

M. Chaillet.- Je vais vous parler de l'I-Site, des LabEx et IDEFI. C'est un point un peu technique, je ne vais pas vous faire une lecture exhaustive des documents. Je vais simplement essayer de vous donner le cadre. Il y a deux délibérations différentes, c'est pour cela qu'il y a deux textes mais, en réalité, ils sont liés.

Aujourd'hui, il y a deux LabEx et un IDEFI. Les LabEx LipSITC, ACTION et l'IDEFI Talent Campus sont des LabEx que j'appelle souvent "propriétaire" au sens où il y a d'autres outils du PIA mais qui sont en réseau et auxquels des membres des établissements de la COMUE émarginent. Là, il s'agit d'outils vraiment spécifiquement Bourgogne Franche-Comté.

Ces deux LabEx et cet IDEFI sont gérés par la fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté, matérialisée au départ par le PRES Bourgogne Franche-Comté.

Ces LabEx et cet IDEFI sont censés se terminer à la fin 2019. C'est ce qui était prévu dans

le plan du PIA pour leur terminaison. Entre-temps, nous avons été lauréat de l'I-Site et, du point de vue du CGI et de l'ANR, cela veut dire que la dotation englobe les LabEx et l'IDEFI. Quand ils nous disent que nous avons une dotation de 10 millions d'euros par an, cela englobe la dotation spécifique I-Site et ses outils mais également les deux LabEx et l'IDEFI.

Le deuxième élément, c'est que ces dotations sont non-consommables, c'est-à-dire que nous consommons les intérêts. C'est le principe fondateur du PIA.

Vous avez un tableau qui vous détaille la distribution des 10 millions d'euros selon les années entre l'I-Site et les trois outils, deux LabEx et l'IDEFI. C'est donc intégré dans les 10 millions, c'est ce qu'il faut comprendre.

Un autre élément, c'est que les LabEx ont également une dotation consommable, c'est-à-dire de l'argent qui n'a pas été placé mais qui doit être touché aussi par ces projets-là.

Le dernier élément, c'est que les 5 millions d'euros de préfinancement de l'I-Site touchés l'année dernière ne sont pas 5 millions d'euros en plus des 10 millions de 2017, c'était 5 millions d'euros de préfinancement. Ils avaient bien choisi le terme, donc pour dire que c'était une avance sur 2017. Autrement dit, en 2017, nous ne toucherons pas 7 millions d'euros mais 7,727 millions d'euros moins les 4,630 millions si on enlève les frais de gestion, etc., c'est-à-dire 3 millions d'euros. Voilà pour les éléments de cadre.

Maintenant, tout cela n'est pas facile à comprendre et cela a été mentionné dans le document, sachant que l'ANR, le CGI et nous encore plus, nous comprenons un peu en marchant, c'est-à-dire que nous ne sommes pas toujours sûrs et les choses se construisent aussi à l'ANR en fonction des outils, en particulier sur les écoles universitaires de recherche. Les écoles universitaires de recherche font partie du PIA 3, c'est donc en cours. A ces écoles universitaires de recherche, peuvent s'accrocher les LabEx. Autrement dit, trois solutions pour prolonger ces LabEx qui vont, je vous le rappelle, jusqu'à la fin 2018.

La première solution : que l'I-Site soit pérennisé en 2020 et donc la dotation des LabEx est fondue dans la dotation de l'I-Site et il appartient au Copil de l'I-Site de décider comment seront ventilés ces financements, s'ils seront sanctuarisés ou vraiment sur des objectifs des LabEx qui ont préfiguré cela ou s'ils seront fondus dans autre chose.

Deuxième solution : l'I-Site n'est pas confirmé mais les LabEx demandent une prolongation sur 5 ans. Le TA nous a en effet appris, il y a quelques semaines, qu'il y avait une possibilité de prolongation des LabEx pour ne pas qu'ils s'éteignent parce que l'Etat juge que les LabEx ont porté des fruits intéressants et demande donc une prolongation de 5 ans sur l'évaluation de ce qui s'est passé sur la période courante.

Troisième solution : accrocher un LabEx à une école universitaire de recherche et c'est l'école universitaire de recherche, si elle est gagnée, qui prend le relais du LabEx pour 10 ans, parce que les projets du PIA, écoles universitaires de recherche et nouveaux cursus à l'université, c'est 10 ans. Il a évidemment fallu que le Copil de l'I-Site se prononce puisqu'il y a trois projets d'écoles universitaires de recherche qui vous seront décrits rapidement tout à l'heure, qui sont appuyés sur des LabEx, pas tous mais en tout cas les deux LabEx dont je parle appuient deux écoles universitaires de recherche. Donc, si les écoles universitaires de recherche sont gagnées, elles ont vocation à poursuivre, à prolonger la vie des LabEx dans un contexte un peu différent qui est celui de l'école universitaire de recherche. Pour cela, il y avait besoin que le Copil se positionne puisque ces financements-là seront inclus dans la dotation globale des 10 millions. Le Copil I-Site s'est positionné pour donner son accord pour que les écoles universitaires de recherche accrochent les LabEx. Ce qui fait que, dans le dossier d'école universitaire de recherche, il y aura une forme d'évaluation du LabEx, cela fera aussi office d'évaluation du LabEx.

Je vous rappelle que tout ce que je vous dis ressort de conversions téléphoniques, de

documents que nous avons pu lire dans les appels à projet. Ce texte-là ne m'est pas parvenu de l'ANR et du CGI, il peut donc aussi être sujet à variations saisonnières.

En tout cas, pour les LabEx accrochés aux écoles universitaires de recherche, l'école universitaire de recherche (EUR) fera office d'évaluation du LabEx et prolongera le LabEx dans des configurations d'école universitaire de recherche pour 10 années si l'école universitaire de recherche est lauréate, sanctuarisant ainsi - si je peux le dire ainsi - le LabEx d'origine au lieu de le refondre dans le financement global I-Site.

Il était normal que le Copil se prononce sur cette question. Le Copil s'est prononcé sur cette question et, à présent, il convient que vous vous prononciez sur cette question, à savoir si vous êtes d'accord pour que la soumission des trois projets d'écoles universitaires de recherche remporte les deux LabEx, le LabEx ACTION et le LabEx LipSTIC. Ce qui veut dire qu'en cas de succès du projet d'école universitaire de recherche associé au LabEx ACTION, le fléchage de la partie des 10 millions qui sera toujours accrochée à la dotation non-consommable de l'I-Site sera bien fléchée EUR, idem pour le LabEx LipSTIC sur le fléchage de la dotation du LabEx LipSTIC qui sera fléchée EUR au lieu d'être fondue dans le reste du financement I-Site.

J'espère que vous avez tout compris. Je ne suis moi-même pas sûr d'avoir bien compris.

M. Gillon.- Si on a les EUR et que l'I-Site n'est pas prolongé ?

M. Chaillet.- L'EUR sera prolongée mais il y aura arrêt de la convention globale qui inclut l'I-Site et définition d'une convention par EUR.

C'est aussi une réelle opportunité de prolonger la dynamique de ces LabEx.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Gazelle.- Si j'ai bien compris, quand il y a eu le projet I-Site, il y avait déjà un financement qui avait été coupé en morceaux. Est-ce que ce sera repris en fonction de ces résultats ANR ou pas ?

M. Chaillet.- Non. En fait, dans la dotation I-Site des 10 millions, il y a une partie I-Site au sens où vous l'exprimez, avec les outils de l'I-Site, une partie LabEx...

Mme Gazelle.- Oui, maintenant, mais quand on avait déposé le projet I-Site, il n'était pas prévu que les LabEx soient financés dans les 10 millions.

M. Chaillet.- Absolument.

Mme Gazelle.- Cela va donc modifier la partie qui avait été prévue au départ.

M. Chaillet.- C'est un jeu de l'Etat.

Mme Gazelle.- Ce que je veux dire, c'est qu'il faut "revoir" la répartition des financements tels qu'ils avaient été prévus puisqu'on va en enlever plus d'un million pour les LabEx.

M. Chaillet.- Oui, je n'avais pas compris. Pour dire les choses clairement, au lieu d'en avoir 10, il y en a 7 et quelque chose. Il faut donc évidemment adapter les financements des outils à cette nouvelle donne.

Mme Gazelle.- Lorsqu'on va être évalué au niveau de l'I-Site, on ne va pas être évalué sur le projet qui avait été fait au départ puisqu'au départ, on avait prévu un certain nombre d'actions en fonction du cadre.

M. Chaillet.- Il y a deux solutions, soit réduire un peu la voilure de chaque action, soit enlever des actions mais c'est le travail du Copil que de définir cela et de nous le proposer.

Mme Gazelle.- Ou est-ce qu'il y a des actions qui pourront, à ce moment-là, être reprises dans le cadre des LabEx ? Puisque les LabEx devraient se terminer, ils avaient fait un projet qui devait se terminer en 2019. Là, on renouvelle les LabEx. Est-ce qu'on va réévaluer leurs besoins financiers, leurs objectifs pour qu'une partie de l'I-Site rentre dans l'enveloppe ?

M. Chaillet.- On ne renouvelle pas les LabEx, on dépose des projets d'écoles universitaires de recherche dans lesquels se font finalement les LabEx.

Mme Gazelle.- Oui, sauf que le financement est déjà fléché, il ne varie donc pas. C'est ce que je ne comprends pas.

M. Chaillet.- Le financement par rapport aux LabEx ?

Mme Gazelle.- Oui, j'ai compris qu'il était fléché à hauteur de 475 000 € annuels.

M. Chaillet.- Oui, dans les chiffres que nous avons aujourd'hui, mais on ne peut pas s'avancer plus. Aujourd'hui, je ne peux pas être plus précis. Il n'y a aucun moyen de le savoir.

Mme Gazelle.- D'accord.

M. Chaillet.- Ce qu'il faut acter, c'est le fait de valider l'accrochage des deux LabEx au projet d'écoles universitaires de recherche et donc d'assumer derrière que si les projets sont lauréats, cet accrochage demeure et maintient ce financement mais sous forme d'EUR.

Mme Gazelle.- Oui, sauf que le montant financier est déjà validé.

M. Chaillet.- Là, c'est le montant financier d'aujourd'hui pour les LabEx. Je ne peux pas dire ce qu'il sera pour les écoles universitaires de recherche.

Mme Gazelle.- Et s'il est inférieur au financement des LabEx, par exemple ? Parce que là, il faut déjà qu'il y ait au minimum un million annuel pour financer les deux LabEx.

Si on a les EUR et qu'il n'y a pas suffisamment d'argent de prévu par l'État dans le financement, est-ce que ce sera pris sur le projet I-Site ou sur d'autres ?

M. Chaillet.- Non. Les projets EUR sont écrits par des équipes avec une fiche financière qui correspond aux besoins qu'elles ont exprimé dans le projet.

Mme Gazelle.- Je ne comprends pas la phrase : « *En cas de succès associé [...] fléchage d'un budget de 480 k€ annuels prélevés sur la dotation I-Site.* »

M. Chaillet.- Il ne faut pas mettre cela, vous avez raison. Il faut mettre : « Fléchage du budget annuel correspondant ».

Mme Gazelle.- On est d'accord.

M. Chaillet.- Si les projets EUR ne sont pas lauréats, la dotation sera pérennisée par la pérennisation d'I-Site et rentrera dans le schéma global de l'I-Site.

S'il n'y a pas d'autres remarques, qui s'oppose à cet accrochage des LabEx dans les EUR nonobstant la remarque fort juste sur le fait de ne pas donner de chiffres ?

M. Gillon.- De toute façon, le fait d'avoir le LabEx dedans renforce la candidature de l'EUR.

M. Chaillet.- Cela paraît assez évident, oui.

M. Prévôt.- C'est une chance supplémentaire.

M. Chaillet.- Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ? 3 abstentions.
Merci.

b. Relation avec la Fondation de coopération scientifique BFC

M. Chaillet.- Je continue sur la même lancée avec le même sujet sous un angle différent. Les deux LabEx et l'IDEFI sont gérés par la Fondation de coopération scientifique BFC. Il s'agit que cela continue jusqu'à la fin de ces LabEx et de cet IDEFI, donc jusqu'à fin 2019. Le premier élément est qu'il faut que cela puisse continuer. En même temps, les 10 millions qui incluent les dotations LabEx et IDEFI sont versés par l'ANR à la COMUE en intégralité. Il faut donc que nous procédions à un reversement à la FCS sur les deux LabEx et l'IDEFI. Or, on ne peut faire cela que si – et c'est le règlement de l'ANR qui nous le dit puisque tout cela fait suite à des discussions avec l'ANR – la Fondation de coopération scientifique est membre du consortium I-Site. L'ANR refuse, dans son règlement, que nous reversions de l'argent à un partenaire qui n'est pas membre du consortium I-Site.

Cette intégration de la FCS au sein du Copil de l'I-Site a également été approuvée par le Copil I-Site et cela nécessite que ce soit approuvé par le CA d'UBFC. La FCS n'étant pas un opérateur scientifique recherche et formation, il y a des restrictions comme le fait que la FCS soit membre du consortium. La première restriction est : pas de droit de vote au sein du Copil I-Site. La deuxième restriction temporelle, c'est qu'on fasse cela jusqu'à la fin des LabEx et de l'IDEFI, donc jusqu'à fin 2019 avec un peu de mou. La date est donnée pour le 31 décembre 2020 puisque le 1^{er} janvier 2020, on ne sera pas du tout dans la configuration EUR.

Y a-t-il des questions, des besoins d'éclaircissements ? (*Néant*) Tout est donc clair.

Qui s'oppose à cette intégration de la FCS dans le consortium I-Site avec les deux restrictions que j'ai mentionnées et qui sont écrites dans le rapport ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Merci.

8) Conventions de reversement UBFC/Etablissements pour les masters et MOOC

M. Chaillet.- Je continue avec l'I-Site sur le point des conventions de reversement. Je laisse la parole à Olivier Prévôt qui va vous présenter cela rapidement.

M. Prévôt.- Il a été convenu que nous procédions à des conventions de reversement entre UBFC et les établissements membres pour opérer les masters cette année. Il y a deux types de délibération, la première est que vous validiez les termes des conventions de reversement et, d'autre part, d'accepter les montants qui sont déterminés dans les deux rapports.

Je peux difficilement faire plus bref !

Je reste à votre disposition pour des questions si vous en avez.

Mme Attuel-Mendes.- C'est sur la différence entre les montants. Les deux premiers sont à 62 500, les trois suivants sont à 75 000 et le dernier à 25 000.

M. Prévôt.- Les dotations proposées correspondent aux délibérations du Copil I-Site. Pour être plus précis, il n'y a pas de modification dans la convention de reversement entre ce qui a été décidé par le Copil I-Site et les conventions de reversement. C'est l'intégralité de la somme qui est versée aux établissements sur la base des délibérations prises par le Copil.

Mme Chahraoui.- En fait, ce sera une somme supplémentaire puisque, au départ, c'était un master unique, il y a donc eu une somme supplémentaire d'attribuée et qui n'avait pas été prévue au départ. C'est pour cela que les deux parcours au niveau du master Ecologie se retrouvent avec 62 500 € chacun.

M. Prévôt.- Si vous en êtes d'accord, on peut passer au vote, sauf s'il y a d'autres questions. Il s'agit de deux délibérations et deux votes séparés sur les montants.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question sur le master qui n'ouvre pas. Est-ce que le montant est gelé ?

M. Prévôt.- Les montants ne sont pas attribués à d'autres projets, donc ils existent et ils seront mobilisables, le cas échéant, si le projet est redéposé.

Est-ce qu'il y a des oppositions sur les montants ?

Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions.

Même épreuve pour la convention de reversement.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette convention de reversement, à ce modèle ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. Chaillet.- Merci.

10) Rentrée universitaire 2017 des doctorants

M. Chaillet.- Nous passons à la rentrée universitaire 2017 des doctorants. Je laisse la main à Khadija Chahraoui.

(Apartés concernant l'heure de fin du conseil)

Mme Chahraoui.- Vous devez valider le calendrier d'inscriptions et de réinscriptions pour les thèses.

Habituellement, la formation doctorale était dans trois universités : l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et l'université technologique Belfort Montbéliard. Chacun avait ses dates d'inscription et de réinscription. Comme la formation doctorale passe à UBFC, il s'agissait simplement de proposer un calendrier d'inscriptions qui soit commun. Comme vous le savez, l'inscription auprès des doctorants se fait encore dans les établissements puisque nous n'avons pas encore, au niveau d'UBFC, le système Apogée ; les étudiants doivent donc s'inscrire dans chacune des universités. Ce calendrier proposait une inscription ou une réinscription du 1^{er} septembre au 10 novembre avec une date limite de soutenance de thèse sans réinscription pour l'année n-1 au 10 novembre 2017.

Pour les soutenances de thèse qui auront lieu entre le 10 novembre et le 31 décembre, il y aura une réinscription puisqu'il faut couvrir les étudiants sur cette période. Là, il y aura une réinscription gratuite jusqu'au 31 décembre. Comme l'année dernière, pour les droits d'inscription qui sont directement encaissés par les établissements, nous ferons une convention de reversement des droits d'inscription à la fin du mois de novembre qui ira à UBFC. Nous n'avons pas encore les droits d'inscription exacts puisqu'il faudra les voter un peu plus tard, une fois qu'on aura l'arrêté ministériel avec les droits d'inscription précis.

Par ailleurs, et cela relève davantage de l'information puisque c'est surtout sur les premiers points qu'il faut voter, nous avons un système d'inscription administratif et de suivi de la scolarité avec le système Apogée dans les établissements et puis une gestion avec l'application ADUM. A partir d'ADUM, les procédures de soutenance, les impressions de diplômes et les liens avec ABES pour la sauvegarde numérique des thèses pourront être directs.

Il y a donc deux utilisations, une utilisation d'Apogée en tant que système administratif et avec ADUM qui est un instrument de pilotage politique et puis quelque chose qui permet également le suivi du doctorant de la procédure de soutenance jusqu'à l'impression du diplôme.

M. Chaillet.- Y a-t-il des remarques ? Marc.

M. Neveu.- On a souvenir d'un certain nombre de problèmes lors des inscriptions aux doctorats qui ont fait qu'il a fallu reporter la date limite d'inscription. On est dans le même système Apogée/ADUM double saisie, etc. On se rappelle aussi que cela avait suscité tout de même beaucoup de surcharge de travail pour les personnels des établissements.

Est-on certain que le calendrier des inscriptions soit réaliste ? Est-ce qu'on a fait suffisamment de progrès pour pouvoir envisager quelque chose qui s'arrête le 10 novembre ou est-ce que cela risque d'être encore très compliqué, comme l'année dernière ?

Mme Chahraoui.- Il y a de toute façon ensuite des inscriptions qui pourront reprendre

pour les étudiants qui n'auront pas pu s'inscrire. Ils pourront aller jusqu'au 31 mai 2018.

Le calendrier qui a été proposé a été fait en lien avec les établissements. Stéphanie Thomas, qui s'occupe de la coordination des procédures, a travaillé avec les établissements, le bureau d'études doctorales pour proposer ce calendrier qui est commun. Ce n'est pas quelque chose que l'on propose directement, la demande vient davantage des établissements.

M. Chaillet.- Le vote concerne le calendrier.

Qui s'oppose à ce calendrier ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

11) Convention ABES

M. Chaillet.- On prolonge la question doctorale avec la convention ABES. L'avez-vous lue ? (*Approbation générale*)

Je pense qu'elle est à peu près claire. Vous avez compris qu'il s'agissait de basculer de l'un à l'autre.

S'il n'y a pas de question particulière, est-ce que vous êtes d'accord pour que nous passions au vote de façon radicale ? (*Approbation générale*)

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup pour la convention ABES.

12) Adhésion à l'association VP-Num

M. Chaillet.- Le dernier point qui requiert un vote de votre part concerne la participation à l'association nationale des vice-présidents numériques des établissements, donc à VP-Num, pour une cotisation annuelle de 300 €. Cela concerne bien entendu notre VP numérique, Christophe Cruz.

M. Trichard-Comparot.- A partir du moment où la loi crée un VP numérique...

Mme Traxer.- On n'a pas le choix.

M. Chaillet.- Qui s'oppose à cela ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

5) Point d'avancement PIA 3

b. Nouveaux cursus à l'université

M. Chaillet.- Nous allons tout de suite passer au PIA 3. Khadija Chahraoui va vous parler

de nouveaux cursus à l'université. Je vous rappelle, pour faire très simple et très schématique, que l'appel PIA 3 Nouveaux cursus à l'université dont la date limite est le 14 juin concerne la réussite en licence. Je le dis vraiment de manière un peu simpliste. Il concerne les écoles universitaires de recherche, il concerne davantage l'association des masters et des doctorats pour faire un continuum master-doctorat dans une perspective de recherche.

Mme Chahraoui.- Vous avez sans doute lu le rapport. Je vais être assez synthétique. Je vais rappeler le cadre de ces nouveaux cursus à l'université où il y a trois priorités.

La première priorité est le traitement adapté de l'hétérogénéité de la population étudiante au sein du premier cycle universitaire, avec des dispositifs favorisant des parcours plus individualisés de réussite et une meilleure préparation à la vie professionnelle. L'enjeu est vraiment d'améliorer la réussite des étudiants, de diversifier les formations qui doivent être davantage adaptées à la diversité des publics.

Une deuxième priorité porte davantage sur la question de la formation tout au long de la vie.

Une troisième priorité porte plutôt sur les enjeux numériques.

Les universités, en particulier les COMUE qui sont déjà lauréates d'un I-Site, d'un PIA, ont plutôt vocation à se situer sur la première des priorités. C'est donc plutôt sur cette première priorité que nous avons mis l'accent, avec une deuxième priorité autour de la formation tout au long de la vie qui va venir enrichir cette première priorité, l'idée étant de décroiser entre la formation initiale et la formation continue.

Sur les critères de sélection des projets, on n'attend pas nécessairement, dans ces nouveaux cursus à l'université - puisque cela a été compris dans ce sens -, la part des collègues enseignants. Il ne s'agit pas de construire de nouvelles formations. Il s'agit surtout d'aider, de penser des dispositifs à la réussite de l'étudiant. Ces projets doivent vraiment avoir un caractère assez nouveau, transformant, innovant, ils doivent être suffisamment crédibles en impliquant un grand nombre de personnes, c'est-à-dire qu'UBFC ne va pas déposer un projet s'il n'y a pas d'adhésion à ce projet de la part de la communauté universitaire, de la part des établissements, de la part des partenaires socio-économiques ; c'est un élément extrêmement important.

Le périmètre du projet : si on met en place un dispositif, il va être très important de savoir comment on l'expérimente, avec qui et comment on va le diffuser.

Un des éléments importants de ce PIA 3 concerne la façon d'évaluer le projet. Il y a une dimension d'évaluation et de recherche qui doit être très présente dans ce dossier. Et puis bien sûr la qualité du pilotage et du suivi du projet qui doivent impliquer toute la stratégie de site et l'ensemble des établissements.

La manière dont nous avons travaillé. Il est vrai qu'il y a d'abord une question d'approche et de méthode qui nous a semblé importante. C'est-à-dire qu'un projet de ce type ne peut qu'être coconstruit. On a donc envoyé un courrier à la communauté, on a présenté le projet dans plusieurs réunions de directeurs de composantes. On a également fait des ateliers et des demi-journées de travail, trois avec la communauté universitaire, à Dijon, à Besançon, à Belfort-Montbéliard. Il y a eu deux demi-journées d'organisées avec les étudiants et la dernière demi-journée était un forum socio-économique qui a eu lieu le 19 mai. Il y avait à peu près 35 personnes, ce qui a permis de rencontrer les entreprises puisque l'idée de ce projet est aussi de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Il faut que l'on soit attentif et à l'écoute des besoins et des attentes à la fois du milieu socio-économique et inversement, que les choses soient davantage dans la coopération.

Avec l'ensemble de ces journées de travail et de l'écoute des besoins et des attentes, on a d'abord travaillé sur la philosophie du projet, les valeurs qu'on allait développer et ensuite six

actions clés qui nous semblaient importantes autour de l'orientation étudiante, Bac – 3/Bac + 3. L'idée est de mettre en place davantage de dispositifs d'orientation, de pouvoir aider sur cet aspect-là.

Sur les parcours différenciés, l'idée était de proposer des UE transversales, un pool d'UE transversales qui pouvait intégrer de l'engagement citoyen, de l'ouverture sociétale, de la sensibilisation à la recherche, de la culture scientifique, de la sensibilisation à l'entrepreneuriat. L'étudiant pourrait prendre au minimum deux UE libres par an.

La question du levier par la recherche est un élément important. On pense que pour former des étudiants qui vont avoir une plus grande facilité à pouvoir s'insérer sur le marché du travail mais aussi avoir une qualité de la formation, cela passe par la recherche : former des étudiants critiques sur le monde. Une formation de qualité passe également par le levier de la recherche, on a donc pensé un certain nombre de dispositifs de ce point de vue. On ne pourra pas travailler sur une amélioration de la formation et sur la réussite étudiante si les enseignants ne sont pas engagés. Pour cet engagement, il faut davantage valoriser et reconnaître cet engagement. Tout le monde sait que dans les carrières d'enseignant-chercheur, la seule chose qui est valorisée, c'est essentiellement la question de la recherche. Le PIA 3 souhaite donc davantage valoriser ce temps-là, soit sous forme de décharge, de prime, de temps consacré à l'innovation pédagogique.

La question de la FTLV. On n'a probablement pas encore suffisamment la culture de la FTVL. On pense davantage formation initiale, LMD, mais la personne qui est diplômée, qui sort à un moment donné, doit pouvoir revenir à l'université pour avoir de nouvelles compétences et pour pouvoir avoir une formation de qualité et pouvoir progresser dans sa carrière.

Les nouvelles pratiques pédagogiques sont également un élément important du dispositif.

Le schéma d'ensemble a été pensé ainsi, c'est-à-dire que pour transformer, il va nous falloir une structure où on réunit les forces entre elles, où on réfléchit. On a pensé que ce moteur de la transformation serait une société d'accélération de la transformation pédagogique qui serait une structure transversale à l'ensemble des établissements, qui aurait un rôle fédérateur où on peut valoriser, diffuser des dispositifs emblématiques des établissements, réfléchir sur les nouveaux dispositifs avec des liens forts avec la recherche.

Il pourrait également y avoir un développement de l'ingénierie de la formation avec une société qui serait à la fois ouverte à l'intérieur, du côté des établissements, mais aussi une ouverture sur le monde socio-économique. Cette SATP pourrait travailler, réfléchir avec la communauté universitaire pour mettre en place des dispositifs emblématiques. Ces dispositifs emblématiques, on ne va pas les mettre en place tout de suite. En deux mois, on ne peut pas penser la transformation pédagogique sur 10 ans. On mettra donc peut-être en place un dispositif emblématique sur chaque action sur lesquelles on a déjà réfléchi. L'idée est surtout d'ouvrir des appels à projets sur chacune de ces actions avec des appels à projets blancs pour permettre à la communauté universitaire de pouvoir s'impliquer dans ces projets, avec l'idée que de ces dispositifs emblématiques puissent émerger également des forces et des savoir-faire des établissements.

J'ai été très synthétique mais je peux répondre à vos questions.

On est très pris par le temps. Le groupe pilote est constitué en partie des VP et des responsables de formation des établissements. C'est donc aussi l'occasion de parler de la formation. L'idée de ce PIA 3 est vraiment de valoriser la question de la formation et pas seulement la question de la recherche, mais la question de la recherche peut être un levier pour améliorer la pédagogie. Ce groupe pilote qui n'est pas seulement constitué des VP formation, il y a aussi des responsables de services d'orientation, des responsables d'IDEFI comme Talent Campus, mais aussi d'autres IDEFI. Je pense que cela donne aussi une légitimité pour penser les formations et pour pouvoir ensuite rediscuter avec les établissements, soit au sein des conseils des établissements mais aussi

des composantes.

Un cabinet conseil nous aide pour le moment. Il va nous aider à rédiger. Nous avons encore des choses à préciser, en particulier en termes de budget. Il faut savoir que le budget n'est pas énorme. Je pense qu'il faut s'attendre au plus, à peu près, à 700 000 € par an, ce qui n'est pas beaucoup. Il peut y avoir une aide supplémentaire des COMUE qui ont déjà un I-Site. Il pourrait y avoir 700 000 € pour les 10 ans. Ce n'est pas énorme mais cela nous permettra, sur l'état d'esprit, de valoriser cette question de pédagogie mais pas d'ouvrir de nouvelles formations. C'est-à-dire que ce dispositif doit être un plus par rapport à l'existant.

M. Chaillet.- C'est 700 000 par an.

Mme Chahraoui.- Il faut compter à peu près sur 700 000 par an plus une aide supplémentaire de 700 000 sur les 10 ans pour les COMUE qui ont un PIA.

M. Chaillet.- Avez-vous des questions ? Marc.

M. Neveu.- Une remarque. Il faut toujours faire très attention quand on parle du continuum Bac – 3/Bac + 3, d'autant qu'il y a des écoles universitaires de recherche qui "déboulent" juste à côté. On a toujours le risque très fort de la scission lycée/licence et puis master/doctorat ensuite, donc que les collèges universitaires s'arrêtent à la licence et puis, après, on continue. Je sais bien que ce n'est pas le but puisque l'idée de formations avec la recherche est renforcée...

Mme Chahraoui.- Avec une notion d'attractivité du niveau M et D.

M. Neveu.- Je pense que les mots ont un sens et que ce n'est pas pour rien que ce continuum Bac – 3/Bac + 3 a été imposé, qu'on le retrouve un peu partout alors que ce que tu as dit me semblait beaucoup plus pertinent sur l'orientation, l'articulation avec les lycées, etc. Il me semble qu'il est beaucoup plus pertinent d'avoir notre propre langage que de suivre le langage qu'on essaie de nous imposer. C'est juste une remarque.

La deuxième chose concerne les parcours différenciés que tu as présentés. Est-ce que nous pourrions avoir ces diapositives ? Parce que ce n'est pas exactement ce qui est écrit dans le document qui nous a été transmis.

Mme Chahraoui.- Oui, c'est volontaire.

M. Neveu.- Sur les parcours différenciés, est-ce qu'il y a déjà une réflexion sur les flux ? Puisqu'on sait que l'augmentation des flux vient principalement du fait que le nombre de bacheliers augmente, mais on sait aussi que le nombre de bacheliers augmente davantage en bac techno, par exemple, et je ne parle pas des bacs pro, que dans les bacs généraux. Du coup, on va avoir des parcours différenciés sans doute beaucoup plus complexes à mettre en place parce que ces flux d'étudiants vont avoir des publics encore plus différenciés. Est-ce quelque chose qui a déjà été étudié ou est-ce que vous y pensez ?

La dernière chose. J'ai du mal à comprendre la société d'accélération et de la transformation pédagogique qui est encore une structure transverse. Ne serait-ce pas simplement le rôle de la COMUE avec son CAC restreint - ou je ne sais pas trop comment l'appeler - avec sa dimension plus formations universitaires, de faire ce lien entre les différentes propositions possibles de valoriser des problématiques transversalisées, etc. ? Ou est-ce que je me trompe

complètement ? Et est-ce qu'il y a une articulation avec le CAC pour cette société d'accélération de la transformation pédagogique ? Je me demandais si c'était utile ou pas.

Mme Chahraoui. - On a un périmètre en termes de coordination de la formation et il n'y a pas de structure transversale qui porte sur la transformation pédagogique. On voit cette SATP comme une continuité du travail que l'on peut faire, avec une SATP qui serait dans la COMUE en lien avec les établissements pour fédérer davantage les forces de ce point de vue et puis une SATP qui travaillera également sur les appels à projet avec une validation dans les conseils. Mais il faut un groupe et une structure qui puissent s'occuper de cela. Un conseil peut valider, comme on peut le faire aujourd'hui pour I-Site où il y a un comité de pilotage qui travaille sur les appels à projet qui peuvent être spécifiques avec, ensuite, un travail qui peut être fait en conseil.

L'idée est aussi que cette SATP puisse générer des moyens. C'est un élément tout de même assez important. C'est-à-dire que pour travailler sur l'innovation pédagogique, la transformation pédagogique, il y a les moyens du PIA 3 mais il faudra également des cofinancements et des recettes qui nous aideront à fonctionner. L'intérêt de la SATP, c'est aussi celui-ci, donc de pouvoir aussi avoir un modèle économique pour pouvoir faire tourner cette structure.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Gillon. - C'est plus une remarque. Je vais me rapprocher de Marc sur deux aspects. Le premier aspect, c'est qu'on court encore après des sous pour de l'innovation pédagogique alors que, dans nos universités, sachant que j'ai participé à la mise en place de la carte des formations en SLHS, on repousse par exemple le C2i en deuxième année car on a tellement d'étudiants et cela nous coûte tellement cher qu'on ne peut plus le faire. Il nous faudrait des salles informatiques supplémentaires que nous n'avons pas. On est donc en train de parler de qualité de formation et, en fait, dans nos formations actuelles, on a un assèchement sur un certain plan qui fait que, de toute façon, la qualité de nos formations n'est pas très grande et se dégrade. Pour être très clair, dans mon UFR, sur le premier semestre, les étudiants n'ont plus que 20 heures de cours alors qu'ils en avaient 26. Ceci parce que financièrement, avec l'enveloppe budgétaire qu'on nous a donnée, on n'avait pas la capacité de le faire.

C'est donc un petit peu agaçant, à un moment, de dire que l'on court après cela pour faire de la qualité mais, d'un autre côté, on dégrade nos formations à l'heure actuelle parce que de toute façon nous n'avons pas le budget nécessaire, sachant que l'on projette + 5 %, + 10 % dans les deux ou trois années qui viennent.

Deuxièmement, sachant que je parle en tant qu'enseignant de base, on vient de finir la carte de formations, on y a passé un an. Je gère l'aspect implémentation Apogée, etc., et nous avons encore, dans les trois mois qui viennent, plein de choses à mettre en place pour que cela fonctionne. Je sais donc très bien que si je vais voir mes collègues pour leur dire qu'il y a de l'innovation pédagogique, qu'il faut y aller, tout le monde va me rappeler tout ce qui vient déjà d'être fait à ce niveau en un an et demi. Ce n'est pas de votre fait non plus que tout ceci arrive à ce moment-là mais je le rappelle.

Troisièmement, et c'est encore de l'expérience, dans ma fameuse carte de formations, pour améliorer la formation des étudiants, on a voulu, au départ, faire un test de français à nos étudiants en disant qu'on allait inscrire au projet Voltaire, la plateforme, tous ceux qui échouaient à un certain nouveau pour améliorer leur orthographe, etc. Après, le VP nous dit que c'est une super idée mais qu'on ne pourra pas obliger un étudiant qui est mauvais à s'inscrire car c'est de la discrimination. A un moment, il y a donc des efforts qui ne viennent plus au vu de tous les obstacles

qui arrivent derrière.

Je suis dans les CMI, je suis dans plein de choses et je pousserai toujours mais, à un moment, il y a tout de même une expression "de la base" qui dit que c'est bien de rajouter des trucs à chaque fois mais que si on traitait déjà le quotidien et si on avait les moyens de gérer le quotidien intelligemment, ce serait mieux.

M. Tatibouët.- J'ai une première question. Si j'ai bien compris, on est resté sur les deux premiers points du PIA, c'est-à-dire la formation tout au long de la vie et l'hétérogénéité des étudiants. C'est de cette façon que cela a été conçu. Je m'étais déjà exprimé à ce sujet, nous avons en effet déjà d'énormes besoins au niveau des cursus normaux, donc des étudiants qui rentrent à l'université.

Ce que je regrette, c'est que nous avons une expérience sur l'enseignement à distance, sur la mise en place des cours numériques - le point 3 - qui permet de gérer l'hétérogénéité des étudiants et la dispersion géographique à l'échelle de la grande région, ce qui permet tout de même aux étudiants de travailler chez eux, à distance, de ne pas être toujours sur place, sur les sites, de s'améliorer et là, on ne va pas répondre à cette problématique.

Mme Chahraoui.- Non, pas du tout. C'est juste que, politiquement, on souhaitait ne pas nécessairement mettre l'accent sur la notion de dispositif concret. Comme vous l'avez dit, dans les universités, il y a tout le temps des dispositifs et ils changent à chaque fois, avec un financement à un moment donné qui s'arrête. C'est aussi l'idée de changer un peu de posture et de positionnement par rapport à la question pédagogique. Politiquement, on souhaitait travailler par exemple sur l'engagement citoyen, sachant qu'il y a tout de même des difficultés d'accès à l'enseignement supérieur autour des inégalités. Ce sont aussi des points sur lesquels nous allons insister. La question du numérique, par exemple, on va la retrouver à travers les nouvelles pratiques pédagogiques sur lesquelles il y aura des appels à projet à partir desquels la communauté pourra tout à fait proposer des choses. Cela ne veut pas dire que c'est enlevé, c'est juste qu'on le considère en tant qu'outil, ce n'est donc pas nécessairement l'élément qui viendra en premier lieu parce qu'au niveau de ce PIA 3, il faut clairement afficher une politique. Si on parle d'une politique du numérique, il faut tout faire à travers le prisme du numérique. On a donc décidé très volontairement en termes de politique d'afficher plutôt la première priorité, donc le numérique qui est un outil et qui fait bien entendu partie des nouvelles pratiques pédagogiques qui seront encouragées à travers les appels à projet en particulier.

M. Prévôt.- Je souhaite ajouter un point et intervenir par rapport à ta remarque que nous mesurons pleinement.

La première des choses est qu'il faut relier tout cela à d'autres axes, je pense notamment au schéma directeur du numérique et au schéma directeur de la vie étudiante que vous avez votés et qui, dans les deux cas, prennent en considération cette question du numérique appliqué à la pédagogie. Il va donc y avoir d'autres dispositifs dans lesquels on va pouvoir s'inscrire.

Maintenant, de façon plus générique, se pose effectivement la question de l'ensemble de ces outils qui nous sont offerts et des sollicitations multiples. Ce qu'a dit Nicolas Chaillet, presque en cri du cœur tout à l'heure, c'est que tous ces appels à projet, il faut y répondre, ce qui représente un énorme travail. La ligne de partage entre les crédits de fonctionnement et les appels à projet, ce n'est pas nous qui la décidons. On peut dire dans une certaine mesure qu'on la subit. Je suis d'accord aussi sur le fait qu'à un moment donné, cela va sûrement trop loin. C'est mon point de vue. Il y a des instances multiples, syndicales, mais aussi la CPU et bien d'autres endroits où nous avons relayé

cette difficulté, avec l'augmentation démographique. Ne croyez pas que nous ne soyons pas conscients de ces difficultés.

Maintenant, la question se pose dans les termes suivants : il y a un PIA 3 qui ouvre, il y a une possibilité de pouvoir élargir à ce PIA 3, d'obtenir des moyens financiers qui pourront apporter des financements et donc soutenir et développer nos activités. On a l'étanchéité aussi entre les appels à projet et le fonctionnement qui, en tout cas dans les textes ANR et CGI, ne doivent pas nourrir le fonctionnement récurrent des établissements. Il faut donc que l'on trouve des éléments de porosité qui soient éligibles, sinon il faudra rembourser ces dépenses. On peut donc discuter très longtemps sur le terrain tel qu'il est, tel qu'il s'opère mais, dans le même temps, ce serait une erreur pour nous de ne pas candidater et de ne pas chercher à obtenir ces moyens qui nous permettront d'aller plus loin.

Je terminerai sur le modèle économique puisque c'est très lié à tout ce qu'on a dit depuis le début de l'après-midi. Il est pour moi évident que l'on doit pouvoir jouer pleinement notre rôle à l'échelle régionale pour trouver les modèles économiques qui permettent de financer mieux, qui permettent de sauver les filières à faible effectif, qui permettent de dynamiser les territoires. Je pense donc qu'il est nécessaire d'aller encore plus loin dans notre politique commune et notre capacité à mutualiser certaines fonctions pour dégager des marges de manœuvre qui nous permettent de mieux travailler ensemble. Ceci nécessite de passer un cap supplémentaire. Pour l'instant, nous ne sommes en situation de le faire, j'espère qu'on le sera dans les semaines et les mois qui viennent, sans quoi des territoires vont perdre des formations, des filières à faible effectif vont s'affaiblir, des formations verront leur nombre d'heures baisser, etc. On le voit puisqu'on perd chaque année un peu plus de capacité d'intervention et il faut en avoir conscience ; on meurt par étouffement.

M. Gillon. - Je fais une dernière remarque. Nous, nous sommes prêts à faire de la formation continue mais cela nécessite d'adapter les emplois du temps pour que les gens puissent venir. Et là, on se rend compte qu'on n'a pas les salles, tout simplement !

Mme Legard. - Je trouve ce projet très intéressant. En fait, c'est vraiment quelque chose qui correspond, pour moi, à ce qu'une COMUE devrait faire, c'est-à-dire porter des projets, faire avancer les universités et puis valoriser le travail qui est déjà fait puisqu'il y a déjà plein de choses qui sont faites et qui sont effectivement faites dans des conditions qui ne sont pas forcément très bonnes. Au contraire, cela va apporter un plus pour tous ces enseignants qui travaillent sur ces thématiques et qui, jusque-là, le font avec rien, sachant que ce n'est pas reconnu.

Par ailleurs, cela nous lance sur des idées un peu nouvelles qui nous sortent de tous les débats que nous connaissons dans le cadre de la COMUE et qui, jusque-là, étaient à la fois très politiques, très institutionnels mais qui étaient en réalité complètement à côté de ce qui doit intéresser ces questions autour de la réussite des étudiants, de l'engagement des enseignants et des innovations pédagogiques.

Mme Chahraoui. - Je voudrais également insister là-dessus. La plupart des responsables formation des établissements sont très heureux de pouvoir s'impliquer dans ces groupes où on peut partager un certain nombre de préoccupations communes et focaliser aussi sur la question étudiante et sur la question de la formation. Politiquement, je trouve que c'est un élément important, même si j'ai conscience que c'est un appel à projet supplémentaire, que c'est du temps. C'est aussi du temps pour nous, nous nous y consacrons complètement. Il ne faudra donc pas toujours courir après ces appels à projet. A un moment donné, on doit tout de même se poser les bonnes questions sur

ces temps de coordination, sur ce que l'on peut mutualiser ou pas, sur la réflexion commune que l'on peut avoir, la réflexion collective.

On se rend compte parfois qu'il y a des initiatives, des réflexions qui sont sur un établissement, un site et quand on les met en commun, c'est vraiment intéressant pour trouver de meilleures solutions.

M. Gillon.- L'exemple du projet Voltaire, au départ, est un projet trans-UFR. On a du mal à le mettre en place parce que, derrière, il n'y a pas de financement.

M. Prévôt.- Je me permets de rebondir pour dire que le travail fait par les VP des établissements est très important. Le travail réalisé par Khadija Chahraoui sur ce dossier est énorme. Je souhaitais souligner l'importance de son engagement.

M. Chaillet.- Tu me l'enlèves de la bouche, d'autant plus qu'elle gère également la question de la coordination des formations, la mise en place des masters, la question de l'école doctorale. Je l'ai déjà dit ici mais c'est toujours difficile à mesurer, mais il y a une masse énorme de travail à faire, simplement pour lancer ces choses-là, qui est considérable. Nous construisons un établissement. Dès lors qu'on s'attaque à un dossier, il faut se rendre compte qu'il y a beaucoup d'environnement, sur la gestion financière, sur le juridique, sur les systèmes d'information dont nous avons déjà parlé ici. C'est donc vraiment un travail considérable que de monter tout cela en quelques mois. On n'y est pas encore, on est encore loin du compte mais ces projets viennent s'ajouter à une masse de travail déjà énorme.

Comme cela a été dit, c'est bien sûr ce qui nous anime, c'est aussi tout de même fondamentalement à cela que nous servons, c'est-à-dire mettre nos collègues autour de la table pour réfléchir ensemble à des projets qui soient collectifs. Personne ne sait aujourd'hui si le projet passera ou pas mais le meilleur moyen qu'il ne passe pas, c'est de ne pas le déposer. De toute façon, cela structure toujours les choses, c'est d'ailleurs la première étape. Il y aura une phase 1, il y aura une phase 2 et si jamais le projet ne passait pas, on pourrait sans doute le retravailler. En espérant que cela n'arrive pas et que le projet passe mais c'est vraiment très très peu de temps et les gens se mobilisent beaucoup là-dessus, tant sur les nouveaux cursus à l'université que sur les écoles universitaires de recherche et là, c'est aussi un continuum parce qu'il y a à la fois la licence et la réussite en licence. Fondamentalement, cela aussi nous anime. Et puis il y a la question du master doctoral et bien sûr des liens entre les deux. La question de la réussite en licence, c'est aussi la question, pour un jeune, de se projeter dans des études plus longues et, pour cela, il faut réussir les étapes et pouvoir, à partir de la réussite et donc de tout ce qu'on pourra faire pour favoriser cette réussite, se projeter sur des études qui soient plus longues, qui animent et qui motivent pour réussir davantage qu'aujourd'hui. C'est cela le fond de l'affaire. Maintenant, le projet me semble extrêmement intéressant. Il faut l'écrire, on n'a pas de temps pour le faire, etc. Il y a tous les affres que l'on connaît dans ce type de projet mais cela implique aussi des discussions entre l'ensemble des collègues et donc le rôle de coordination que la COMUE peut avoir sur ces sujets.

M. Neveu.- Vous savez ce que je pense des appels à projet, ce n'est donc pas la peine que j'y revienne mais c'est tout de même fondamental.

M. Chaillet.- Il peut arriver qu'on en pense la même chose que toi.

M. Neveu.- Justement ! Mais, après, je ne reviens pas sur le pragmatisme versus chevalier

blanc.

Je souhaite rebondir sur un point soulevé par Pascal. Il faut faire attention parce qu'on a tout de même des choses qui sont en train de partir et qui risquent d'être gérées de façon antagoniste par cet appel à projets. C'est-à-dire que d'un côté on affiche une ouverture à l'international avec des masters en anglais, etc., mais on supprime l'anglais parce qu'on n'a plus les moyens, on parle du numérique à tour de bras mais on supprime le C2i, on le reporte, etc., ceci dans nos établissements. On connaît tous cela. Il faut donc tout de même qu'on arrête aussi de nous "brosser le nombril" pour le faire reluire parce que ce n'est que de la communication. On dit « ouverture à l'international » mais c'est juste pour un tout petit nombre extrêmement trié parce qu'on ne s'occupe pas des autres étudiants, on n'a plus les moyens de le faire. On parle d'ouverture avec le numérique mais on sait très bien qu'on ne le fait pas, qu'on ne peut plus le faire.

Là, on va parler de parcours différenciés. J'ai posé la question concernant les bacs techno, etc. Tous les dispositifs d'aide, de suivi que nous avons en première année de L sont supprimés. Il faut donc arrêter de faire de la com, on pourrait aussi faire de l'information entre nous et se dire les choses. On court après du fric, tu l'as dit et je suis d'accord mais on sait très bien qu'on a tout de même des dispositifs qui vont exactement à l'encontre de ce qu'on fait et que la plupart des dispositifs que nous avons dans les appels à projet sont toujours très ciblés et qu'ils vont là où on veut les entraîner. Nous, bien évidemment, par pragmatisme, on y répond. Autrement dit, tous les décideurs, comme l'Europe dont nous avons parlé tout à l'heure, nous emmènent exactement où ils veulent et nous, nous y allons.

Un dernier point sur la porosité qu'évoquait Olivier Prévôt dans les structures de type PIA, dans les financements des PIA, le CGI a justement fait un rapport indiquant qu'il était hors de question que l'on dépasse les limites qui sont strictement fixées. On peut donc parler de porosité comme le fait Olivier mais je pense que tu ne peux pas essayer de nous convaincre de cela parce que nous avons également lu les rapports et nous savons très bien qu'il n'y en a pas et qu'ils y veilleront.

M. Prévôt.- Je me permets de répondre en deux secondes parce qu'il se fait tard.

Premièrement, je n'ai pas dit cela. J'ai justement dit qu'il n'y avait pas de porosité et que cela posait un problème. J'ai dit qu'il fallait peser dans les endroits où nous pouvons peser parce qu'ici, nous pouvons y passer la journée mais nous ne réglerons pas cette question. On peut être d'accord là-dessus. Il y a des réseaux nationaux, syndicaux, la CPU et d'autres instances, potentiellement les fédérations des Conseils régionaux. On peut peser pour que les politiques publiques changent sur ce point et permettent que nous trouvions des solutions. C'est ce que je voulais dire.

Je vous répète que si nous voulons véritablement tenter d'améliorer ou de régler un certain nombre de sujets de ce type, cela nécessite que nous allions au cœur des choses avec l'ensemble des établissements, comme on l'a abordé aujourd'hui tout au long du conseil. C'est-à-dire que si chacun reste dans son couloir, il est évident qu'on ne réglera pas les problèmes en commun et c'est une difficulté. C'est certes pragmatique mais je pense qu'il y a des leviers importants. Je rappelle les montants : c'est plus de 600 millions d'euros pour les budgets agrégés au niveau des établissements et la COMUE sera à 13 ou 14 millions, donc 1,5 % des montants globaux des établissements. Je vous le dis parce que je suis peut-être pragmatique mais, sur 600 millions d'euros, il y a tout de même des possibilités de mieux gérer cette masse financière, en l'organisant différemment pour trouver des marges de manœuvre qui nous permettent de compenser les difficultés dans lesquelles nous sommes, même si cet exercice aura aussi ses limites.

Je suis peut-être trop pragmatique. Je rêverais que nous ayons des moyens financiers qui

arrivent. Maintenant, ce ne sont pas les règles telles qu'elles sont là et notre rôle, notre devoir, tout en restant lucide, c'est aussi d'être pragmatique, c'est-à-dire d'aller chercher l'argent là où il est, sinon nous n'en aurons pas du tout. Voilà mon point de vue. Ce qui ne veut pas dire, pour autant, que je valide ou que je suis d'accord sur les règles telles qu'elles sont, mais ce n'est pas la COMUE UBFC qui instaure ces règles.

M. Gillon.- D'un autre côté, je suis un peu lassé du message disant qu'on va faire l'individualisation, qu'on va s'occuper des étudiants, le niveau hétérogène, etc. Avec de moins en moins de moyens, tu ne gèreras pas l'hétérogénéité.

Je vais être cynique. Le premier semestre, on a mis moins d'heures, on a dit qu'il y en avait qui allaient "mourir", qu'ils se réorienteraient autrement. Pour certains, ce ne sera peut-être pas forcément négatif parce qu'au moins, ils chercheront à aller ailleurs et faire autre chose. Pour d'autres, on voudrait les récupérer mais on ne les récupérera pas.

M. Chaillet.- Tu as sans doute raison, sans aucun doute puisque c'est d'expérience.

Mme Peyron.- On parlait tout à l'heure du maillage territorial. Je rappelle juste aussi les difficultés de certains territoires qui avaient été soulignées par les élus étudiants lors des premiers conseils d'UBFC. Je parle du site d'Auxerre où les étudiants ont des conditions d'études pas forcément évidentes et qui n'ont rien en comparaison des étudiants qui sont sur les gros campus. Qu'en est-il de cela ? Comment va-t-on faire ? On a déjà là des difficultés extrêmement importantes à gérer.

M. Chaillet.- Vous avez raison mais ce n'est pas tout à fait le focus qui est fait. Dans le fond, c'est totalement en lien, bien sûr. Les conditions de vie des étudiants participent largement à leur réussite. Le fait d'être gardien de nuit quelque part et d'arriver en cours le matin est tout de même un élément extrêmement important de la réussite.

Mme Peyron.- Il faut mettre des moyens à plusieurs niveaux, des personnels pour répondre à leurs questions, un service social, médical pour répondre également à leurs questions, ainsi de suite, avec tous les éléments qu'on abandonne progressivement. C'est bien de leur offrir de nouvelles orientations mais, concrètement, ce n'est pas ce qui va permettre à ces étudiants-là de s'insérer.

M. Chaillet.- Merci pour toutes ces interventions. C'était utile et intéressant.

a. Ecole Universitaire de Recherche

M. Chaillet.- Nous passons aux écoles universitaires de recherche avec Michel De Labachèlerie.

M. De Labachèlerie.- Les dernières choses qui ont été dites pourraient s'appliquer aussi au projet Ecole Universitaire de Recherche. Je suis assez d'accord sur ce qui a été dit sur le fait qu'on ne doit pas faire n'importe quoi par pragmatisme et pour aller chercher de l'argent. Simplement, j'irai un peu dans le même sens qu'Olivier en disant que nous avec une responsabilité

qui est d'essayer de trouver des moyens, puisque c'est justement ce qui manque pour améliorer un petit peu les choses et aller dans le bon sens. Il faut que ça aille dans le bon sens, sinon cela ne sert à rien. C'est ce qu'on essaie aussi de faire dans le cas des écoles universitaires de recherche.

Je rappelle rapidement les épisodes précédents. L'idée est de créer l'équivalent en France des Graduate School en regroupant laboratoires, doctorats et masters autour d'une activité qui va être très fortement orientée vers la recherche, aussi bien une formation par la recherche, une formation à la recherche pour certains et puis une activité de recherche dans les laboratoires.

Ce qui est attendu dans ce programme, c'est d'améliorer l'attractivité à l'international de nos formations par un dispositif qui est un dispositif connu à l'étranger et se donner la capacité de prodiguer des formations à des étudiants étrangers brillants qui, eux-aussi, vont tirer le niveau de nos propres étudiants. C'est aussi un peu l'idée derrière. Ceci pour rendre les étudiants comme les laboratoires compétitifs au niveau international, c'est-à-dire de suffisamment haut niveau par rapport au niveau international.

L'idée qui a prévalu dans ce projet a été de partir d'une recherche qui était déjà reconnue, sous-entendu labellisée PIA au cours des appels à projet précédents, mais j'imagine que cela peut être d'autres modes de reconnaissance, et puis construire l'offre de formations associée.

Il y a quelque chose qui est explicite dans l'appel à projet, c'est que cela doit être l'occasion de rapprocher universités, écoles et organismes. Vous savez que, dans certains domaines, il y a une scission entre universités et écoles qui est préjudiciable à la cohérence globale et c'est tout de même bien d'essayer de travailler là-dessus, d'avoir un dispositif commun dans lequel les universités et les écoles soient intégrées et puis, pour la recherche, les organismes également.

Il est prévu, dans ces écoles universitaires, d'intégrer les LabEx, ceci moyennant une évaluation qui fera partie du dossier de soumission des écoles universitaires de recherche. Les LabEx étant intégrés dans ces écoles universitaires de recherche, cela permet de pérenniser pendant 10 ans leur dotation non-consomptible.

La décision qui a été prise en Bourgogne Franche-Comté est d'essayer de susciter un projet par axe stratégique de BFC. Compte tenu des éléments de cet appel à projet, on y a vu un intérêt qui est celui de renforcer la structuration qui a déjà été entamée avec le projet I-Site en particulier, de pérenniser les LabEx qui étaient concernés. Pour cela, nous avons aussi pris la décision de faire la demande parce que c'est UBFC qui doit faire la demande d'intégrer les LabEx dans les dossiers d'écoles universitaires de recherche qui vont être déposés.

La date de dépôt a fort heureusement été reportée au 27 juin. Sinon, c'était le 8 juin, je ne sais donc pas si je serais là pour vous en parler puisque je serais fébrilement en train d'écrire.

La façon dont cela a été organisé : nous avons mis en place trois groupes de travail et puis des réunions de mutualisation inter-projet parce que ce sont des projets qui ne sont pas sur les mêmes domaines, ils ne sont pas concurrents entre eux. L'idée est donc de partager au maximum les bonnes idées pour pouvoir construire les dossiers les plus intéressants possible.

Au-delà de cela, nous allons mettre en place un comité de pilotage institutionnel avec tous les établissements, qui va sans doute avoir une seule réunion qui va permettre de rassembler tous les établissements qui sont autour de cela sur un projet suffisamment abouti pour pouvoir prendre des décisions.

Il y a trois axes, le reste étant des éléments d'atout de chacun de ces axes. Il y a un premier axe autour de la physique et des sciences de l'ingénieur, pour faire simple, avec un porteur en Franche-Comté et un co-porteur qui est dijonnais. L'axe 2 s'appelle "Sustainable Agrifood systems, Environmental changes & global health", il représente l'axe stratégique n° 2 de BFC qui est Territoire, Environnement, Aliment. Là, on a un seul porteur pour le moment qui est Laurent Beney, un Dijonnais. On avait essayé de faire en sorte que le projet soit co-porté par

ChronoEnvironnement Franche-Comté et puis, d'une manière générale, l'agroalimentaire à Dijon. Mais, finalement, ChronoEnvironnement n'a pas voulu continuer car il leur semblait difficile de rassembler les deux types de problématiques dans un même projet. Je le déplore car je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela.

M. Gillon.- Peut-on savoir qui sont les laboratoires ? Il est indiqué six laboratoires.

M. De Labachèlerie.- Je ne les connais pas par cœur. Chrono-Environnement doit encore être dans les six, je pense que je n'ai pas mis à jour cette partie.

Mme Gazelle.- Nous en avons sept. A mon avis, c'est six sans ChronoEnvironnement.

M. De Labachèlerie.- C'est possible. A Dijon, il y a au moins PAM (Procédés Alimentaires et Microbiologiques).

Mme Peyron.- Il y a le CSGA.

M. De Labachèlerie.- Agroécologie, le CSGA. Il devait y avoir aussi ThéMA dans cette affaire. ThéMA s'est positionné avec ChronoEnvironnement pour ne pas aller sur ce projet. C'est pour cela que je ne suis pas sûr du nombre 6 actuellement. Le CSGA est donc effectivement dedans. Je ne pense pas qu'ils ne soient plus que quatre. Il y en a plus que cela mais j'en oublie. Je suis désolé, je ne les ai pas tous en tête.

Ensuite, sur l'axe Santé, nous avons essayé de focaliser sur un mot-clé qui est thérapie innovante. C'est venu d'une discussion de fond avec les partenaires de santé, l'Etablissement Français du Sang, le CGFL et les deux CHU, avec les universitaires qui nous ont permis de voir que nous avons une carte à jouer sur cette thématique-là. Au départ, il avait été mis en avant les immunothérapies. Comme c'est quelque chose d'un petit peu resserré, on l'a finalement élargi à d'autres types de thérapies innovantes dans lesquelles on a effectivement des choses intéressantes en région, ce qui fait que l'on peut présenter un projet qui est relativement original.

Là encore, je n'ai pas noté les laboratoires et je n'ai pas encore de document sur ce sujet qui indique tous ces détails-là. Des personnes travaillent mais cela n'a pas encore été formalisé dans le détail.

Vous avez ici les divers éléments en cours de réflexion sur le projet, c'est la diapositive la plus importante. Il faut tout d'abord qu'à travers ces projets, on arrive à mettre en avant une spécificité distinctive du site. C'est la raison pour laquelle nous sommes allés dans les axes stratégiques et que nous avons essayé, dans ces axes stratégiques, de trouver des mots-clés qui soient les plus spécifiques de nos sites. Il faut éviter d'être redondant avec d'autres projets nationaux parce que le projet global a tout de même pour objectif de mettre en quelque sorte des étiquettes sur les sites, c'est-à-dire qu'il faudrait que l'on sache, sur une thématique donnée, quel est ou quels sont les quelques sites qui sont vraiment *leaders* dans ce domaine-là. Ceci de façon à ce que, par rapport à l'international, il y ait une vraie visibilité, c'est-à-dire qu'un étudiant qui est vraiment très éloigné doit savoir que c'est là que cela se passe pour tel ou tel type de thématique.

La première chose que nous avons étudiée, c'est la façon dont nous allons essayer d'organiser tout cela. On a vite compris, vu le montant financier qui était associé à ce sujet, qu'on n'allait pas créer un truc *ex nihilo*. C'est quelque chose qui est intéressant puisque, pour aller dans ce qui a été dit tout à l'heure, dans ce projet, ce qu'on veut faire, c'est donner de la valeur à des choses qui existent déjà, c'est-à-dire leur donner de l'argent, un peu de moyens supplémentaires.

Dans le principe, les étudiants suivront des formations-supports, qu'ils suivent déjà, que ce soit des masters ou des écoles d'ingénieurs. Comme on veut qu'il y ait une synergie entre masters et écoles d'ingénieurs, c'était quelque part une figure imposée afin que cela puisse convenir aussi bien à l'étudiant qui fait une école d'ingénieur qu'à un étudiant qui fait un master universitaire.

Ces étudiants suivront ces formations qui seront diplomates. Un des prérequis est qu'il faut que cette formation soit aussi diplomate au niveau master ou ingénieur, c'est-à-dire qu'on ne les met pas dans un "tuyau" à l'entrée en master avec une sortie uniquement en doctorat. C'est quelque chose qui était exclu.

A priori, comme la formation doit être internationalisée, les enseignements devront être faits *a priori* en anglais, pour la plupart bien évidemment, sachant que l'idée est tout de même d'utiliser l'anglais pour accueillir les étudiants, pour pouvoir leur mettre le pied à l'étrier le plus rapidement possible mais, en même temps, de faire sorte d'aider aussi ces étudiants à apprendre le français petit à petit de façon à ce qu'ils aient une bonne connaissance de ce qui se fait en France, de la culture française, de la langue française, etc., à la fin de leurs études.

M. Tatibouët.- Est-ce que l'on peut réagir à chaud ?

M. De Labachèlerie.- Oui, vas-y.

M. Tatibouët.- Ces enseignements doivent-ils être totalement en anglais ou est-ce simplement une partie des enseignements qui peuvent être faits en anglais ou uniquement les supports et certaines UE totalement en anglais ?

Je dis cela parce que nous avons beaucoup travaillé sur la carte des formations pour mutualiser toutes nos UE et les étudiants sont à un niveau extrêmement hétérogènes en anglais.

Moi, je vois deux solutions, soit on recrée une formation complète, un parcours complet tubulaire à quelques étudiants avec des cours en anglais, ce qui est possible mais je ne vois pas avec quelles ressources humaines...

M. De Labachèlerie.- Je vous le dis tout de suite, ce n'est pas possible.

M. Tatibouët.- Soit on est un peu plus souple. Parce que nous avons eu l'écho qu'il fallait que tout soit fait *stricto sensu* en anglais. Ma question est donc : quelle est la marche de souplesse, de flexibilité que l'on peut avoir ?

M. De Labachèlerie.- Il y a évidemment de la souplesse. On comprend bien que les choses ne se feront pas en anglais du jour au lendemain et la solution que les supports soient en anglais est une solution intermédiaire qui est très bien. De toute façon, il faudra qu'il y ait des parties qui soient en français pour des questions légales et ce sera aussi des choses qui seront réfléchies par les porteurs de projet, nous en avons déjà parlé.

Évidemment, tous les domaines ne sont pas au même niveau. Les gens de l'axe 1 m'ont dit que, pour toutes les formations, ils avaient accepté que cela puisse être en anglais, peut-être pas à 100 % mais de façon assez massive très rapidement.

M. Tatibouët.- Cela dépend du nombre d'étudiants et des débouchés qu'ils ont. C'est-à-dire que si leur débouché naturel est une thèse, il est évident qu'ils doivent de toute façon maîtriser l'anglais.

M. De Labachèlerie.- Il n'y a pas que cela.

M. Tatibouët.- Si leur débauché actuel est celui-là, il n'y a pas de raison que leurs étudiants ne parlent pas anglais. Pour nous qui avons entre 30 et 40 étudiants dans les débouchés chaque année, nous n'avons pas 30 à 40 étudiants qui parlent l'anglais de façon fluide. Il y en a un certain nombre qui, eux, iront dans des *start-ups* ou faire une thèse, mais ce n'est pas vrai pour les autres. Il est difficile de leur "vendre" cet anglais parce que typiquement, lorsqu'on va visiter toutes les entreprises, les endroits où il faut avoir des connaissances en anglais sont relativement marginaux. Je parle pour ce qui nous concerne, il y a des *start-ups*, il y a des grands groupes mais même dans les grands groupes, si tu maîtrises l'anglais, tu peux faire une meilleure carrière, tu seras plus facilement recruté mais même dans des grands groupes, les gens travaillent dans des équipes, leur chef doit parler anglais, c'est sûr, les commerciaux doivent parler en anglais mais pas nécessairement les autres.

M. De Labachèlerie.- Je pense que l'on peut essayer de faire en sorte de tirer les étudiants vers la maîtrise de l'anglais. Lorsqu'on se balade à l'étranger, on voit tout de même assez nettement que nos collègues étrangers, les étudiants de nos collègues étrangers, sont bien plus à l'aise. Quelque part, on ne se sent pas toujours très bien lorsqu'on voit leur niveau.

Mme Gazelle.- C'est de toute façon une obligation pour le diplôme d'ingénieur.

M. Neveu.- Ce sont surtout les étudiants anglophones qui sont le plus à l'aise en anglais. Ils n'ont même pas besoin de faire de l'anglais.

M. De Labachèlerie.- Je te parle des étudiants que l'on voit en langue en Suède ou en Norvège.

M. Gillon.- Ils n'ont pas le même système d'éducation au départ.

M. Chaillet.- Ils ont surtout les films en VO à la télévision.

M. Tatibouët.- Je prends un exemple concret avec le CMI Géologie. Ils ont leur première promotion cette année. Les étudiants les plus brillants sont en CMI. Lors de la dernière commission des études, on nous a dit qu'il n'y en avait que la moitié, parmi les huit qui font le CMI, qui avaient réussi à passer le TOEIC. Normalement, le TOEIC est d'un niveau Bac. Ceci pour vous donner le problème de la réalité.

M. De Labachèlerie.- On est d'accord sur la réalité.

M. Tatibouët.- On peut mettre des cours supplémentaires en anglais faits par des anglophones de préférence, le fait de mettre toute la documentation et les supports en anglais les aidera certainement mais si on fait strictement les cours en anglais, on est sûr que les étudiants moyens ne suivront pas ou n'interagiront pas.

M. De Labachèlerie.- Je suis assez d'accord avec cela, c'est vrai, mais il y a une période de transition qu'il faut gérer et je pense que c'est quelque chose qui va durer 10 ans, ce n'est pas quelque chose qui va se mettre en place immédiatement.

Ce que je constate dans mon laboratoire, c'est que j'entends de plus en plus les gens parler entre eux en anglais dans les couloirs. C'est quelque chose qui est vraiment une tendance de fond et je trouve cela très bien. Cela ne veut pas dire qu'ils oublient le français, cela veut simplement dire qu'ils ont une langue de communication avec un certain nombre d'étrangers qui sont présents et comme ils sympathisent avec eux, ils essaient d'avoir des contacts avec eux et ils sont bien obligés de parler en anglais. Ceci se fait progressivement et je trouve que c'est très bien. Mon fils travaille dans une boîte d'informatique française, il parle anglais toute la journée. C'est sa langue de communication au travail.

A un moment donné, il faut prendre le pli. Cela ne va pas se faire immédiatement mais je pense qu'il est bien de le faire progressivement. Il est évident que c'est une contrainte que l'on se donne mais je pense qu'au bout du compte, cela rendra service aux étudiants qui seront amenés à être dans un milieu de plus en plus international.

Mme Gazelle.- Il faudra aussi prévoir que les administratifs qui les encadreront parlent anglais. C'est le problème que rencontrent les doctorants en général qui s'en plaignent énormément.

M. Chaillet.- C'est tout à fait vrai.

M. De Labachèlerie.- C'est quelque chose qui fera partie des demandes expresses, pour les recrutements, de personnes qui seraient amenées à travailler à la scolarité, à rencontrer des étudiants pour des affaires administratives. Il faudra vraiment qu'on sélectionne sur l'anglais en première priorité quasiment.

Mme Gazelle.- J'ai une autre question. Je vois qu'une partie des bourses de thèse de l'EUR sera comprise dans une partie des bourses de l'ED.

M. De Labachèlerie.- Oui, bien sûr. Les bourses de l'ED ne sont pas réservées...

Mme Gazelle.- Est-ce qu'elles sont fléchées ?

M. De Labachèlerie.- Non. Nous avons été très clairs là-dessus. J'ai pratiqué cela sur le LabEx où il y a eu des bourses de thèse qui ont été financées par les LabEx et d'autres qui étaient des bourses de thèse.

Mme Gazelle.- Il n'y aura donc pas un fléchage des bourses de l'ED sur ce genre de chose ?

M. De Labachèlerie.- Non. Il y aura une présentation des dossiers, peut-être une présélection par l'Ecole Universitaire de Recherche - pourquoi pas - et puis une présentation à l'ED, sachant que l'idée est évidemment de prendre les meilleurs étudiants, cela a toujours été le cas. Si les étudiants sont moins bons que des étudiants brillants qui viennent de formations parallèles, ils ne seront pas pris.

Mme Gazelle.- Sauf que s'il n'y a que les étudiants qui suivent les cursus EUR qui sont estimés meilleurs que les autres, tous les sujets de thèse partiront dans ce domaine et les autres ne seront plus là.

M. De Labachèlerie.- Je fais confiance aux écoles doctorales pour gérer cela correctement.

Mme Gazelle.- Sinon, on va assécher complètement les autres sujets au niveau des écoles doctorales.

M. De Labachèlerie.- Je le sais. C'est une question qui a évidemment été mise sur la table tout de suite par les écoles doctorales et on est d'accord sur le fait que ce sont les écoles doctorales qui auront la main *in fine*. Maintenant, les écoles doctorales ne peuvent pas non plus refuser systématiquement les étudiants qui pourraient être éventuellement brillants. Ceci dit, nous sommes clairs également sur le fait que les bourses de thèse ne sont pas nécessairement toutes attribuées et certains peuvent aller faire des thèses à l'étranger, des Français peuvent même aller faire leur thèse à l'étranger, les étrangers peuvent retourner chez eux pour faire leur thèse, il n'y a aucun souci. Après, il y aura un nombre de bourses qui sera limité.

M. Neveu.- Je ne pensais pas que l'on pouvait poser des questions de cette façon, mais c'est parfait.

M. De Labachèlerie.- De toute façon, tout est écrit. Je ne vais pas vous faire la liste, vous l'avez sous les yeux.

M. Neveu.- C'est très bien.

Il y a quelque chose qui m'a un peu frappé dans ce qui était écrit et une remarque que j'avais trouvée très pertinente : « *Il faut éviter de donner le sentiment d'un enseignement à deux vitesses, ces écoles représentant l'élite et les autres formations étant considérées comme de moindre qualité.* » C'est tout à fait juste. C'est de la communication qu'il faudra faire parce que la réalité sera bien celle-là, ce sera un truc à deux vitesses.

M. De Labachèlerie.- Ce n'est pas certain.

M. Neveu.- C'est une discussion que nous avons eue avec toi la dernière fois. Il y a un risque non pas prononcé mais un risque avéré de scission L et MD pour certains. C'est vraiment quelque chose qui, à mon avis, est la réalité et que l'on va masquer comme on va pouvoir pour faire passer le projet, il le faut bien.

Il y a aussi quelque chose qui me posait problème, c'est : « *Se préoccuper de raccorder convenablement les formations en licence et les formations dispensées dans ces Graduate School.* » Je reviens à ce que disait Nicolas tout à l'heure sur le fait de donner aux étudiants des perspectives avec la réussite en licence pour les masters. Là, on va avoir de toutes petites cohortes avec des sélections qui sont annoncées un peu partout. Je pense que cela va faire de drôles de perspectives pour un certain nombre d'étudiants qui vont nous trouver un peu saumâtres, soit qu'ils seront jugés sur une insuffisance en anglais ou peut-être pas ou ils auront des difficultés là-dessus. On va donc se retrouver avec des processus extrêmement sélectifs et nous allons avoir du mal à masquer la réalité. Je crois que nous mettons vraiment là le doigt dans ce bon vieil engrenage qui était de celui de la construction des collèges universitaires et des universités de recherche. On y va plein pot. Après, pragmatiquement, on va déposer pour avoir de l'argent mais on aura juste dit un peu plus "banco" dans cette direction. C'est quelque chose que je ressens très profondément.

Je n'ai pas de récrimination particulière à faire sur le travail qui est fait, etc., ce n'est pas du tout mon propos mais je considère qu'avec la non-porosité – j'insiste bien - on va effectivement se trouver avec quelques petites cohortes d'étudiants pour quelques laboratoires ou quelques petites équipes et tant pis pour le reste.

M. De Labachèlerie.- Est-ce que l'on peut aussi considérer que le fait de faire en sorte de conforter la partie master-doctorat va justement contre le fait d'arrêter un collège universitaire, comme cela a été la crainte pendant des années ? C'est-à-dire que notre objectif depuis assez longtemps, c'est de dire qu'on ne veut absolument pas que notre université s'arrête à la licence. L'idée est donc de faire en sorte de conforter la partie master et doctorat de façon à ce qu'à terme on soit suffisamment crédible pour qu'il soit naturel qu'elle existe. On conforte donc l'ensemble d'une université de plein exercice.

M. Neveu.- On ne conforte que certains axes et que certains masters et cela ne présuppose en rien sur les licences et donc sur la capacité des étudiants à s'intégrer dans des cohortes qui seront des cohortes petites, de 15 étudiants.

M. De Labachèlerie.- Sur ce point, il y a tout de même un souci d'employabilité qui nous a été signalé à chaque fois par les industriels auxquels nous avons eu l'occasion de parler de ce projet. Premièrement, tout le monde n'a pas envie de faire de la recherche et de faire des efforts supplémentaires pour y arriver. Dans les écoles d'ingénieurs, on le voit bien, il y en a qui s'inscrivent justement en master en parallèle à l'école d'ingénieurs de façon à pouvoir accéder à un doctorat après. Mais c'est leur choix personnel, c'est un projet qu'ils peuvent avoir et cela leur demande du travail supplémentaire. Dans ce système, ce sera un peu le cas de tout le monde, c'est-à-dire qu'il y a ceux qui suivent le diplôme et qui ne sont pas prêts à faire des efforts démesurés pour être au niveau de quelqu'un qui va faire une bonne recherche s'il fait de la recherche dans l'avenir ou qui sera formé par la recherche au top niveau, ce qui est très bien. Il n'y a pas de raison d'emmener tout le monde à tout prix.

D'autre part, on est dans un système, en France, où on se doit de payer nos doctorants. Il faut donc leur trouver les bourses qui vont bien et on ne pourra pas prendre tout le monde.

Mon questionnement était plutôt de se dire que, comme on aura probablement des petites cohortes, la question est de savoir si on fait comme les études de médecine puisque c'est exactement ce qui s'y passe. Est-ce qu'on sélectionne à l'entrée où est-ce qu'on sélectionne comme dans les études de médecine, au bout d'un an ? C'est une question qui peut être débattue mais, à un moment donné, il faut que les choses soient dites.

M. Neveu.- Je n'ai pas de réponse mais il me semble qu'il y a une loi Master qui indique que c'est un ensemble, un cursus complet M1 et M2 et qu'on ne peut donc pas sélectionner au milieu. Il faudra donc se mettre en conformité avec la loi.

M. De Labachèlerie.- En effet.

M. Marolot.- Il existe actuellement des possibilités de déroger et de continuer à sélectionner en master mais la position de l'Etat est plutôt de dire que ce sont les cursus qui existaient déjà et qu'on ne va pas en rajouter de nouveau sur une sélection en M2.

M. De Labachèlerie.- Là, on n'est pas sur une sélection en master. Les étudiants feront

leur master.

M. Chaillet.- Ils seront sélectionnés ou pas dans l'EUR.

M. De Labachèlerie.- Dans un master, il y aura des gens qui feront leur master ou qui feront leur école d'ingénieur et puis des gens à qui on demandera plus et qui auront vocation, même si ce n'est pas garanti, à aller jusqu'au doctorat. C'est-à-dire que dès le début du master on compte sur eux pour faire le maximum pour aller jusqu'au doctorat.

M. Chaillet.- C'est un peu le principe des CMI.

M. Neveu.- C'est le principe des licences bi-disciplinaires.

M. Chaillet.- Oui, absolument.

Mme Gazelle.- Au niveau des mesures sur la sélection des enseignants, est-ce qu'il y a déjà des pistes ?

M. De Labachèlerie.- C'est quelque chose qui a été suggéré par le consultant parce qu'il trouvait que ce serait peut-être un élément du dossier intéressant mais je pense que c'est un sujet sur lequel personne ne veut aller. Je ne suis donc pas non plus pour trop aller sur ce type de chose. Ceci dit, c'est une question qui mérite d'être proposée. Il faut juste se dire que les enseignants ont aussi une importance là-dedans.

Mme Gazelle.- Par exemple sur leur niveau d'anglais.

M. De Labachèlerie.- Effectivement.

M. Gillon.- Il y aura peut-être des moyens pour former les enseignants.

M. Neveu.- Tu sais très bien que nous avons une formation continue permanente !

M. De Labachèlerie.- Exactement, on a tout ce qu'il faut.

Mme Chahraoui.- Je suis sensible aux remarques de Marc concernant le modèle général et je pense qu'il y a aussi des risques auxquels il faut faire attention. Le fait d'intégrer les projets ne veut pas non plus dire que nous sommes aveugles à toute cette dimension. Après, tout le problème est de savoir, quand il y a ces opportunités, si on y va ou si on n'y va pas. Soit on reste à l'extérieur et je ne sais pas ce qu'il advient de l'évolution de l'existant, soit on reste à l'intérieur en intégrant aussi cette difficulté. Du coup, je trouve que c'est plus complexe à traiter parce que soit on peut aller dans ces projets en mettant de côté tous ces risques, soit on les intègre et c'est encore plus compliqué pour monter les projets.

M. Prévôt.- Permettez-moi d'ajouter un point. Ce qui est dans les débats, dans les expressions publiques au niveau national, c'est qu'il y ait à terme les universités d'excellence et les universités de proximité. La question qui va nous être posée en Bourgogne Franche-Comté, qui *a priori* n'est tout de même pas le centre du monde, ni le centre de la France, c'est de savoir si on

veut être une université de proximité ou une université d'excellence et quelles conséquences cela a. Après, si vous me demandez si je suis d'accord avec cela, je peux donner la réponse. Mais le fait est que ni vous, ni moi ne sommes Président de la République ou Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Mais ces questions concernant la politique à mener pour s'inscrire dans un cadre ou dans un autre vont nous être posées et, de ce point de vue, si on veut être dans la première catégorie plutôt que dans la seconde, le fait que nous ayons un I-Site, le fait que nous ayons des masters internationaux, le fait que nous soyons éligibles au PIA 3, tout cela va contribuer à ne pas être relégué en deuxième division. En tout cas, c'est ce que nous nous souhaitons. Je veux aussi dire que c'est la réalité du terrain politique tel qu'il existe, en tout cas tel qu'il semble vouloir se dessiner dans quelques mois.

M. Gillon.- Pour que nos étudiants puissent entrer dans ces maters, on revient aussi à un problème de moyens, c'est-à-dire qu'en licence, on n'est pas capable de leur offrir des cours en anglais suffisamment "musclés" pour qu'ils aient ce niveau-là ensuite.

M. De Labachèlerie.- Ceci dit, très franchement, je passe mon temps à expliquer qu'on est allé beaucoup trop loin dans les systèmes d'appel à projet. Sans aucun appel à projet, ce n'est pas bon mais trop d'appels à projet non plus et le cursus est allé beaucoup trop loin. A mon avis, il faut revenir un peu en arrière, ce n'est pas possible autrement, c'est ce que tu disais.

Mme Gazelle.- Toutes les dates qui étaient mentionnées sont toutes passées. Il était marqué : « Réunions le 24 mai, le 30 mai, le 31 mai ». Est-ce que de nouvelles dates ont été fixées s'il y a d'autres personnes qui veulent s'associer au projet ?

Je pensais typiquement à Utinam qui fait partie des LabEx qui sont mentionnés et qui apparaît nulle part dans les UMR.

M. De Labachèlerie.- Nous avons eu cette semaine des réunions un petit peu fortes d'une demi-journée sur le sujet. On a essayé de rassembler tout le monde, tous les partenaires et c'est un vrai casse-tête. Rassembler tous les partenaires est terriblement compliqué !

Mme Gazelle.- Par exemple, dans les LabEx qui sont mentionnés, dans l'axe 3, Utinam fait partie du LabEx ACTION, il fait aussi partie du LabEx First TF, etc. Et il me semble qu'il est nulle part dans les UMR alors qu'il y a des enseignants qui travaillent dans ces domaines-là. Je ne sais pas si c'est un oubli ou si ce sont les gens qui ne sont pas intéressés.

M. De Labachèlerie.- Je n'ai pas la réponse à cette question. Cela a sûrement été discuté.

Mme Gazelle.- En tout cas, cela n'a pas été discuté côté Utinam, et dans les deux axes.

M. Gillon.- Je suis à ThéMA et c'est pour cela que j'ai posé la question sur l'axe 2, parce que je n'ai pas vu passer grand-chose là-dessus.

M. De Labachèlerie.- On serait content que ThéMA revienne dans ce projet, tout comme ChronoEnvironnement. J'ai eu une réponse qui était sans appel, disant, en gros : « on ne se reconnaît pas là-dedans. On ne va pas arriver à faire un projet avec nos homologues, on laisse donc tomber. » Ce qui était à prendre ou à laisser, malheureusement. Mais je n'arrête pas de dire qu'à mon avis, c'est une bêtise. C'est dommage pour tout le monde. Il n'y a pas de raison. Et même si c'était presque

symbolique, cela suffirait tout de même à ce que cela puisse valoriser ce projet axe 2, donc même sans avoir à mettre beaucoup d'efforts dedans.

C'était simplement une question d'orientation du projet, ils ne sont pas arrivés à rentrer dedans. J'ai proposé quelque chose d'équilibré, que je pensais équilibré, mais cela n'a pas suffi.

Cette diapositive résume un peu ce qu'on expliquait tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a une formation qui existe déjà, qui va être suivie par les personnes qui sont dans l'école universitaire de recherche et puis ils auront des choses en plus, c'est ce qui est en violet.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Chaillet.- Merci beaucoup Michel. Comme pour Khadija, merci pour cet investissement très important de Michel et des collègues qui sont avec lui.

Mme Gazelle.- Je n'ai pas eu la réponse pour Utinam.

M. De Labachèlerie.- Je demanderai.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 28)